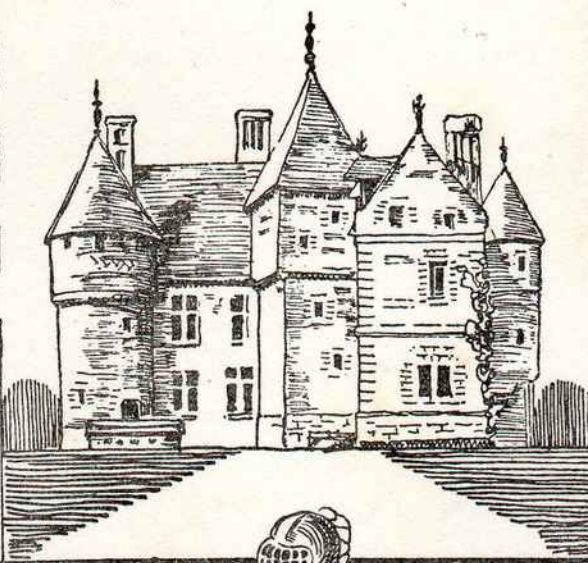


CHARLES LEROY

LA
SEIGNEVRIE
D'AMBERVILLE-LA-MANVEL
AV PAYS DE CAVX

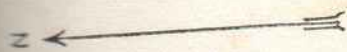


ILLUSTRATIONS
de R.C. FLAVIGNY.

LESTRINGANT libraire
11 rue Jeanne D'Arc Rouen

ROVEN
1929

A. LAINE imprimeur
3 & 5 rue des Basnages



Paroisse de MALLEVILLE - les-GRES

Echelle métrique
100 m
500 m

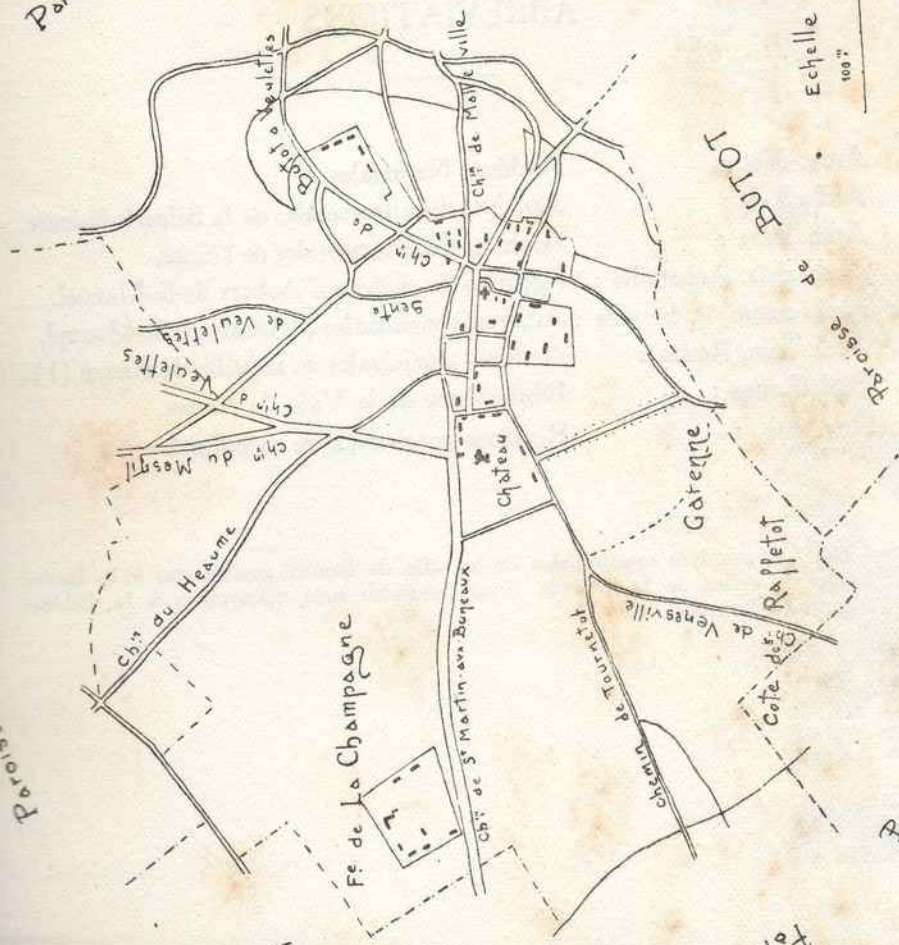
Paroisse de VEULETTES

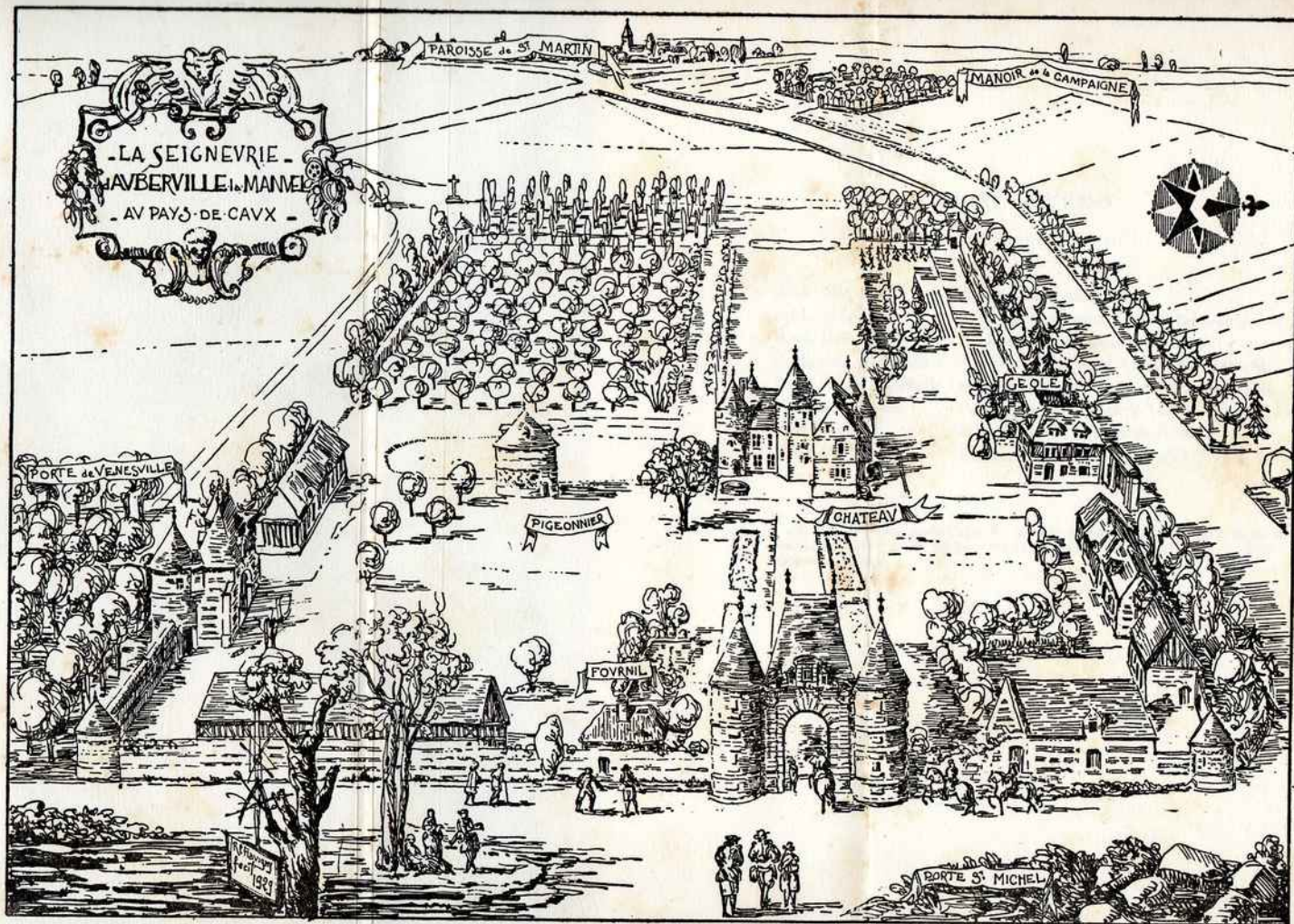
Paroisse de BUTOT

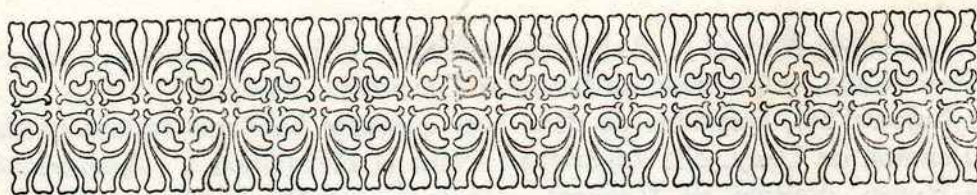
Paroisse de VENESVILLE

PAROISSE D'AUBERVILLE-LA-MANUEL

Paroisse de St MARTIN aux BUNEAUX







Origines

Sept paroisses normandes portaient le nom d'Auberville; cinq d'entre elles sont aujourd'hui comprises dans le département de la Seine-Inférieure (1); les deux autres appartiennent au département du Calvados (2).

On lit dans Masseville : « Auberville, Albertivilla, Auberivilla, Haubertivilla. Ce dernier vient de Haubert, nom d'un fief distingué ou de Haut Ber, qui était, en gaulois, Haut Baron » (3).

Nous ne saurions partager cette opinion et nous croyons qu'Auberville, qu'on écrivait au moyen âge Osbertivilla, est, malgré sa désinence latine, d'origine franque.

La toponymie du Pays de Caux indique d'ailleurs une juxtaposition, une pénétration réciproque des éléments gallo-romains et francs ou normands. Les noms des propriétaires barbares se sont combinés indifféremment avec les suffixes ville, tot ou mare (4); et, si, lors de la distribution des terres faites à ses compagnons par Rollon, ceux-ci donnèrent leur nom au domaine qui leur fut assigné, nous pensons qu'antérieurement à cette époque, des guerriers heureux, venus de l'est, établis dans la région, y constituèrent des établissements durables qui reçurent d'eux l'appellation sous laquelle ils sont connus; Auberville créée par Aubert, ou Osbert, semble être du nombre.

Auberville-la-Manuel, appelée au XIII^e siècle Auberville- (ou Ober-ville) la-Avain ou la-Avant (5), puis Auberville-sur-Veulettes (6), Au-

(1) Auberville-la-Manuel, Auberville-la-Renault, Auberville-la-Campagne, Auberville-sur-Eaulne (aujourd'hui réunie à Envermeu), Auberville-sur-Yères (aujourd'hui réunie à Saint-Martin-le-Gaillard).

(2) Auberville-sur-Mer, Auberville-Saint-Pierre-des-Isles, près de Falaise.

(3) MASSEVILLE, *Etat géographique de la Normandie*. Rouen, 1722, tome I^{er}, p. 405. Dans ce sens : EXPILLY, *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*. Paris, 1762, p. 322, col. 1.

(4) V. J. SION, *Les Paysans de la Normandie orientale*. Paris, 1909, p. 127.

(5) XIII^e siècle, *Recueil des Historiens de la Gaule et de la France* (Ed. de Wailly, Delisle et Jourdain), t. XXIII, p. 290. *Polyptichum Rothomagensis Diocesis*, fol. 70 v^o.

(6) XIII^e siècle. *Registrum visitationum Archiepiscopi Rothomagensis* (Ed. Bonnin, p. 141).

berville-sur-la-Mer (1), Auberville-la-Meluel (2) et quelquefois Auberville-en-Caux, serait donc antérieure à l'invasion normande.

Aujourd'hui, commune de deux cent quarante habitants faisant partie du canton de Cany, elle appartenait avant la Révolution à l'Archevêché de Rouen, doyenné de Valmont, et à la Généralité de Rouen, élection de Caudebec (en-Caux). Elle comptait quarante-huit paroissiens ou chefs de famille au XIII^e siècle (3), sept en 1465 après la fin de l'occupation anglaise (4), quatre-vingt-sept feux en 1665 (5), cinquante-deux en 1738 (6), soixante-quatre en 1762 (7), soixante en 1764 (8), soixante-dix-sept en 1772 (9) et quatre-vingt-cinq en 1789 (10).

La paroisse joignait, au nord, Saint-Martin-aux-Buneaux et Veulettes, à l'ouest, Saint-Martin-aux-Buneaux, au sud, Vénerville et Butot (en-Caux), à l'est, Malleville (lès-Grès) et Veulettes; la surface territoriale était sensiblement la même que celle de la commune actuelle (300 hectares).

Auberville-la-Manuel ne comprenait que la seigneurie qui portait son nom et le petit fief de Bretteville, relevant de cette seigneurie et à elle réuni dès le XVII^e siècle (11).

L'abbé Cochet (12) et Guilmeth (13) n'ont consacré que peu de lignes à Auberville-la-Manuel, et Dergny (14) n'en a relaté les seigneurs que

(1) Débite de 1431. LONGNON, *Pouillés de la Province de Rouen*.

(2) Extrait du Compte de la Châtellenie de Valmont. *Bulletin Société de l'Histoire de Normandie*, t. II, p. 183. Pièce de 1463. Arch. S.-I., G 1634, G 9450.

(3) *Rec. Hist. des Gaules et de la France*, t. XXIII, p. 290. *Polypt. Rothom. Dioc.*, fol. 70 v°. Pour obtenir le nombre des habitants on multiplie généralement par 5 le nombre des paroissiens ou des feux.

(4) Arch. S.-I., G 1634.

(5) VOYSIN DE LA NOIRAYE, *Mémoire sur la Généralité de Rouen* (1665), (Ed. Esmonin, p. 171.)

(6) Pouillé du Diocèse de Rouen, 1738.

(7) EXPILLY, *Dictionnaire géographique... des Gaules et de France*, t. I^{er}, p. 422.

(8) DUMOULIN, *Géographie du Royaume de France*, 1764, t. II. Elect. de Caudebec.

(9) Atlas de la Généralité de Rouen dressé en 1772. Arch. S.-I., C 2745.

(10) ROMAIN, *Cahier des Doléances du Bailliage de Cany*, p. 21.

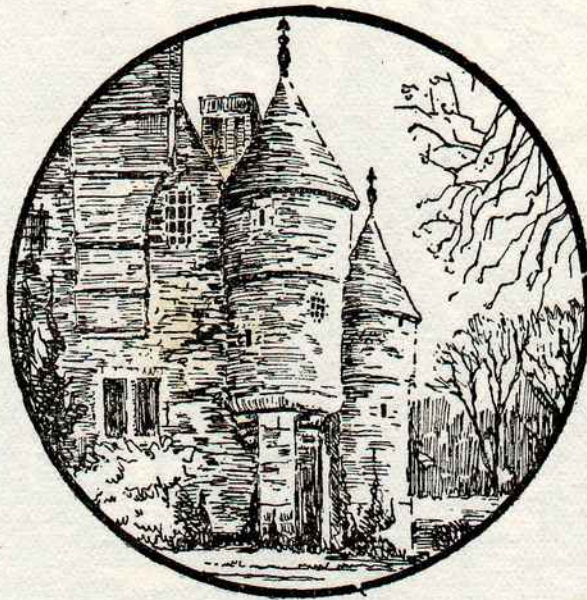
(11) *Le Registre des Fiefs et Arrière-Fiefs du Bailliage de Caux en 1503* ne fait pas mention d'un fief de Bretteville à Auberville-la-Manuel; nous relevons dans ce Registre trois fiefs de Bretteville. Le premier, huitième de fief, relevant du fief de Tessy à Ouville-la-Rivière; le deuxième, aussi huitième de fief, assis en la paroisse des Innocents, aujourd'hui réunie à La Crique, canton de Bellencombre et le troisième, également huitième de fief, sis paroisse de Croixmare et relevant de la seigneurie de La Londe-Commin (Ed. R. BEAUCOUSIN, pp. 121, 126, 181).

(12) Abbé COCHET, *Les Eglises de l'Arrondissement d'Yvetot*, 1852, t. I^{er}, p. 182.

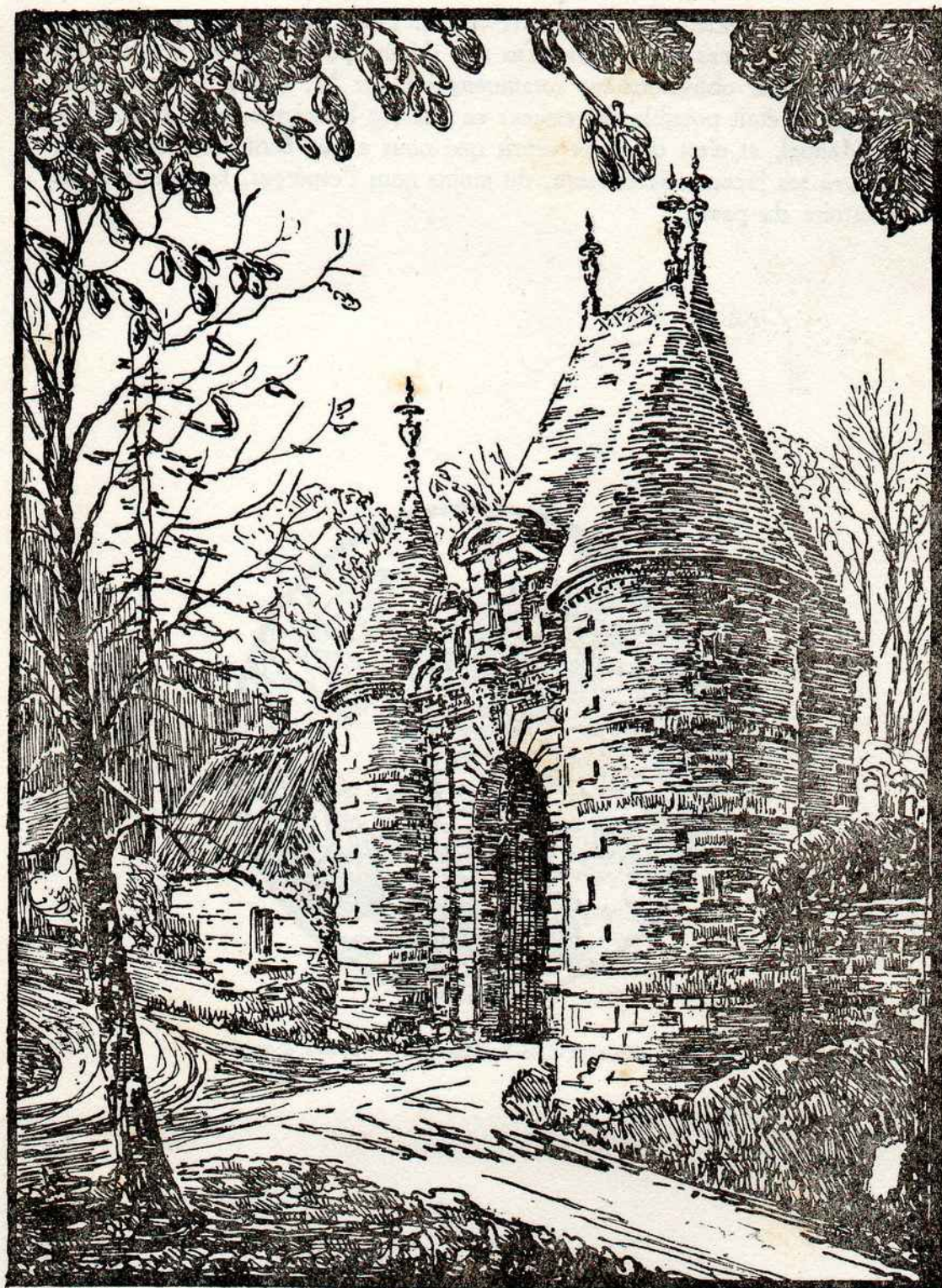
(13) A. GUILMETH, *Histoire de la ville et des environs de Lillebonne, suivie de notices sur la ville et les environs de Saint-Valéry-en-Caux*, 1842, p. 228.

(14) DERGNY, *Les Epaves du Passé, arrondissement d'Yvetot*, p. 189.

depuis la seconde moitié du XVIII^e siècle. Nous avons pensé qu'en compulsant les pièces conservées dans nos dépôts publics et les archives du château, fort obligeamment communiquées par M. et M^{me} Henry Roquigny, il était possible de retracer ce que fut la seigneurie d'Auberville-la-Manuel, et c'est dans cet esprit que nous avons écrit cette étude qui, malgré ses lacunes, intéressera, du moins nous l'espérons, les amateurs de l'histoire du passé.

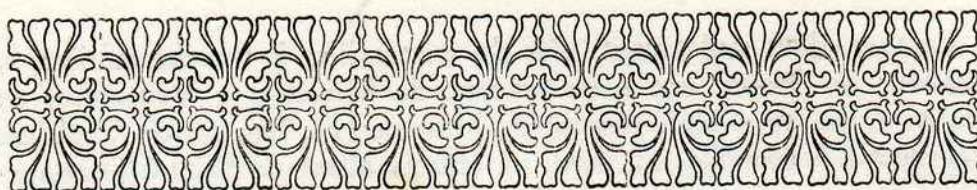


Château d'Auberville-la-Manuel. — *Tours d'angles.*



R. C. FLOVICHY - 1929

Château d'Auberville-la-Manuel. — *Porte Saint-Michel.*



La Seigneurie

A défaut du Registre Terrier que nous n'avons pu retrouver, les pièces conservées aux Archives Nationales et aux Archives départementales de la Seine-Inférieure nous permettent d'établir l'importance de la Seigneurie d'Auberville-la-Manuel.

Si les déclarations et aveux souscrits le 16 juillet 1525 par Jehan Toustain, le 2 juin 1565 et le 7 septembre 1575, au nom de Catherine Toustain, veuve de Guillaume d'Auber (1), le 18 juillet 1607, par Charles d'Auber, le 6 novembre 1634, par M^e Charles de la Champagne (2), ne contiennent que l'énonciation succincte du fief et des droits seigneuriaux, l'aveu rendu au roi le 9 juillet 1677 par M^e Alexandre de la Champagne (3) et la déclaration passée le 14 février 1750 par M^e André-Michel-Alexandre du Poërier d'Amfreville (4) énumèrent, d'une façon complète, les immeubles composant le domaine non fiefé, donnent la liste de ceux faisant partie du domaine fiefé et relatent les redevances incombant à ces biens, ainsi que les droits de toute nature attachés à la seigneurie.

D'après l'aveu du 9 juillet 1677, la seigneurie d'Auberville-la-Manuel, relevant directement du Roi, était un plein-fief de haubert et chevalier entier.

Le *chef-mois, pourpris et manoir*, sis paroisse d'Auberville-la-Manuel, contenait 20 acres de terre ou environ (5), dont partie était en « jardins et jardinages plantés d'arbres fruitiers et à haut jet ».

Au milieu se trouvait une « maison forte », nommée le château d'Auberville, et un colombier à pied; autour du château étaient édifiés divers bâtiments : maisons, écuries, pressoir, bergerie, granges et autres constructions et demeures à l'usage d'un fermier; enfin, comme conséquence du droit de justice attaché au fief, il existait geôle, « ceps » et prison.

(1) Arch. Nat., V^o 1409.

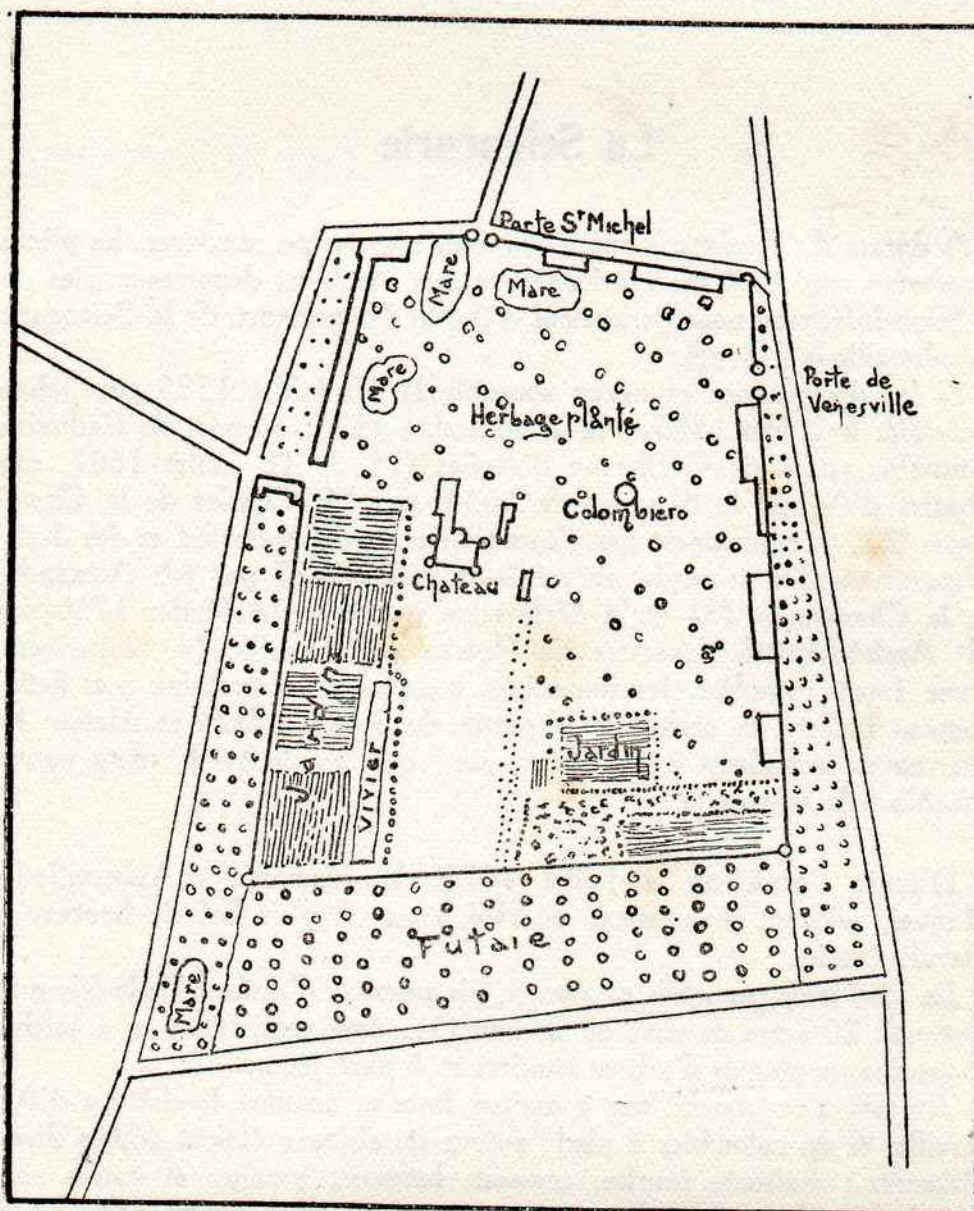
(2) Arch. S.-I., Registre des Fiefs, B 174, pièces 29 à 36.

(3) Arch. S.-I., Registre des Fiefs, B 174, pièces 29 à 36.

(4) Arch. S.-I., C 1619, C 2912.

(5) Dans cette région, l'acre, divisée en 4 vergées de chacune 40 perches (22 pieds à la perche, 10 pouces au pied), contenait 56 ares 7088, ou environ neuf seizièmes d'hectare.

Le tout, d'un seul tenant, clos de « murailles à franche matière », joignait : au levant, une sente tendant de Veulettes à Vénesville; au couchant, une autre sente tendant du Heaume (1), hameau de Veulettes, également à Vénesville; au nord, un chemin allant de Saint-Martin-aux-



Le Parc d'Auberville-la-Manuel en 1830.

Buneaux à Malleville-les-Grès; au sud, un autre chemin reliant Malleville-les-Grès à Tournetot, hameau de Saint-Martin-aux-Buneaux; ces chemins et sentes bordés d'arbres à haut jet, notamment de chênes, constituaient des avenues qui entouraient la basse-cour du château.

(1) Aujourd'hui, par corruption, Le Yaume.

Le seigneur d'Auberville-la-Manuel avait, en raison de son fief :

Droit à « hommes, hommages, services, journées et servitudes, rentes en deniers, grains, froment, orge, avoine, œufs, pigeons, poules et poulets, chapons, oies, truites, soles, harengs saurs, poivre, gants, chapeaux de fleurs, droits de vuidesse (1), reliefs, treizièmes, frairies, venditions, déshérences, forfaitures, confiscations et amendes ».

Droit de garenne franche et défendue, « en laquelle il pouvait avoir conins (2), lièvres, perdrix et autres bestes et oiseaux portant garenne franche et défendue », et nul autre que lui n'avait pouvoir, droit et liberté de chasser dans l'étendue du dit fief sans son autorisation et son congé (3).

Il avait « toute justice et juridiction, haute, moyenne et basse, laquelle anciennement avait accoutumé s'exercer par vicomte et baillif et maintenant par baillif, procureur fiscal et autres officiers pour rendre la justice et tenir les plaids ordinaires au jour de jeudy au pretoire destiné à cet effet » (4) ; il avait geôle, ceps et prison (5), droit de poteau et fourches patibulaires (6), greffe, sergenterie, tabellionage et autres droits « à haute justice appartenant ».

Patron, « propriétairement et héréditairement », de l'église d'Auberville-la-Manuel, il avait droit de présentation au bénéfice de cette paroisse « toutes fois et quantes que vacation y echevait » ; il prétendait avoir également, « propriétairement et héréditairement », droit de présentation au Personnat d'Auberville-la-Manuel ; nous verrons, par la suite, que ce droit appartenait à l'Abbaye de Fécamp.

Le seigneur possédait un moulin à eau banal, sis paroisse de Clasville, hameau de Caniel, sur la rivière de Paluel (7), auquel tous ses « hommes et sujets étaient baniers et devaient moudre leur grain au seizième boisseau » ; il avait droit de garenne et de pêche dans l'enclave de ce moulin (8).

(1) Vuidesse. Etat de ce qui est vide, inhabité : vuidesse de mesure. (1396. Dec. Bailliage de Rouen. Arch. Nat., P 307, fol. 73. F. GODEFROY, *Dict. de l'ancienne langue française... du IX^e au XV^e siècle*, t. VIII, p. 313.)

(2) Lapins.

(3) La garenne d'Auberville devait être très giboyeuse. En 1729, les habitants de Butot et de Vénesville, voisins de cette garenne, ont leurs récoltes dévastées par les lapins. (Arch. S.-I., G 5579, G 5580.)

(4) Le prétoire ou cohue se trouvait à peu de distance du château du côté nord.

(5) La prison se trouvait près de la cohue.

(6) Les fourches patibulaires étaient situées le long du chemin de Vittefleury à Saint-Martin-aux-Buneaux, sur une pièce de terre nommée La Pièce du Gibet, dans un acte du 16 juin 1696 (Arch. châ. d'Auberville.)

(7) La Durdent.

(8) Le droit de pêche du seigneur d'Auberville s'étendait sur une longueur d'environ cinq cents pas, depuis son moulin jusqu'à la pêcherie de l'abbaye de Fécamp.

L'abbaye de Fécamp avait le droit d'avoir une pêcherie fermée de râteliers

Il avait droit de moulin à vent « cy-devant basti et construit dans la paroisse de Saint-Martin-aux-Buneaux et de présent ruiné » (1).

Il avait droit de faire construire et édifier « parcs pour pescher poissons en la basse eau », droit de varech et choses gaives (2) ; il percevait la coutume du poisson frais et salé déchargé dans l'étendue de la seigneurie.

Il avait droit de prendre et avoir, sans payer, le poisson pêché dans les parcs construits en la basse eau, lorsque lui et les siens se trouvaient sur le « perré » au moment de la pêche.

Il avait droit de guet à faire faire de jour et de nuit par ses hommes et tenants, « ou les faire payer à sa discrétion des amendes quand ils défailaient » ; il pouvait faire « asseoir iceluy guet sur les côtes de la mer ». Ce guet devait être assis par ses gens et officiers, et s'il cessait d'être fait, il était payé cinq sols par feu chaque année, suivant les ordonnances ; enfin, le seigneur et ses hommes étaient exempts du guet général.

Le seigneur et ses hommes étaient aussi exempts du droit de fouage

depuis le pont de Vittefleury jusqu'à l'endroit où la rivière se dégorgeait dans la mer, au village de Paluel et port de Claquedent. Ce droit, d'après l'abbaye, résultait de sa charte de fondation par Richard II, duc de Normandie, en 1027, d'un arrêt du Parlement de Paris du 21 janvier 1384 et d'un arrêt de l'Echiquier de Normandie du 1^{er} juin 1464, mais il était soumis à cette condition que, pendant un certain temps, il ne devait y avoir dans la rivière ni râteliers, ni filets, ni verveux, ni engins quelconques empêchant la « montation » ou remontée du poisson et notamment des truites. D'abord cette période fut fixée de la Saint-Nicolas d'hiver (6 décembre) à la Saint-Nicolas d'été (9 mai), en vertu d'un arrêt du Parlement de Paris du 21 janvier 1384, et d'un arrêt du Parlement de Rouen du 16 mars 1585 ; mais les religieux ayant voulu la réduire à quelques semaines au moment du frai, il s'en suivit un procès avec les seigneurs propriétaires de pêche se trouvant en amont, parmi lesquels était M^e Jules César de la Champagne, seigneur d'Auberville-la-Manuel. A la suite de sentences de la maîtrise des Eaux et Forêts de Caudebec (en-Caux) des 24 mai 1696, 26 février 1699, 10 mai 1703, le Parlement de Rouen, par arrêts des 20 juillet 1711 et 30 juin 1714, fixa la période d'ouverture du 15 décembre au 15 avril. Un arrêt du Conseil du Roi du 18 juin 1769 confirma ces décisions. La Rivière de Paluel, la Durdent, était alors très poissonneuse, et, en 1587, la pêcherie de l'abbaye de Fécamp était louée moyennant un fermage annuel de 200 livres en argent et 96 truites (Arch. S.-I., 7 H 823, 7 H 825, 7 H 2099).

(1) Le contrat de vente du 5 mai 1626, énoncé plus loin, porte qu'il y a droit de moulin à vent non édifié. Nous pensons qu'antérieurement au XVII^e siècle il existait en cet endroit un moulin détruit lors des hostilités qui se déroulèrent dans la région.

(2) Epaves. — Le Droit de Varech et d'Epaves attribuait au seigneur la propriété de tout ce que le flot jetait sur la côte ; il fut même jugé que des Anglais et le vaisseau qu'ils montaient, échoués à Veulettes, devaient être réputés varech. (Reg. de l'Echiquier de Normandie, 1386. Troisième Reg., fol. 26 et suiv. Quatrième Reg., fol. 30. Cinquième Reg., fol. 50. Arch. S.-I., série B. — FLOQUET, *Essai historique sur l'Echiquier de Normandie*. Rouen, 1840, pp. 210 et suiv.)

dû au Roi, de trois ans en trois ans; ce droit était perçu par le seigneur sur ses vassaux.

Les hommes et sujets vassaux étant sur le fief étaient francs, quittes et exempts de payer aucune coutume et aucun acquit pour les denrées et marchandises qu'ils allaient vendre aux marchés de Fécamp et de Vittefleury et sur les autres terres des Religieux, Abbé et Couvent de Fécamp.

Le seigneur d'Auberville-la-Manuel avait le droit de tenir deux foires à Auberville : l'une le jour de Saint-Eloi, lendemain de la Saint-Jean-Baptiste (1), et l'autre le jour de la fête de Saint-Cosme et de Saint-Damien; il avait, en raison de ces foires, tous droits de péage, coutume et « visitation » pour les abus qui se pourraient commettre sur les marchandises, ainsi que tous autres privilèges à ce octroyés par la Coutume de Normandie.

Il avait droit sur tous ses hommes de les envoyer, chacun à son tour, au pain et au vin quand il lui plaisait.

Il prétendait avoir aussi, à titre de « propriétaire », le droit de quatrième denier (2) sur la paroisse d'Auberville-la-Manuel; mais un arrêt de la Cour des Comptes de Rouen du 7 février 1635 décidait qu'il jouissait de ce droit, non pas comme de chose dépendante du fief, mais seulement sous réserve de faculté perpétuelle de rachat, conformément au contrat de la cession consentie par les commissaires du Roi (3).

Enfin, il avait droit à tous les honneurs, droits honorifiques, prérogatives, prééminences, franchises et libertés dans l'étendue de son fief « tels qu'à tel fief et haute justice appartenait », c'est-à-dire : droit de recommandation nominale aux prières publiques, préséance dans les bancs, aux processions et à l'offrande; droit à l'encens, à l'eau bénite, au pain bénit, droit de sépulture dans le chœur de l'église, droit de litre ou ceinture funèbre, etc. (4).

A cause de son fief, le seigneur d'Auberville-la-Manuel devait au Roi foi et hommage, service d'ost, reliefs et treizièmes, le cas échéant.

Le *Domaine non fieffé* de la seigneurie comprenait :

Premièrement : Le *Manoir* dont nous avons parlé, contenant environ 20 acres;

Deuxièmement : Plusieurs fermes, terres labourables et non labourables, côtes, côtières, bruyères et « fouillères », le tout sis tant à Auberville-la-Manuel que dans les paroisses voisines et consistant dans :

(1) Au XIV^e siècle, la fête de saint Eloy, fixée actuellement au 1^{er} décembre, se célébrait le 25 juin. (V. calendrier de N.-D.-de-Lyre. Bibl. Evreux, ms. lat. 117. Abbé GUÉRY, *Hist. de l'Abbaye de Lyre*, 1917, p. 589.)

(2) Droit sur les Boissons, voy. : GUYOT, *Répertoire de Jurisprudence*, 1785, t. XIV, p. 245.

(3) Arch. châ. Auberville.

(4) Pour les droits seigneuriaux, voy. : Charles LÉROY, *Paysans normands au XVIII^e siècle*, t. II, chap. IX et X.

PAROISSE D'AUBERVILLE-LA-MANUEL

1° Une pièce de terre contenant 15 ou 16 acres, joignant au levant une avenue se trouvant à l'une des portes de la basse-cour et tendant du nord au sud, au couchant une avenue de pommiers, au nord une avenue longeant les murs de la basse-cour du levant au couchant, enfin au sud la garenne ci-après désignée.

2° Une pièce de terre contenant de 55 à 60 acres, joignant au couchant M. de la Champagne (1), le nommé Jobbé et plusieurs autres, au nord le chemin tendant de Saint-Martin-aux-Buneaux à Cany et passant dans une des avenues du domaine, et au midi les sieurs Du Bosc, Dallot et autres.

3° Une pièce de terre contenant de 50 à 60 acres, joignant ^{Pest} ~~au nord~~ le chemin tendant de Veulettes à Vénerville, le sieur de la Chapelle (2), les représentants Baudry et autres, au couchant les sieurs de la Champagne, d'Eudeville (3), et des Granges (4), l'« Aumône » de l'église d'Auberville et plusieurs, au nord les dits sieurs de la Champagne, des Granges, de la Chapelle et autres, au midi le chemin tendant de Saint-Martin-aux-Buneaux à Malleville-les-Grès et longeant les murailles et avenues se trouvant au nord de la basse-cour.

4° Deux mesures (5) contiguës contenant deux acres ou environ, joignant au levant une avenue de chênes, au couchant et au midi, formant enhachement, la pièce ci-après et au nord le chemin tendant de Saint-Martin-aux-Buneaux à Malleville-les-Grès.

5° Une pièce de terre contenant 12 acres ou environ joignant au levant les mesures ci-dessus et une avenue de chênes, au couchant le sieur de la Champagne, au nord le chemin tendant de Saint-Martin-aux-Buneaux à Malleville-les-Grès, au midi une avenue de chênes longeant la première pièce.

6° Deux mesures contiguës contenant deux acres ou environ, joignant au levant une sente tendant de Veulettes à la grande rue d'Auberville, au couchant une autre sente tendant également de Veulettes à la grande rue d'Auberville, au nord un chemin allant de Saint-Martin-aux-Buneaux à Malleville-les-Grès, et au midi la grande rue d'Auberville.

7° Une pièce de terre contenant 4 ou 5 acres joignant au levant un chemin tendant de Veulettes à la grande rue d'Auberville, au couchant un

(1) M^e Alexandre de la Champagne, seigneur d'Auberville.

(2) *L'Armorial de Normandie. Généralité de Rouen*, Ed. G.-A. PRÉVOST, t. I^{er}, p. 140, porte : « 336. François Nigault de la Chapelle, avocat au Parlement de Rouen. »

(3) Jean Eudes, sieur d'Eudeville.

(4) Daniel, écuyer, sieur des Granges.

(5) Dans l'aveu, le mot mesure désigne soit un herbage, clos, planté d'arbres fruitiers, édifié d'une maison d'habitation et de bâtiments à divers usages, soit une petite ferme.

chemin tendant de Veulettes à Vénesville, au nord le sieur des Granges, au midi le chemin de Saint-Martin-aux-Buneaux à Malleville-les-Grès.

8° Deux mesures contiguës contenant chacune une acre, joignant au levant un nommé Lucas, au couchant un nommé La Teurtre, au midi la grande rue d'Auberville, au nord le chemin de Saint-Martin-aux-Buneaux à Malleville-les-Grès.

9° Une pièce de terre en closage, contenant 6 acres ou environ joignant au levant Charles Lefrançois et autres, au couchant le sieur de La Chapelle, au midi le chemin de Saint-Martin-aux-Buneaux à Malleville-les-Grès, au nord l' « Aumône » de l'église d'Auberville.

10° Trois mesures contiguës, contenant chacune 3 vergées, et une pièce de terre en labour contenant 3 acres, le tout joignant au levant la garenne d'Auberville, au couchant Charles Mauconduit et Laurent Le Cerf, au midi la sente tendant du château à la garenne, au nord la grande rue d'Auberville.

11° Une mesure contenant une demi-acre, joignant au nord Nicolas Berthin, au midi la grande rue d'Auberville, au couchant Guillaume Lucas et au levant la pièce ci-après.

12° Une pièce de terre en labour, contenant de 8 à 10 acres, joignant au midi la grande rue d'Auberville, au nord les représentants Baudry, au levant Charles Mauconduit et la pièce ci-après, au couchant la mesure ci-dessus et Nicolas Berthin.

13° Une pièce de terre en labour et joncs marins, contenant 6 acres ou environ, joignant au levant la « commune » (1) de Malleville-les-Grès, au couchant Charles Mauconduit et la pièce ci-dessus, au nord les représentants Baudry, et au sud la grande rue d'Auberville.

14° Une mesure contenant 2 acres constituant la « Glèbe du Fief de Bretteville », relevant de la seigneurie d'Auberville-la-Manuel, joignant au nord les représentants Baudry, au couchant une sente tendant de Veulettes à Auberville, au midi une rue et la pièce ci-après.

15° Cinquante ou soixante acres de terre en labour en plusieurs pièces se bornant les unes les autres, joignant, dans leur ensemble, au levant le chemin tendant de Canouville à Veulettes, le sieur de la Bouverie et l' « Aumône » de la cure d'Auberville, au couchant les représentants Baudry et autres, au nord le sieur de la Bouverie, les représentants Baudry et autres, au midi la mesure ci-dessus et les représentants Baudry.

16° Une côte en herbage, contenant 6 acres ou environ, joignant au levant le chemin tendant de Canouville à Veulettes et des autres parts les représentants Baudry.

17° Une pièce de terre en herbage, contenant 5 acres, joignant de toutes parts le sieur de la Champagne.

(1) Biens communaux ou pâture communale.

18° Une mesure contenant 12 ou 15 perches joignant au levant le nommé La Teurtre, au couchant le sieur de la Chapelle, au midi les représentants Cousture, et au nord le chemin de Saint-Martin-aux-Buneaux à Malleville-les-Grès.

19° Un bois-taillis, contenant 12 acres environ, renfermant la « Garenne d'Auberville », avec 2 acres de bois de haute futaie et 15 à 20 acres de joncs marins, le tout joignant au nord la grande rue d'Auberville ou chemin tendant de Cany à Saint-Martin-aux-Buneaux, le nommé Mauconduit et le sieur de la Champagne, et des autres parts une avenue de pommiers entourant la garenne de trois côtés.

PAROISSE DE SAINT-MARTIN-AUX-BUNEAUX

20° Huit acres de terre joignant au midi le sieur Du Bosc, au nord et au levant le sieur Dallot et au couchant le sieur Carel.

PAROISSE DE VEULETTES

21° Une mesure et 5 acres de terre labourable; la mesure joignant au nord la « Fontaine de Veulettes » appartenant au sieur de la Champagne, au levant et au couchant deux rues tendant à la mer, au sud le nommé Le Chanoine; les terres labourables bornées par le chemin de Veulettes, la côte de la mer et quelques particuliers.

PAROISSE DE CANY

22° Une maison et mesure, située près le pont de Cany (1), joignant au nord la grande rue de Cany, au midi une autre rue, au levant Pierre Darly et autres et au couchant la grande rivière du dit lieu (2).

PAROISSE DE VÉNESVILLE

23° Deux mesures contiguës joignant des rues et des sentes (3).

24° Trente acres de terre en plusieurs pièces se bornant les unes les autres et joignant des chemins et des sentes.

PAROISSE DE BUTOT (EN-CAUX)

25° Quatre acres de terre joignant au midi les représentants Le Normand et des autres parts le sieur de Criquetot (4).

(1) Cette maison paraît être celle indiquée comme étant à usage de cabaret dans un arrêt du Parlement de Rouen du 23 mai 1715 (Arch. châ. Auberville). D'après la Déclaration faite par le comte d'Amfreville, le 14 février 1750 (Arch. S.-I., C 1619), elle appartenait à cette époque à M^e Pierre-Jacques-Louis de Bec-de-Lièvre, marquis de Cany, seigneur de Brumare, d'Ocqueville, etc.

(2) Le grand bras de la Durdent.

(3) D'après la déclaration du 14 février 1750, ces mesures appartenaient alors à MM. de la Champagne. (Arch. S.-I., C 1619.)

(4) M^e Louis Le Parmentier, chevalier, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, seigneur et patron de Criquetot (le-Mauconduit), Butot et Saint-Martin-de-Briquedalle.

PAROISSE DE CLASVILLE

26° Un « Moulin banal », sis hameau de Caniel, avec la mesure et les bâtiments en dépendant, une pièce de terre en labour et un pré, de la contenance d'une acre, le tout joignant au levant la petite rivière de Cany (1), au couchant le chemin de Cany à Vittefleury, au midi le sieur de Bouville et au nord le nommé Le François et autres.

Le domaine non fieffé d'Auberville-la-Manuel contenait donc, en 1677, environ 325 acres; d'après la déclaration du 14 février 1750, l'étendue, à cette époque, est sensiblement la même, mais les contenances étant données d'une façon très approximative, et quelques-unes n'étant pas indiquées, il est difficile, sinon impossible, d'établir un contrôle quelconque.

Quant au *Domaine fieffé*, il comprenait, d'après l'aveu du 9 juillet 1677, les biens suivants :

PAROISSE D'AUBERVILLE-LA-MANUEL

1° Une ferme, en roture, possédée par le sieur de la Champagne (2), sur la paroisse d'Auberville-la-Manuel et les dîmages de Saint-Martin-aux-Buneaux, Veulettes et Vénesville, contenant environ 155 acres, dont 20 acres ou environ en manoir, mesure, clos et jardin, le surplus étant en labour (3).

Cette ferme tenue de la seigneurie d'Auberville-la-Manuel par droits et devoirs seigneuriaux et douze pigeons blancs.

2° Une autre ferme appartenant également au sieur de la Champagne, sise à Auberville, contenant de 8 à 10 acres soumise à 4 livres de rente seigneuriale (4).

3° Une ferme à Auberville, contenant 40 acres, sur les dîmages d'Auberville et de Veulettes, tenue par Françoise Bucaille, veuve de feu Marin Nigault, sieur de la Chapelle, et soumise à 33 livres de rente seigneuriale.

4° Un tènement de deux mesures et 45 acres de terre à Auberville et par extension sur Veulettes, tenu par les représentants de Charles Baudry et soumis à 22 livres de rente seigneuriale.

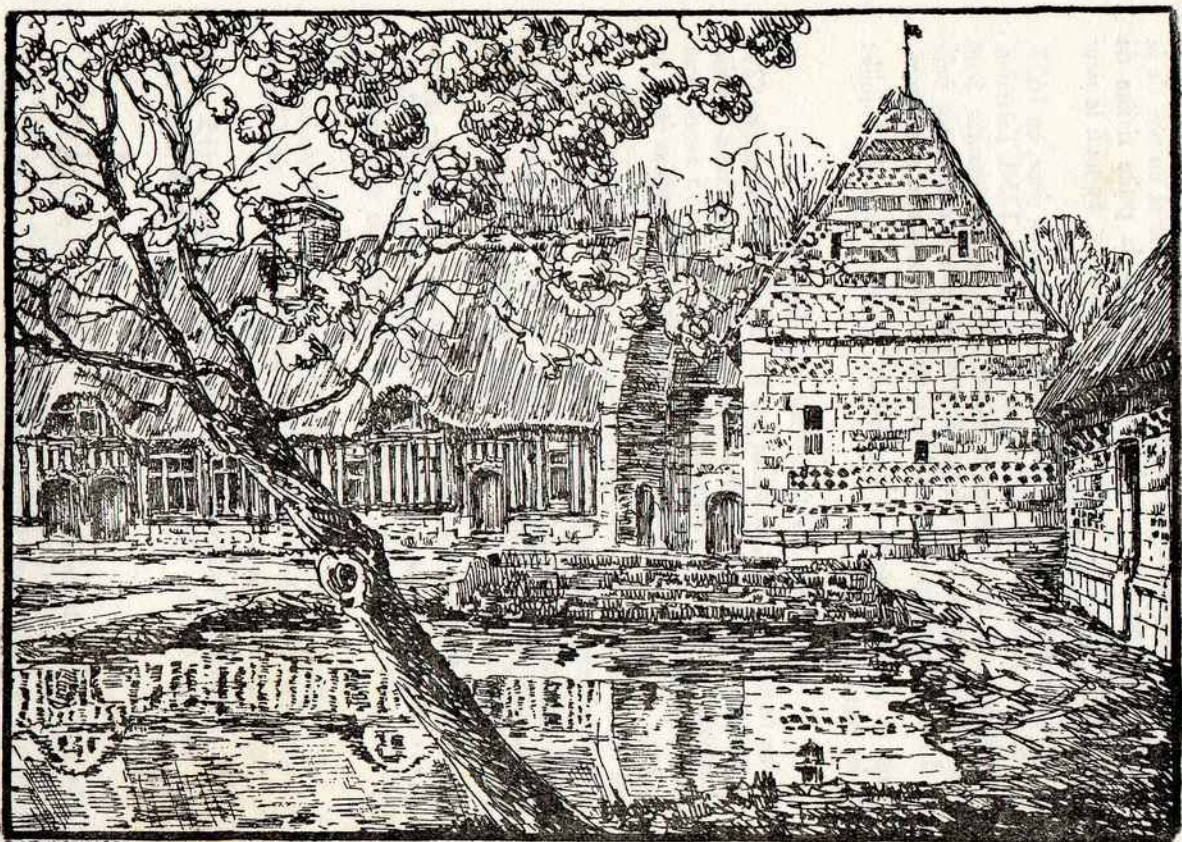
5° Un tènement à Auberville comprenant deux mesures et 15 acres de terre, tenu par Charles Mauconduit et soumis à 3 livres de rente seigneuriale.

(1) Le petit bras de la Durdent.

(2) M^e Alexandre de la Champagne, seigneur d'Auberville.

(3) Cette ferme, qui fut peut-être le berceau de la famille de la Champagne, ou qui lui doit son nom, est aujourd'hui nommée Ferme de la Campagne; la maison normande édifée dans la cour du manoir, démolie en 1928, a été reconstruite dans les dépendances du château d'Auberville.

(4) En 1750, ces deux fermes appartenaient à M^{me} Jacques de la Champagne. (Arch. S.-I., C 1619.)



R. C. F. 15 25 15 15

Ferme de la Campagne. (*Etat ancien*).

6° Un tènement contenant 8 acres ou environ tenu par Morel et Saint-Requier et soumis à 20 livres de rente seigneuriale.

7° Un tènement de 10 acres, pour lequel Laurent Ollivier était tenu tant pour lui que pour ses sous-tenants à 12 livres de rente seigneuriale.

8° Le tènement Ricard, contenant 12 acres, par deux mesures, pour lequel Jeanne Guérard devait pour elle et ses sous-tenants 16 livres de rente seigneuriale.

9° Le « Manoir presbytéral », clos, cour, jardin et terre, le tout contenant 12 acres tenu par M^e Cabaen, prêtre, curé d'Auberville, pour lequel il était dû « prières et oraisons ».

10° Un tènement par 3 mesures de 2 acres et demie tenu par Alexandre Mius et soumis à 12 livres de rente seigneuriale.

11° Un tènement de 8 acres tenu par le sieur des Granges et Galliot, représentant Des Meilliers, et soumis à 12 livres de rente seigneuriale (1).

12° Une mesure contenant une demi-acre, ou environ, tenue par les représentants du curé de Fréquemeule (2) et soumise à 2 boisseaux d'orge de rente seigneuriale (3).

13° Un tènement tenu par Laurent Le Cerf et soumis à 10 sols et 4 poules de rente seigneuriale (4).

14° Une mesure contenant 3 vergées et 2 acres de terre labourable tenues par Jean Du Bosc et soumises à une rente seigneuriale de 10 sols, 2 poules et un chapeau de fleurs.

15° Une mesure contenant une acre tenue par Laurent La Teurtre et soumise à 15 sols de rente seigneuriale.

16° Deux mesures tenues par Robert Bellelle et soumises à 7 sols et 2 poules de rente seigneuriale.

17° Une maison et mesure et 3 acres de terre tenues par Guillaume Lucas et soumises à une rente seigneuriale d'un chapon et d'une oie.

18° Deux maisons tenues par Nicolas Berthin et soumises à un boisseau d'orge et 3 livres de rente seigneuriale.

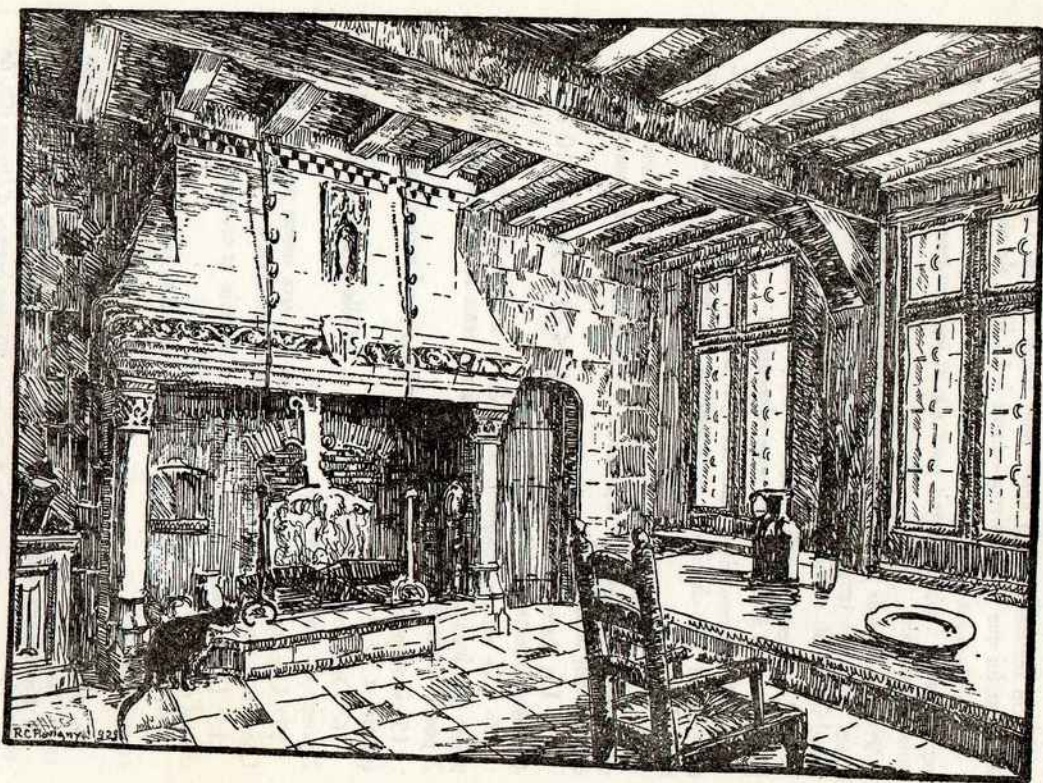
19° Une mesure tenue par Louis de Bionval et soumise à 10 sols de rente seigneuriale.

(1) En 1750, ce tènement appartenait à M^{me} la comtesse d'Amfreville. (Arch. S.-I., C 1619.)

(2) Frettemeule, aujourd'hui hameau de la commune d'Ancrétieville-Saint-Victor.

(3) On se servait à Cany du boisseau de 20 pots, mesure d'Arques (Ch. de BEAUREPAIRE, *Renseignements sur l'Etat de l'Agriculture en 1798. Seine-Inférieure*, p. 36). Le pot d'Arques contenant 92 pouces cubes, soit 1 lit. 823; la contenance du boisseau était donc de 36 litr. 46.

(4) Pour ce tènement, comme pour beaucoup d'autres, la contenance n'est pas indiquée.



Cuisine de la ferme de la Campagne. — (*Etat ancien*).

20° Deux mesures tenues par Romain Renault et soumises à 10 sols et 2 poules de rente seigneuriale.

21° Une mesure et une pièce de terre tenues par Nicolas Bellet et soumises à 10 sols de rente seigneuriale.

PAROISSE DE SAINT-MARTIN-AUX-BUNEAUX

22° Un tènement, par plusieurs mesures, de 15 acres de terre appelé le « Tènement Joly », tenu par Richard Davourye et soumis à 15 livres de rente seigneuriale (1).

23° Une mesure tenue par Richard Davourye et soumise à 3 sols et 2 poules et demie de rente seigneuriale.

24° Une mesure tenue par Jean Ouin et soumise à 3 sols et 1 chapon de rente seigneuriale.

25° Une mesure tenue par les héritiers Dumont et soumise à 2 deniers et un demi-boisseau de froment de rente seigneuriale.

26° Le « Tènement de Tournetot », comprenant 3 mesures et 20 acres de terre, tenu par M. de Bouville (2) et soumis à 3 boisseaux de froment, 5 chapons et 20 sols de rente seigneuriale.

27° Une mesure tenue par les héritiers de Robert Soudé et soumise à un chapon et 3 sols de rente seigneuriale.

28° Une mesure et des terres labourables tenues par Jean Gobbé et soumises à 9 deniers de rente seigneuriale.

29° Cinquante acres de terre tenues par M. de Bouville et soumises à 3 boisseaux d'avoine, 2 chapons, 1 poule et 5 sols de rente seigneuriale.

30° Une mesure à Saint-Commanville (3), hameau de Saint-Martin-aux-Buneaux, tenue par Robert Désert et soumise à 2 chapons et 20 livres 10 sols de rente seigneuriale.

31° Une mesure à Saint-Martin, tenue par Thomas Gallopin et soumise à un demi-chapon de rente seigneuriale.

32° Plusieurs pièces de terre labourable tenues par divers particuliers parmi lesquels Robert Manoury, la veuve de Pierre Thorel, les héritiers de Mathieu Deschamps et Guillaume Carpentier et soumises à 10 livres de rente seigneuriale.

PAROISSE DE VEULETTES

33° Un tènement de deux mesures et de 8 acres de terre labourable,

(1) En 1750, le tènement Joly appartenait à M^{me} la comtesse d'Amfreville. (Arch. S.-I., C 1619.)

(2) M^e André Jubert, seigneur de Bouville, Saint-Martin-aux-Buneaux, etc., avocat général à la Cour des Comptes de Rouen en 1664, maître des requêtes en 1674.

(3) Septimanville.

tenu par M^e Robert Raimbault et soumis à 40 sols et 1 chapon de rente seigneuriale.

34° Un tènement d'une maison, sur la porte de laquelle est construite une volière, et de 12 acres de terre labourable, tenu par M. de Bretteville (1), et soumis à 100 sols de rente seigneuriale.

35° Une mesure et 20 acres de terre, hameau du Mesnil, tenues par M^e Charles de la Champagne (2), et soumise à 6 livres de rente seigneuriale.

36° Un tènement tenu par Guillaume Le Carpentier et soumis à 20 sols et un chapon de rente seigneuriale.

37° Un tènement tenu par Charles Le Marchand et soumis à 2 chapons et 10 sols de rente seigneuriale.

38° Une mesure tenue par les représentants Le Chanoine et soumise à 30 sols et 1 chapon de rente seigneuriale.

39° Plusieurs pièces de terre en labour tenues par le sieur curé de Veulettes et soumises à une rente seigneuriale de 10 sols, 1 chapon et 3 sols de vuidesse.

40° Une mesure et un clos tenus par Jean Barthélémy et soumis à 24 sols de rente seigneuriale.

41° Une mesure et plusieurs pièces de terre labourable, sises hameau du Heaume, tenues par les héritiers de Hugues Danger, et soumises à 15 livres de rente seigneuriale.

42° Une mesure tenue par les héritiers de feu Nicolas Gobbé et soumise à 55 livres de rente seigneuriale.

43° Une maison tenue par les héritiers de feu Nicolas Saint-Requier et soumise à 2 chapons de rente seigneuriale.

44° Dix acres de terre tenues par le sieur de Frémont (3) et soumises à 6 boisseaux d'avoine de rente seigneuriale.

45° Un Parc à la basse eau tenu par les héritiers de Cyprien Le Carpentier, à charge d'une rente seigneuriale de 2 soles et 5 sols en argent et sous réserve pour le seigneur de prendre le poisson sans payer lorsque lui ou les siens sont sur le « perré » au moment de la pêche.

46° Des parcs à poisson tenus par les héritiers Ouville, à charge d'une rente seigneuriale de 5 sols en argent et d'une truite de la valeur de 20 sols, et « même submission que la précédente ».

(1) Lanfranc de la Champagne, cousin d'Alexandre de la Champagne.

(2) Charles de la Champagne, sieur du Mesnil, frère d'Alexandre de la Champagne.

(3) Jean Eudes, écuyer, sieur de Frémont, « conseiller secrétaire du Roi au Parlement de Normandie ».

47° Plusieurs pièces de terre en labour et bois-taillis tenues par le sieur de la Bouverie, et autres particuliers, et soumises à 8 livres de rente seigneuriale.

PAROISSE DE VÉNESVILLE

48° Plusieurs terres et mesures tenues par Jean Michel, Jean Du Bosc et Nicolas Du Mont et soumises à 40 sols de rente seigneuriale.

PAROISSE DE CANY

49° Le « Fief de Vinfrainville », sis hameau de Vinfrainville, tenu par M. de Cany (1), et soumis à 2 livres en argent, une livre de poivre et 50 harengs saurs de rente seigneuriale.

50° Une maison, mesure et plusieurs pièces de terre en labour sises hameau de Vinfrainville, tenues par M^e Pierre Dambry (2), avocat, et soumises à 3 sols de rente seigneuriale.

51° Une maison avec mesure tenue par les héritiers Dambry et soumise à 16 deniers et 13 harengs saurs de rente seigneuriale.

52° Une mesure tenue par Marie Dambry et soumise à 16 deniers et 13 harengs saurs de rente seigneuriale.

53° Un tènement tenu par Noël Du Pré et soumis à 3 sols 3 deniers et 27 harengs saurs de rente seigneuriale.

54° Un fief ou tènement sis à Vinfrainville, tenu par M^e Barthélémy Dambry, prêtre (3), ou ses représentants et soumis à 6 sols 6 deniers, une demie livre de poivre et 30 harengs saurs de rente seigneuriale.

55° Une mesure tenu par Pierre Martin et soumise à 4 sols 8 deniers et 30 harengs saurs de rente seigneuriale.

PAROISSE DE BUTOT (EN-CAUX)

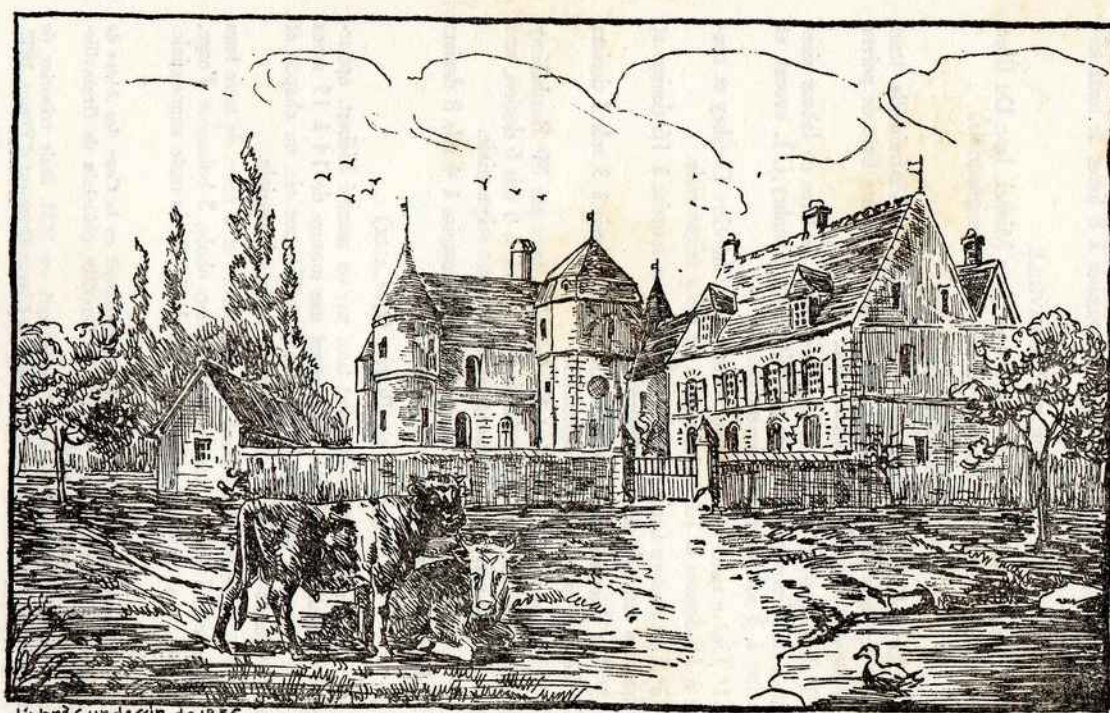
56° Un tènement, précédemment tenu par un nommé Hébert, appartenant au sieur d'Auberville, comprenant une mesure de 14 à 15 acres de terre et soumis à 8 sols 10 deniers et maille, une oie, un chapon et demi, 40 œufs et 2 boisseaux d'orge de rente seigneuriale.

57° Un tènement comprenant maison, mesure et 6 acres de terre tenu par un nommé Loysel et soumis à 10 deniers obole, 3 boisseaux d'orge, un chapon, deux parties de chapon et une demie oie de rente seigneuriale.

(1) M^e Pierre de Bec-de-Lièvre, premier président en la Cour des Aides de Normandie, marquis de Cany, marquis de Quevilly, châtelain de Grainville-la-Teinturière, baron d'Ocqueville, etc.

(2) Peut-être fils de M^e Pierre d'Ambry qui, en 1631, était trésorier de l'église de Cany. (Abbé COCHET, *Les Églises de l'Arrondissement d'Yvetot*, 1852, t. I^{er}, p. 143.)

(3) *L'Armorial de Normandie, Généralité de Rouen*, éd. PRÉVOST, mentionne, t. I^{er}, p. 308 : « N. Dambry, curé Descalle » (sic).



d'après un dessin de 1856

Le château d'Auberville-la-Manuel en 1856

58° Une mesure de 8 acres de terre labourable tenue par les héritiers de M^e Cardin Le Normand et soumise à 20 sols et 3 boisseaux et 3 quarts d'orge de rente seigneuriale.

59° Un tènement comprenant une maison et 5 à 6 acres de terre labourable tenu par M^e Pierre Saint-Requier et soumis à 22 sols 1 denier, une poule et deux chapons et demi de rente seigneuriale.

60° Une maison tenue par André Hecquet et soumise à une rente seigneuriale de 3 deniers.

61° Le « Fief de Tournetot », tenu par les représentants Hébert et soumis à 20 sols de rente seigneuriale.

62° Une mesure tenue par Jean Gobbé et soumise à 9 deniers de rente seigneuriale.

63° Une mesure tenue par Jean Binet et soumise à 6 deniers de rente seigneuriale.

64° Une mesure tenue par les représentants Gobbé et soumise à 6 sols de rente seigneuriale.

65° Plusieurs pièces de terre en labour, tenues par plusieurs particuliers, et soumises à 9 sols de rente seigneuriale.

PAROISSE DE CROSVILLE (1)

66° Un tènement ou fief tenu par M. Roussel et soumis à 30 livres de rente seigneuriale.

67° Trois mesures tenues par les représentants Jean Renault et soumises à 2 livres 9 sols de rente seigneuriale pour la vuidesse.

68° Une mesure tenue par Eustache Sager et soumise à 20 sols de rente seigneuriale.

69° Un immeuble, dont la nature n'est pas indiquée, tenu par Nicolas Bouillé et soumis à 2 deniers de rente seigneuriale.

70° Une maison et des terres labourables tenues par François Desportes, représentant Jean Sirval et soumise à 20 sols de rente seigneuriale.

71° Plusieurs pièces de terre labourable tenues par Jean Saget, Jacques Le François, l'église de Crosville et plusieurs particuliers et soumises à 7 livres de rente seigneuriale.

PAROISSE DE CLASVILLE

72° Un tènement comprenant une mesure et des terres labourables, tenu par les héritiers du François (*sic*), et soumis à 15 sols et 3 chapons de rente seigneuriale.

(1) L'ancienne paroisse de Crosville fait aujourd'hui partie de la commune de Vittefléur.

73° Une mesure tenue par Michel Bouillé et soumise à 7 sols de rente seigneuriale.

74° Une prairie tenue par les représentants Le Vaillant et soumise à 20 deniers, 2 chapons et 3 harengs saurs de rente seigneuriale.

PAROISSE DE MALLEVILLE (LES-GRÈS)

75° Une mesure et des terres labourables tenues par les représentants de M^e Jean Deleaune, prêtre, et soumises à 4 sols, 5 boisseaux d'orge et 2 chapons et demi de rente seigneuriale.

76° Une mesure et des terres labourables tenues par les héritiers de Michel Du Bosc et soumises à 5 sols 8 deniers, 1 boisseau d'orge et 1 chapon de rente seigneuriale.

77° Plusieurs pièces de terre en labour tenues par les héritiers du Flament (*sic*), et soumises à 3 livres de rente seigneuriale.

PAROISSE DE VITTEFLEUR

78° La Léproserie de Saint-Thomas (1), soumise à 9 deniers de rente seigneuriale.

PAROISSE DE VINNEMERVILLE

79° Une mesure tenue par les représentants de M^e Nicolas Du Mont et soumise à 10 deniers de rente seigneuriale.

80° Plusieurs pièces de terre labourable, tenues par M. de Bouville, le sieur de Frémont et les représentants Hervieu, et soumises aux droits et devoirs seigneuriaux.

PAROISSE DE SASSETOT (LE-MAUCONDUIT)

81° Une maison tenue par les héritiers Fabuller et soumise aux droits et devoirs seigneuriaux.

(1) La léproserie de Saint-Thomas appartenait à l'Abbaye de Fécamp. D'après Guilmeth (*Hist. de la Ville et des Environs de Lillebonne...*, deuxième éd., p. 238), cette léproserie aurait été fondée en 1311 par les seigneurs d'Auberville-la-Manuel; selon Dom Du Plessis (*Description géographique et historique de la Haute-Normandie*, Paris, 1740, t. I^{er}, p. 750), « Les seigneurs d'Oberville-la-Manuel soupçonnent que ce sont leurs ancêtres qui l'ont fondée ».

Bien que, le 3 août 1633, aveu ait été rendu à M^e Charles de la Champagne par M. Louis de Bretel, archevêque d'Aix en Provence, administrateur de la léproserie, et qu'un autre aveu ait été rendu en 1635, l'abbaye, sur la demande d'aveu faite par le comte d'Amfreville, seigneur d'Auberville, le 21 janvier 1757, répondait que les aveux que nous venons de citer avaient été obtenus par surprise et, le 10 janvier 1762, se refusait à passer aveu. Qu'advint-il par la suite? Nous ne le savons, la redevance de 9 deniers étant minime, nous ne pensons pas que les parties plaidèrent à ce sujet. (Voy. Arch. S.-I., 7 H 921.)

PAROISSE DE SAINT-VALERY-SUR-FÉCAMP (1)

82° Une maison et mesure et des terres labourables tenues par le sieur de la Condette et soumises aux droits et devoirs seigneuriaux.

Enfin, le fief s'étendait sur le Bec-de-Mortagne, hameau de Gonnevillle, Colleville et autres paroisses environnantes où plusieurs pièces de terre étaient tenues de la seigneurie d'Auberville-la-Manuel par droits et devoirs seigneuriaux.

En résumé, en 1677, le domaine fleffé comprenait plus de 500 acres et le seigneur y percevait les redevances suivantes :

En argent : 352 livres 5 sols 4 deniers et maille.

En nature : 12 pigeons blancs, 14 poules et demie, 30 chapons et demi et 2 parties de chapon, 3 oies, 2 soles, 1 truite, 166 harengs saurs, 40 œufs, 18 boisseaux et 3 quarts d'orge, 14 boisseaux et demi d'avoine, 3 boisseaux et demi de froment, 1 livre et demie de poivre, 1 chapeau ou bouquet de fleurs.

Le domaine fleffé ne paraît pas avoir subi de modifications jusqu'à la Révolution.

D'après la déclaration passée, le 14 février 1750, par M^e du Poerier d'Amfreville, le fief d'Auberville-la-Manuel avait comme arrière-fiefs :

Le fief de Bretteville, sis paroisse d'Auberville-la-Manuel, appartenant au seigneur d'Auberville.

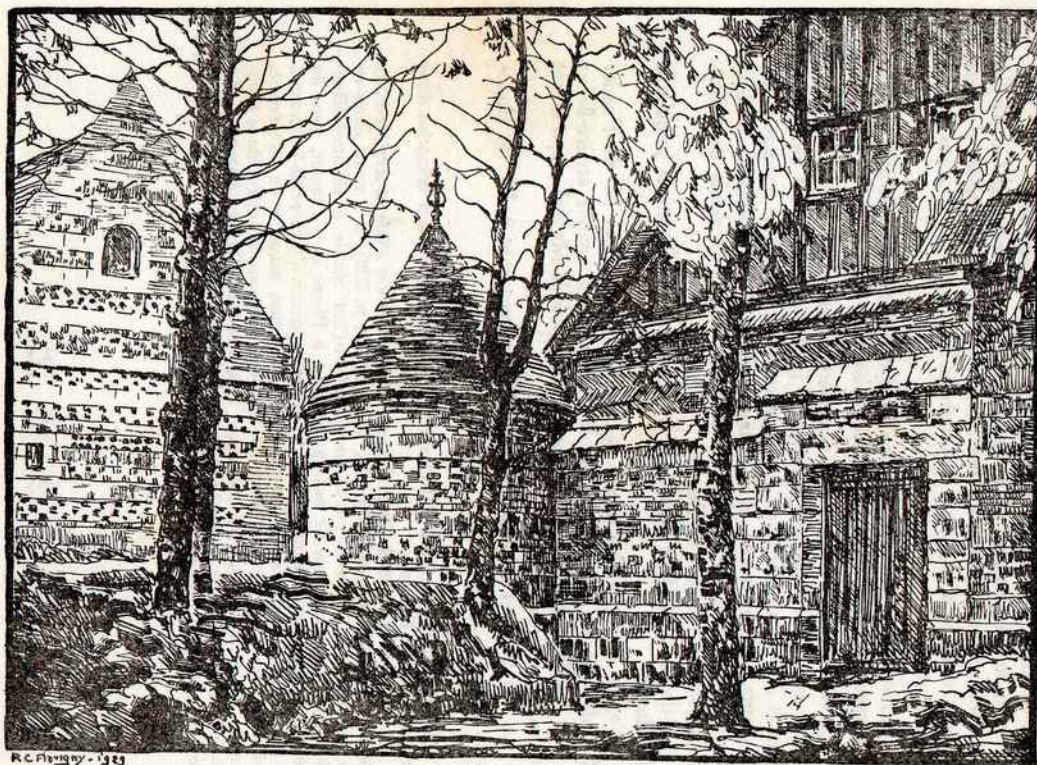
Le fief de Bondeville-sur-Fécamp (2), appartenant à M. de Boisemont (3).

(1) La paroisse de Saint-Valery-sur-Fécamp est aujourd'hui comprise dans la commune de Fécamp.

(2) Arch. S.-I., C 1619, 2912. D'après le *Registre des Fiefs et Arrière-Fiefs du Bailliage de Caux en 1503* (Ed. BEAUCOUSIN, p. 232), il y avait alors en la paroisse de Bondeville-sur-Fécamp (aujourd'hui réunie à Sainte-Hélène-Bondeville), un huitième de fief appartenant à Pierre de Caumont, tenu du fief de Bléville appartenant à Jehan Toustain, seigneur d'Auberville-la-Manuel.

(3) M^e Benigne-Etienne-François Poret, chevalier, seigneur de Boisemont, seigneur patron de Bondeville et de Vattetot, seigneur d'Amfreville-la-Campagne, Saint-Amand-des-Hautes-Terres, Saint-Antoine-d'Iville, Auvergny, Le Donné et autres lieux, conseiller au Parlement de Normandie et plus tard procureur général près la Chambre des Comptes de Rouen.





Château d'Auberville-la-Manuel. — *Une tourelle de l'enceinte.*



Les Seigneurs

I

Etienne Dupont, dans ses *Recherches historiques et topographiques sur les compagnons de Guillaume le Conquérant* (1), se basant sur ce fait qu'Auberville-la-Campagne n'a pas d'histoire et négligeant Auberville-la-Manuel, attribue à Auberville-la-Renault le Roger d'Auberville et le Robert d'Auberville inscrits au *Domesday book*. Nous pensons que ces deux personnages pouvaient être d'Auberville-la-Manuel aussi bien que d'Auberville-la-Renault, et nous inclinons même à donner la préférence à Auberville-la-Manuel qui fut un plein-fief de haubert d'une certaine importance, dont la destinée, au moyen âge, fut liée à celle d'illustres familles normandes, alors qu'Auberville-la-Renault n'était qu'un fief secondaire réuni à celui de Thiboutot.

Notons que le *Domesday book* fait aussi mention de Guillaume d'Auberville, frère de Roger (2) ; que dans le rôle de 1180 un Guillaume d'Auberville est porté pour 20 livres (3) ; qu'en cette même année, Roesia d'Auberville épouse Guy de Rocquefort, seigneur de Crasville, et qu'à partir de cette époque, pendant un certain temps, Auberville-la-Manuel paraît suivre le sort de Crasville (4).

(1) Etienne DUPONT, *Recherches historiques et topographiques sur les compagnons de Guillaume le Conquérant*, deuxième partie, p. 1.

(2) *Rogerus de Oburvilla, Robertus de Odburvilla* sont inscrits : Suff., 403, 405 ; Essex, 52 ; Somers. 98. *Robertus de Odburguille*, Som., 86 ; Roger d'Auberville tenait dix-huit seigneuries dans le comté d'Essex. Guillaume d'Auberville (*Willelmus de Odburvilla seu Odburguille*) possédait Berlai dans le Hestfordshire (Dom., III, p. 129) *Domesday book*. Ed. NICHOLS, 1783. E. DUPONT, *loc. cit.* André DUCHESNE, dans *Historiae Normannorum scriptores*, Paris, 1629, pp. 1027 et 1030, cite parmi les nobles qui, aussitôt après la conquête, tinrent des fiefs du roi d'Angleterre, d'après le livre de cens dressé par ordre du conquérant l'an vingtième de son règne : « *Willelmus de Odburvilla, frater Rogeri.* »

(3) *Magni Rotuli Scaccarii Normanniae sub regibus Angliae. — Idem reddit compotum de misericordiis et promissis et finibus scilicet. — De Willelmo de Aubervilla, 20 lib. pro plegio vicecomitis Rothomagi* (Mém. Société des Antiquaires de Normandie, 2^e série, 5^e vol., 1846, p. 19, col. 2.)

(4) Note manuscrite de M. le baron d'Esneval.

En 1207, Gauthier de Saint-Martin, fils de Gauthier de Saint-Martin et d'Isabelle de Mortemer, possède un fief à Auberville-la-Manuel (1).

Nous avons de lui une charte de cette année, aux termes de laquelle, pour le salut de son âme et de celles de ses parents, de ses prédécesseurs et de ses amis, il donne et concède, en perpétuelle aumône, à Dieu et à l'église de la Sainte-Trinité de Fécamp, au seigneur abbé Raoul, à ses successeurs et à tout le couvent toute sa terre de Wiffreville (2), et ce qu'il a dans cette terre en hommes, redevances, services, moutes, aides, hommages et autres accessoires, à l'exception de dix acres de terre que Mathieu de Grainville (3) tient en fief de lui par une livre de poivre et qui resteront en sa main.

Cette terre de Wiffreville passera à l'Abbaye de Fécamp quitte de tous ses services et redevances, bans, moutes, impôts et plaids. Si l'aide de chevalier de l'armée du Roi vient à être réclamé, en raison de cette terre, l'abbé et le couvent de Fécamp prendront la moitié du quart, soit un huitième, de l'aide de chevalier appartenant au fief d'Oberville, et ce fief d'Oberville, propriété de Gauthier, demeurera quitte de ce huitième.

Le donateur abandonne, en outre, à l'Abbaye de Fécamp, les droits de justice appartenant à la terre donnée.

Enfin, pour confirmer cette donation et faire qu'elle soit exécutée à perpétuité, l'abbé et le couvent de Fécamp donnent « de leur charité », par les mains de Robert Arsie, moine, à Gauthier de Saint-Martin, 40 livres tournois et un cheval de 15 livres.

Sont témoins à la charte : Robertus de Bosco, Symon. de Merlio-Campo, Petrus de Crikebou et autres (4).

Peu après, Guillaume de Mortemer reçoit de Gauthier de Saint-Martin, son neveu, pour services rendus, la terre d'Auberville (5).

Il prend dans une charte l'engagement, pour lui et ses héritiers, de faire hommage à l'Abbaye de Fécamp, pour cette terre et les services dont elle est chargée, de ne recevoir en hommage et de ne molester, en quelque façon que ce soit, les hommes de l'Abbaye, de ne céder en fief la terre d'Auberville, ni aucun homme sans le consentement de l'Abbaye et de ne construire aucun château, ni édifier quoi que ce soit qui puisse

(1) Guillaume de Saint-Martin, premier du nom, descendant de Nicolas de Bacqueville et d'une nièce de Gonnord, femme de Richard I^{er} Cœur de Lion, duc de Normandie et roi d'Angleterre. (GUILLAUME DE JUMIÈGES, *Gesta Normannorum ducum*. Interpolations de Robert de Torigny. Ed. Jean MARX, p. 328.)

(2) Aujourd'hui, Vinfrainville, hameau de la commune de Cany.

(3) Grainville-la-Teinturière ou Graville, fief ou vavassorie noble, paroisse de Cany. (*Reg. des Fiefs ou Arrière-Fiefs du Bailliage de Caux en 1503*, Ed. BEAUCOUSIN, p. 215.)

(4) Cartulaire de l'Abbaye de Fécamp. Bibl. Rouen, ms. Y 51, fol. 53.

(5) Cart. Abbaye de Fécamp. Bibl. Rouen, ms. Y 51, fol. 52.

Mortemer : Fascé d'or et de sinople à vingt-quatre fleurs de lis de l'un en l'autre.



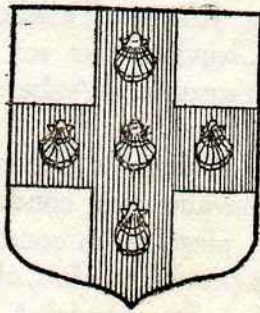
I



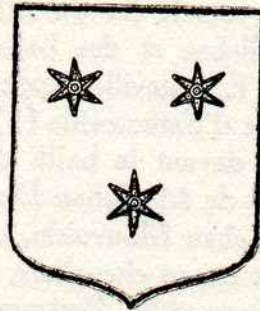
II



III



IV



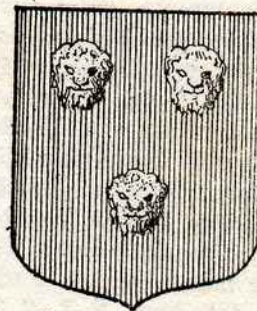
V



VI



VII



VIII

I. Mortemer. — II. Talbot. — III. Estouteville. — IV. Beauvais.
V. Calleville. — VI. Esneval. — VII. Fitz Harry. — VIII. Flavy

porter préjudice à l'Abbaye de Fécamp, sans le consentement du seigneur abbé et du chapitre.

Sont témoins à la charte : « Henricus de Estotevilla, Ricardus de Herecord » et beaucoup d'autres (1).

D'après la charte que nous venons de citer, Auberville paraît alors relever de l'Abbaye de Fécamp; mais, dans le *Registre de Philippe-Auguste*, nous trouvons Oberville porté pour un service de chevalier dans la mouvance militaire du comté de Breteuil (2).

Par une charte sans date, mais antérieure à 1222, Guillaume de Mortemer donne à l'Abbaye de Fécamp deux gerbes des dîmes appartenant à l'église d'Auberville-la-Manuel (3). Nous reviendrons sur cette donation lorsque nous parlerons de la cure et du personnel d'Auberville.

Au milieu du XIII^e siècle, Mathilde, épouse de Guillaume Talbot ou Tallebot, présente au vicariat d'Auberville-la-Manuel, alors appelée Auberville-la-Avant (4).

Plus tard, vers la fin du XIII^e siècle, Jehanne Tallebot, héritière de Mathilde Tallebot et des barons de Cleuville, par son mariage avec Robert IV d'Estouteville, apporta la seigneurie d'Auberville-la-Manuel dans la famille d'Estouteville (5).

En 1311, devant le bailli de Caux, Robert V d'Estouteville, alors mineur, assisté de M^e Jehan Durescu, chevalier, son conducteur et directeur, de M^e Jehan Mauvoisin, chevalier, plège de sa conduite, de Roger de Bréauté et autres chevaliers, ses amis prochains, de Colard d'Estouteville et de dame Alix Bertram, sa mère, fut autorisé à asseoir sur les

(1) Cart. Abbaye de Fécamp. Bibl. Rouen, ms. Y 51, fol. 52.

(2) *Registrum Philippi Augusti. Feoda Normanniæ. Feoda comitatus Britolii* : « De Oberville, 1 f. milit. De Guillelmo de Mortuomari, 1 f. (André DUCHESNE, *Historiæ normannorum scriptores*, p. 1037. A. LE PRÉVOST, *Mémoires et Notes pour servir à l'Hist. du Département de l'Eure* (Ed. L. Delisle et L. Passy, t. I^{er}, p. 423).

Le *Vetus Registrum Philippi Augusti*, manuscrit du Vatican, porte, fol. 68 v^o : « Feoda Balliæ d. Caux. — Dna d'Huborvill. dim. militis. » Faut-il lire Auberville? D'ailleurs, Huborville est exponctué et remplacé par Bosco Milanis, peut-être dépendance d'Auzebosc, où une chapelle était dédiée à saint Melain. En tous cas, nous ne pensons pas qu'il s'agisse ici d'Auberville-la-Manuel. (*Vetus Reg. Philippi Augusti*. Reproduction en héliotypie d'après le manuscrit du Vatican. Ed. L. Delisle, 1883.)

(3) Arch. S.-I., 7 H 25.

(4) *Recueil des Historiens des Gaules et de la France* (Ed. de WAILLY, DELISLE et JOURDAIN), t. XXIII, p. 290 : *Polyptichum Rothomagensis diocesis*, fol. 70.

Talbot : De gueules au lion d'or, à la bordure engrelée du même.

(5) G. DE LA MORANDIÈRE, *Hist. de la Maison d'Estouteville*, p. 109.

Voy. aussi sur une autre Jehanne Talbot, LA ROQUE, *Hist. d'Harcourt*, t. IV, ch. XIX : « Jehanne Talebot, heritière de l'aisné des susnommés Talebot, barons de Cleuville, apportait cette terre, dont la mouvance, tant villes que châteaux, s'étendait sur 46 paroisses. »

D'Estouteville : Fascé d'argent et d'azur au lion de sable armé lampassé et couronné d'or brochant sur le tout.

patronages et fiefs d'Auberville et de Vinnemerville 400 livres de rente promises, entre autres dons, à dame Jehanne d'Estouteville, sa sœur, lors de son mariage avec noble homme Monseigneur Guillaume, châtelain de Beauvais, seigneur des Trois villes de Saint-Denys, en la forêt de Lyons (1).

Guillaume, châtelain de Beauvais, dit le Velu, fils de Guillaume, châtelain de Beauvais, seigneur de Vascœuil, mort le 3 juin 1396, et d'Éléonore de Crespin, mourut le 25 janvier 1330; sa femme, Jehanne d'Estouteville, lui survécut peu de jours et mourut elle-même le 28 février suivant; ils furent inhumés tous deux dans l'Abbaye de l'Isle-Dieu (2); ils laissèrent deux enfants : Colard et Alips de Beauvais.

Colard servait en Normandie, en 1346, sous le connétable d'Eu; il épousa Marguerite de Roye dont il eut plusieurs enfants. Après lui, Guillaume (troisième du nom), châtelain de Beauvais (3) et Jacqueline, épouse de Jean de Bordes, morte sans enfants, furent successivement seigneurs de Vascœuil et des fiefs qui y avaient été rattachés (4).

A la fin du XIV^e siècle, la seigneurie d'Auberville-la-Manuel passa en la possession de M^e Colard de Calleville, seigneur d'Anneville et de Cliponville.

En 1419, lors de l'invasion anglaise, les deux filles de Colard de Calleville lui avaient succédé; l'une avait épousé Huguet des Noyers, écuyer, et l'autre Charles d'Esneval, fils de Robert, seigneur de Bourdainville et de Jeanne Le Bigot, dame de Formoville, qui fut, après ses parents, seigneur de Bourdainville, Formoville et autres lieux (5).

Charles d'Esneval et la demoiselle de Calleville, sa femme, ne laissèrent qu'une fille, Jacqueline d'Esneval, qui, en 1450, épousa Jacques du Fayel, comte de Dammartin, vicomte de Breteuil, échanson du Roi.

(1) G. DE LA MORANDIÈRE, *Hist. de la Maison d'Estouteville*, p. 111; Robert d'ESTAINOT, *Recherches historiques, archéologiques et féodales sur les Sires et le Duché d'Estouteville*, p. 48; *Extrait du compte de la Châtellenie de Valmont en 1514*. (Bulletin Société Histoire de Normandie, t. II (1875-1879), p. 183.)

Fleury-la-Forêt formait, avec Lilly et Morgny, le Fief des Trois-Villes de Saint-Denys en la forêt de Lyons (A. LE PRÉVOST, *Mémoires et Notes pour servir à l'Histoire du Département de l'Eure* (Ed. Léopold Delisle et Louis Passy, t. II, p. 110); CHARPILLON et CARESME, *Dictionnaire des Communes du Département de l'Eure*, t. II, p. 183).

Beauvais : d'argent à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or.

(2) Dom TOUSSAINT DUPLESSIS, *Description... de la Haute-Normandie*, t. II, p. 329; A. LE PRÉVOST, *Mémoires et Notes*, etc., t. II, p. 530.

(3) Le 12 mars 1364, Guillaume, châtelain de Beauvais, céda le patronage de Vinnemerville à l'Abbaye de l'Isle-Dieu. (GUILMETH, *Hist. de la Ville et des Environs de Lillebonne*, p. 228.)

(4) CHARPILLON et CARESME, *Dict. des Communes du Dép. de l'Eure*, t. II, p. 184.)

(5) D'Esneval : Palé d'or et d'azur au chef de gueules.

Calleville : D'argent à 3 molettes d'éperon de gueules, 2 et 1.

II

Le 12 avril 1419, William Fitz Harry, chambellan du roi d'Angleterre, reçut de celui-ci, en récompenses de ses services, la terre et seigneurie d'Auberville-la-Meluel, la terre et seigneurie d'Anneville et le fief de Cliponville que tenaient Charles d'Esneval, chevalier, et Huguet de Noyers, écuyer, du chef de leurs épouses, filles et héritières de Colard de Calleville, chevalier, défunt, ainsi que toutes les terres tenues en Normandie par Colard de Calleville, de la valeur de 600 écus par an, à charge de rendre hommage au Roi par un chapelet (1) de mageroun (*sic*) chaque année le jour de Saint-Jean à Caudebec (en-Caux) (2).

III

Après l'expulsion des Anglais, Auberville-la-Manuel revint à ses anciens maîtres et passa à la fille d'une des filles de Colard de Calleville qui épousa Hector de Flavy, seigneur de Viquemont, Lagny et Mortemer, et « au droit d'elle seigneur d'Auberville-la-Manuel dont il fit faire l'hommage par M. le curé de Rocquefort à M. d'Estouteville au châtel de Rouen » (3).

Monstrelet raconte que, le 18 juin 1431, fut fait à Arras, en présence du duc de Bourgogne, un champ d'armes entre Maillotin de Bours et Hector de Flavy, Maillotin de Bours ayant accusé Hector de Flavy, alors partisan du duc de Bourgogne, de vouloir « se tourner du party du roy Charles ». « Le pavillon de M^{re} Hector estoit armoryé moult richement de seize manières de blasons, c'est assavoir des costez dont lui et ses ancestres estoient yssus et de dedans iceluy estoit figuré ung sepulcre pour ce que iceluy Messire Hector avoit esté fait chevalier ou sepulcre de Jherusalem » (4).

Hector de Flavy était, en 1433, gouverneur de Bours, et, en 1437,

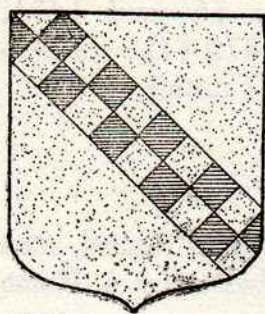
(1) Bouquet.

(2) *Rôles normands* (Ed. BRÉTIGNY), Mémoires Société des Antiquaires de Normandie, t. XXIII, p. 71, n° 390. — Brétigny porte en note, à propos du mot « mageroun » : « Ce sont sans doute des fleurs de maceron (*smyrnium mathioli*), plante de la famille des Ombellifères, ou peut-être celles de la mâche (*valerianelle*), de la famille des Valérianées. Mageron, maceron manquent dans Ducange. »

Fitz Harry : D'azur au chevron d'or semé de mouchetures d'hermine de sable, accolé de 3 porcs-épics d'or, au chef d'argent chargé d'une aigle de sable.

(3) Guillaume d'Estouteville, archevêque de Rouen (1453-1482). Voy. *Extrait du compte de la Châtellenie de Valmont en 1514* (Bull. Société Hist. de Normandie, t. II, p. 183). Malgré les énonciations de ce compte, Auberville-la-Manuel relevait directement du roi et nous pensons, avec R. d'Estaintot, que le fief n'était tenu que par parage de Cleuville, propriété des d'Estouteville. (R. D'ESTAINOT, *Recherches sur les Sires et le Duché d'Estouteville*, p. 48.)

(4) MONSTRELET, *Chroniques* (Ed. Douet d'Arcq), t. IV, pp. 434 et suiv. (récit du combat).



IX



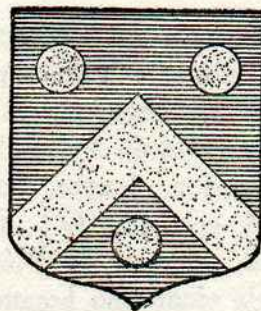
X



XI



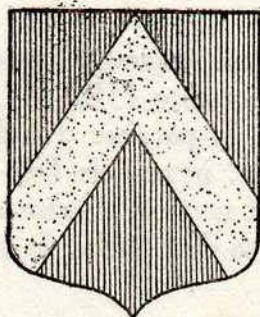
XII



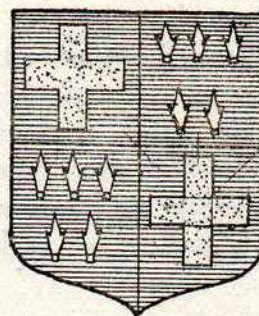
XIII



XIV



XV



XVI

IX. Toustain. — X. Auber. — XI. La Champagne. — XII Châlon.
 XIII. Berthelot de Belloy. — XIV. Poërier d'Amfreville.
 XV. Lombelon des Essarts. — XVI. Jubert de Bouville.

gouverneur du comté de Vaudémont, pour le duc de Bourgogne (1); il se réunit ensuite à ses frères, Charles et Raoul, qui combattaient sous la bannière du roi de France et se trouva à Dieppe en 1433 (2).

Il présenta à la cure d'Auberville-la-Manuel les 16 avril 1451, 9 avril 1456 et 9 août 1465 (3) et mourut avant 1470 (4); ses héritiers vendirent alors la terre d'Auberville à M^e Louis Toustain.

IV

M^e Louis Toustain, le nouveau seigneur d'Auberville-la-Manuel, était conseiller du Roi et maître des comptes, il fut ambassadeur à Rome en 1482.

Il possédait, en 1471, des terres nobles à Vinnemerville et Bléville, et avait obtenu, en 1470, un vidimus de Louis XI concernant les foires d'Auberville (5); il présenta à la cure de cette paroisse le 11 mars 1472 (6).

M^e Louis Toustain avait épousé Jeanne Avertinet et avait pour frère noble homme Guillaume Toustain, écuyer, qui fut son héritier, ainsi que celui de Charles Toustain, son neveu.

Ce Guillaume Toustain donna, le 13 février 1489, ses maisons de Paris à Charles d'Averton, écuyer, frère consanguin de Simone d'Averton, qui avait épousé, en 1487 (7), Jean Toustain, seigneur de Bléville, fils d'un autre Jean, seigneur de Bléville, lequel, en 1473, passait à Honfleur la revue de vingt-cinq hommes d'armes et avait rendu aveu au Roi en 1458.

Du mariage de Jean Toustain et de Simone d'Averton naquit un troisième Jean Toustain, seigneur de Bléville, Auberville-la-Manuel et autres lieux, qui, en 1489, rendit aveu du fief de Bléville, où il y avait château et manoir.

Jean Toustain est mentionné comme seigneur et patron d'Auberville dans une pièce datée du 7 décembre 1502 (8).

En 1503, il possédait en la paroisse d'Auberville-la-Manuel un fief de haubert avec haute justice, nommé le fief d'Auberville; il possédait également un huitième de fief nommé Vinnemerville, tenu de la baronnie de Vittefleur, et, en la paroisse de Bléville, le fief, terre et sieurie de Blé-

(1) MONSTRELET, *Chroniques*, t. IV, pp. 21, 337, 339.

(2) MONSTRELET, *Chroniques*, t. VI, p. 78.

(3) Arch. S.-I., G 4, G 9441, G 9451.

(4) Flavy : De gueules à 3 visages de lion d'or.

(5) Arch. S.-I., Reg. des Fiefs, B 174, pièces 29 à 36.

(6) Arch. S.-I., G 9460.

(7) Le contrat de mariage est du 14 février 1487. La dot de la future épouse s'élève à 1.000 livres.

(8) Avis des Gens du Roi à la suite de l'aveu du 6 novembre 1634. Arch. S.-I., B 174 (pièces 29 à 36).

ville, assis en plusieurs paroisses, relevant de la sieurie de Graille, enfin les fiefs du Quesney, de Lignièrès et de Fontaine-Guérard (1).

Le 15 juillet 1516, le droit d'envoyer ses hommes au pain et au vin, chacun à son tour, quand il lui plairait, fut concédé au seigneur d'Auberville, et, le 6 juillet 1525, il obtint l'exemption du guet général (2).

On a de Jean Toustain (troisième du nom), plusieurs actes de 1520, 1525, 1529 (3), contenant cession par lui du patronage de Vinnemer-ville à Jacques de Civile, écuyer, seigneur de Saint-Martin-aux-Buneaux, qui devint, en 1536, beau-père d'Adrien Toustain, seigneur de Frontebosc. Un arrêt du Grand Conseil, du 20 décembre 1532, fait mention d'une requête présentée le 12 du même mois par Jean Toustain, chevalier, seigneur de Bléville et d'Auberville, à l'effet d'obtenir qu'un procès en matière de criées par lui soutenu au Parlement de Rouen soit évoqué au dit conseil et renvoyé devant un autre parlement (4).

En 1539, la seigneurie d'Auberville-la-Manuel était saisie et mise sous la main du Roi, « *causâ maleficiorum et delictorum per Johannem Toustain* » ; Jean de Cuverville en était administrateur, et le candidat présenté par Jean Toustain pour la cure d'Auberville n'était pas accepté (5).

Simone d'Averton, mère de Jean Toustain, dans son testament, reçu par M^e Nicolas Deschamps, notaire à Montivilliers, le 21 mai 1544, fait mention de défunt Jean Toustain, son fils aîné, héritier de Jean, son père ; on ne connaît à ce Jean Toustain ni femme ni enfant, mais il eut des frères, parmi lesquels François, écuyer, seigneur de Corneville (6).

Catherine Toustain, fille de François Toustain et de Denise Absolut, et petite-fille de Jean Toustain et de Simone d'Averton, épousa, en 1544, noble homme Guillaume Auber, ou Aubert, seigneur de Daubeuf-le-Sec, Vertot et autres lieux (7), et consentit, le 4 janvier 1547, à la vente du fief d'Epremesnil, faite par son mari à noble homme Pierre Le Roux, seigneur d'Ancretteville (8).

Le 7 juin 1549, Guillaume Auber acquit des commissaires du roi le quatrième denier de la paroisse d'Auberville-la-Manuel (9).

(1) *Reg. des Fiefs et Arrière-Fiefs du Bailliage de Caux en 1503*. Ed. BEAUCOUSIN, pp. 234, 235, 257.

(2) Arch. S.-I., Reg. des Fiefs, B 174 (pièces 29 à 36). Arch. chât. Auberville.

(3) Papier Terrier de Vittefleury.

(4) Arch. nat., V^s 1049. Catalogue des Actes de François I^{er}, t. VI, p. 314, n^o 20504.

(5) Arch. S.-I., G 9527.

(6) TOUSTAIN DE RICHEBOURG, *Famille de Toustain-Frontebosc*, p. 95, note a.

Toustain : D'or à une bande échiquetée d'or et d'azur de deux traits.

(7) Auber : D'argent à trois fascées de sable accompagnées de quatre roses de gueules : deux en chef, une entre les deux premières fascées et l'autre en pointe.

(8) TOUSTAIN DE RICHEBOURG, *Famille de Toustain-Frontebosc*, p. 101. Mainteneur de noblesse du 19 janvier 1668. Bibl. Rouen, ms. G 156³.

(9) Arch. S.-I., Reg. des Fiefs, B. 174 (pièces 29 à 36).

Catherine Toustain, devenue veuve, fit, le 2 juin 1565, en la Chambre des Comptes de Paris, la déclaration du fief d'Auberville-la-Manuel, dont elle rendit aveu au roi le 2 août 1575, par François Auber, son fils et mandataire. Cet aveu fut vérifié par le bailli de Caux le 10 septembre suivant et approuvé le 29 janvier 1577 (1). Au mois de novembre de la même année, un vidimus confirma l'existence des foires d'Auberville (2).

Catherine Toustain, veuve de Guillaume Auber, mourut au commencement du XVII^e siècle, laissant pour lui succéder Charles Auber, ou d'Auber, gentilhomme de la Chambre du Roi, son petit-fils, fils de François Auber, seigneur de Daubeuf et de Vertot, qui, le 15 décembre 1581, avait épousé Anne de Pellevé, nièce du cardinal Robert de Pellevé, archevêque de Reims.

Le fief d'Auberville fut saisi pour défaut de déclaration; mais mainlevée de cette saisie fut donnée le 4 février 1607, à la suite de la déclaration passée le 15 janvier 1607 par Charles d'Auber. Celui-ci souscrivit aveu au Roi le 17 juillet 1607; cet aveu énonce que le fief d'Auberville est un plein fief de haubert et chevalier entier relevant directement du Roi, dont le chef-mois est situé à Auberville-la-Manuel et qui s'étend sur les paroisses d'Auberville-la-Manuel, Veulettes, Saint-Martin-aux-Bu-neaux, Vénesville, Sassetot (le-Mauconduit), Malleville (les-Grès), Butot (en-Caux), Clasville, Crosville et Cany; il y est fait mention des droits seigneuriaux dont nous avons parlé, mais il ne contient aucune indication de détail sur l'étendue de la seigneurie (3). Cet aveu fut approuvé par arrêt de la Chambre des Comptes de Rouen du 7 juillet 1608 (4).

Le 6 avril 1623, par acte passé devant Denys Fournel, tabellion de la haute justice d'Auberville-la-Manuel, M^e Charles d'Auber, écuyer, seigneur de Daubeuf-le-Sec et d'Auberville-la-Manuel, acquit d'Antoine Nepveu, de Vittefleury, une petite mesure plantée et bâtie sise à Auberville (5).

Suivant acte reçu par M^{es} Dubosc et Le Barbier, notaires à Rouen, le 5 mai 1626, M^e Charles d'Auber, écuyer, seigneur et patron de Daubeuf-le-Sec et des fiefs nobles de Gruchet, Vertot, Laporte, Marest et autres lieux, vendit à M. Maître Charles de la Champagne, conseiller du Roi en sa Cour et Parlement de Normandie, seigneur patron de Bretteville, la terre, seigneurie et haute justice d'Auberville-la-Manuel, plein fief de haubert tenu en mouvance directe du roi, ainsi qu'il résultait d'une

(1) BRUSSEL, *Dict. chron. des actes d'hommages, aveux et déclarations du temporel des bénéfices de la province de Normandie qui sont gardés en la Chambre des Comptes de Paris*. Bibl. Rouen, ms. G 173.

(2) Arch. S.-I., Reg. des Fiefs, B 174 (pièces 29 à 36).

(3) Arch. S.-I., Reg. des Fiefs, B 174 (pièces 29 à 36).

(4) Arch. S.-I., Reg. des Fiefs, B 174 (pièces 29 à 36).

(5) Arch. châ. Auberville.

déclaration passée au bailliage de Cany le 16 juillet 1526, avec le droit de patronage de l'église d'Auberville.

L'acte de vente fait mention d'un manoir bâti d'un château avec plusieurs bâtiments, d'un colombier, d'un moulin à eau sur la rivière de Cany (1), d'un droit de moulin à vent non édifié, d'une garenne de 10 acres; il énonce que le fief s'étend ès paroisses de Malleville (les-Grès), Butot (en-Caux), Vénesville, Cany, Crosville, Saint-Martin-aux-Buneaux, Clasville, Sassetot (le-Mauconduit) et Veulettes.

Le domaine non fiefé était alors loué moyennant un fermage annuel de 1.600 livres et des faisances consistant en 6 chapons, 6 douzaines de pigeons, un demi-cent de lin en branches et 2 mines d'avoine.

La vente fut faite moyennant un prix principal de 63.000 livres et la charge de rembourser une rente de 42 livres 6 sols 8 deniers; partie du prix fut payée comptant et le surplus peu après, notamment entre les mains de M^e Antoine de Banastre, écuyer, sieur de Routtes, époux de Charlotte Aubert de Neuville, suivant acte reçu par les notaires de Rouen le 29 mai 1626 (2).

M^e de la Champagne, « en considération de ses services et pour lui donner moyen de les continuer », par lettres données à Fontainebleau le 12 mai 1626, obtint du Roi don et remise des droits de reliefs et treizièmes sur l'acquisition qu'il avait faite du fief d'Auberville-la-Manuel. Ces lettres furent enregistrées en la Chambre des Comptes de Rouen le 10 juin 1626 (3).

V

M^e Charles de la Champagne (4) appartenait à une famille établie depuis longtemps déjà dans la région. Nous relevons, en effet, le nom de Robert de la Campagne à Auberville-la-Manuel en 1466 (5), celui de M^e Pierre de la Campagne, nommé curé d'Auberville-la-Manuel le 31 août 1512 (6), celui de Jehan de la Champagne, fils de Guillaume, habitant Auberville-la-Manuel, qui, par acte devant les tabellions de Cany du 30 mars 1535, cédait à Jehan Burel, de Vinnemerville, neuf vergées de terre à Angerville-la-Martel et recevait en échange neuf vergées de terre à Vinnemerville (7).

(1) La Durdent.

(2) Arch. S.-I., Tabellionnage de Rouen, 5 et 29 mai 1626.

Charles d'Auber et sa femme, Louise de Prie, qu'il avait épousée le 21 février 1605, firent construire, en 1629, le château de Daubeuf, ainsi que l'atteste une inscription placée sur une des portes.

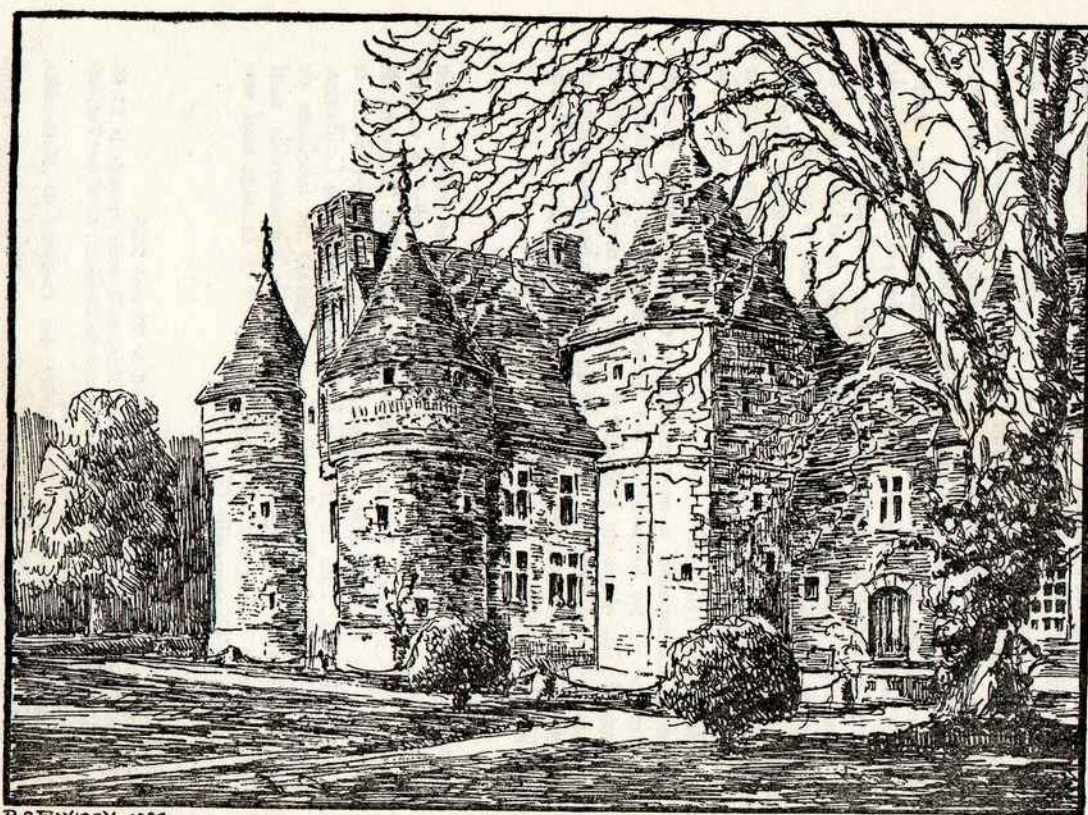
(3) Registres mémoriaux de la Chambre des Comptes de Normandie, année 1626, fol. 136. Arch. S.-I., B 45.

(4) On trouve le nom patronymique orthographié : Champaigne, Champagne, Campagne et Campagne.

(5) Arch. S.-I., G 1634.

(6) Arch. S.-I., G 9500.

(7) Arch. châ. Auberville.



R. F. 1909

Château d'Auberville-la-Manuel. — Sud-est (état actuel).

Le nouveau seigneur d'Auberville-la-Manuel était fils et petit-fils de conseillers du Roi.

Son aïeul, M^e Nicolas de la Champagne, fut, par lettres du 23 décembre 1568, pourvu d'un office de conseiller du Roi au Parlement de Normandie, parmi ceux qui avaient été créés par édit de décembre 1567; il était alors avocat au Parlement de Rouen. Il fut reçu à cet office de conseiller le 24 janvier 1569, après avoir subi devant les Gens du Roi les examens prescrits par les ordonnances (1).

Marié avec Catherine Gombault (2), il eut quatre enfants :

Charles (premier du nom), qui suit;

Charles, écuyer, sieur de Barentin, qui mourut le 12 mars 1629 et fut inhumé le 13 à Saint-Godard de Rouen (3);

Anne;

Et une fille, Catherine, baptisée en l'église Saint-Laurent de Rouen le 31 mars 1576 (4).

M^e Nicolas de la Champagne avait, le 12 avril 1578, acquis de M. Jean Benard, sieur de Poussy, demeurant au dit lieu, vicomté de Saint-Sylvain, bailliage d'Alençon, héritier de feu Guillaume de Quièvrement, sieur de Barentin, un manoir et des terres à Barentin (5).

Catherine Gombault, veuve de M^e de la Champagne, épousa en deuxièmes nocces Jehan de Mareson, s^r de Saint-Aubin, assesseur en la vicomté de Rouen, en troisièmes nocces le s^r de Gréaulme, et mourut épouse en quatrièmes nocces de Jehan Mathieu, sieur des Rentis, procureur du Roi en l'Amirauté du Havre (6).

M^e Charles de la Champagne, pourvu de l'office de conseiller au Parlement, par la résignation de M^e Nicolas de la Champagne, son père, par lettres du 27 octobre 1582, fut reçu seulement le 15 décembre 1586; « encore qu'il fust fils de maistre, dit Bigot de Monville, M^e Laurens

(1) BIGOT DE MONVILLE, *Recueil des Présidents, Conseillers et autres Officiers de l'Eschiquier et Parlement de Rouen depuis l'establisement de l'Eschiquier en l'an 1499 jusqu'à présent (1702)*. Bibl. Rouen, ms. Y 24, B. V. 16.

De la Champagne : D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux molettes et en pointe d'un panache, le tout d'or, d'après MAGNY (*Nobiliaire de Normandie*); d'azur au chevron d'argent accompagné de deux étoiles d'or en chef et d'une plume d'argent en pointe, d'après BIGOT DE MONVILLE (*loc. cit.*); d'azur au chevron d'or accompagné de deux étoiles du même et en pointe d'un panache aussi d'or, d'après DE Merval (*Catalogue et Armorial des Présidents, Conseillers... du Parlement de Rouen*. Evreux, 1867, pp. 39, 46, 59).

(2) Catherine Gombault était de la famille de Roger Gombault, greffier en l'élection de Rouen, et de Jean Gombault, avocat. (BIGOT DE MONVILLE, *Recueil des Présidents*. Ed. Prévost, p. 153.)

(3) Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Saint-Godard, 13 mars 1629.

(4) Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Saint-Laurent. Elle eut pour parrain M^e Romain de la Champagne, son oncle.

(5) Arch. S.-I., Tabell. de Rouen.

(6) Arch. S.-I., E, Famille Bailleul de Drumare.

Restout luy fust préféré comme plus capable, ce qui a peu ou point d'exemple » (1). Il résigna sa charge en 1621, au profit de son fils Charles (deuxième du nom), mourut le 3 mars 1625 et fut inhumé en l'église Saint-Godard de Rouen, sous une tombe de marbre noir (2); il fut payé au Trésor de Saint-Godard 12 livres pour son inhumation (3). M^e Charles de la Champagne avait été trésorier de cette église en 1600-1601 (4).

De son union avec Fleurimonde Bouchard, il eut six enfants :

1^o Charles (deuxième du nom), qui suit;

2^o Laurent, sieur de Bretteville, reçu avocat au Parlement de Rouen le 22 novembre 1607, mort célibataire et inhumé le 25 novembre 1639 en l'église Saint-Godard de Rouen (5);

3^o Lanfranc (premier du nom), baptisé en l'église Saint-Godard de Rouen le 3 juin 1596, sieur de Bretteville, mort à Rouen, paroisse Saint-Laurent, et inhumé en l'église Saint-Godard le 12 avril 1649 (6); il épousa Madeleine Allorge, fille du sieur de Sainneville, et eut plusieurs enfants : 1^o Anne, baptisée en l'église Saint-Laurent de Rouen le 10 février 1632 (7); 2^o Lanfranc (deuxième du nom), baptisé en l'église Saint-Godard de Rouen le 8 janvier 1634 (8), qui épousa Marguerite Talbot (9), fille de M^e Richard Talbot, écuyer, seigneur et patron de Saint-Ouen-au-Bosc, lieutenant général et particulier, civil et criminel au bailliage de Caux, décédée à Auberville-la-Manuel le 7 octobre 1724, âgée de quatre-vingt-six ans et inhumée dans l'église (10); ce Lanfranc eut lui-même deux fils : Lanfranc (troisième du nom), baptisé à Auberville-la-Manuel le 27 janvier 1661 (11), marié, le 30 mai 1684, en l'église Saint-Nicaise de Rouen, à Angélique de la Barre, fille de M^e Claude de la Barre, écuyer, conseiller du Roi, président en la Chambre des Comptes de Rouen (12), et Alexandre, baptisé à Auberville-la-Manuel

(1) BIGOT DE MONVILLE, *Recueil des Présidents*, etc. Bibl. Rouen, ms. Y 24, B VI 33.

(2) Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Saint-Godard, 3 mars 1625. FARIN, *Hist. de Rouen*, troisième éd., in-4°, t. II, p. 139. M. de Barentin, frère de M. de la Champagne, décédé, comme nous l'avons vu, le 11 mars 1629, fut inhumé dans le même tombeau.

(3) Arch. S.-I., G 6619.

(4) Arch. S.-I., G 6618.

(5) Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Saint-Godard.

(6) Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Saint-Laurent et Saint-Godard.

(7) Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Saint-Laurent.

(8) Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Saint-Godard.

(9) Prénommée quelquefois Madeleine. (Arch. comm. Auberville, Reg. cath., 7 octobre 1724.)

(10) Arch. comm. Auberville, Reg. cath., 7 octobre 1724.

(11) Arch. comm. Auberville, Reg. cath.

(12) Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Saint-Nicaise.

Du mariage de Lanfranc de la Champagne (troisième du nom) et de Angélique de la Barre naquit, vers 1684, Marguerite-Claude de la Champagne qui, le 9 avril 1702, en l'église Saint-Cande-le-Jeune de Rouen, épousa M^e Adrien

le 30 mars 1663 (1); 3° Hélène, baptisée en l'église Saint-Godard de Rouen le 12 avril 1635 (2); 4° Charles, baptisé en l'église Saint-Godard de Rouen le 13 février 1637 (3), et 5° un autre Charles, baptisé en l'église Saint-Laurent de Rouen le 26 juillet 1642 (4);

4° Marie, qui épousa M^e Toucher, d'Amouville, conseiller et secrétaire du Roi, et mourut sans postérité;

5° Isabeau, mariée à M^e Pierre du Fay, sieur de Vaurabost, conseiller en la Cour des Aides de Rouen, morte en 1639 et inhumée en l'église Saint-Patrice de Rouen;

6° Fleurimonde, qui, le 26 février 1628, épousa M^e Pierre Le Pesant, écuyer, sieur de Beausse, maître des Comptes à Rouen (5), et eut un fils, M^e Nicolas Le Pesant, sieur de Boisguilbert, et deux filles; l'une, Marie, épousa M^e Pierre Bigot, sieur des Parquets, et mourut, à l'âge de vingt-cinq ans, le 15 avril 1670 (6); l'autre, Fleurimonde, épousa

Tallebot, chevalier, seigneur et patron de Saint-Ouen-au-Bosc, conseiller du Roi et lieutenant général, civil et criminel au bailliage de Caux pour le siège de Caux; de ce mariage naquirent : 1° M^e Jacques-Adrien Tallebot, écuyer, seigneur et patron de Saint-Ouen-au-Bosc, qui, le 13 juin 1722, en l'église d'Auberville-la-Manuel, épousa Claude-Barbe-Elisabeth Doullé de Bécicourt; 2° Marie-Magdeleine qui, le 19 juillet 1730, en l'église d'Auberville-la-Manuel, épousa M^e Charles Raisin du Marest et eut un fils, ondoyé à Auberville le 27 décembre 1730; 3° Jean-Baptiste, qui fut capitaine d'infanterie; 4° Adrien, né à Auberville en 1712; 5° Jacques Lanfranc, baptisé à Auberville le 17 décembre 1713, et 6° Marie-Anne Louise, baptisée à Auberville le 26 février 1715. Devenue veuve, Marguerite-Claude de la Champagne épousa en secondes noces (1716) M^e Jean-François Eudes, écuyer, sieur d'Eudeville, qui, en 1725, prenait le titre de sieur de Frémont. De ce mariage naquirent : 1° Louis-François, baptisé à Auberville le 9 octobre 1716; 2° Marguerite-Françoise-Suzanne, baptisée à Auberville le 22 février 1723, qui mourut au même lieu le 3 décembre 1741, épouse du sr Sénécal; 3° Marie-Marguerite, décédée à Auberville le 3 octobre 1729 à l'âge de quatre ans; 4° Jacques-François, baptisé à Auberville le 27 mars 1725, écuyer, sieur de Frémont, major de la capitainerie de Paluel en 1770, et 5° Marguerite, baptisée à Auberville le 16 juin 1727. M^e Jean-François Eudes, sieur de Frémont, mourut à Auberville le 27 septembre 1727; Marguerite-Claude de la Champagne, sa veuve, mourut au même lieu le 3 août 1770. (Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Saint-Cande-le-Jeune. — Arch. comm. Auberville, Reg. cath.)

(1) Arch. comm. Auberville, Reg. cath.

(2) Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Saint-Godard.

(3) Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Saint-Godard.

(4) Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Saint-Laurent. — Lanfranc avait eu, en outre, un enfant naturel, Jacques, inhumé à Auberville-la-Manuel le 23 avril 1696 (Arch. comm. Auberville, Reg. cath.), qui, veuf en premières noces de Jeanne Flais, avait épousé en deuxième noces, le 25 septembre 1685, en l'église Saint-Vivien de Rouen, Catherine Leberger. (Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Saint-Vivien.)

(5) Elle était veuve en 1670 et ses droits sur la succession de son mari firent entre elle et MM. Bigot et François de Châlon, ses gendres, l'objet d'une transaction le 10 août 1671. (Arch. châ. Auberville.)

(6) Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Saint-Godard : Bans de mariage, 25 mai 1664. Inhumation, 17 avril 1670.



Château d'Auberville-la-Manuel. — *Communs (état actuel).*

M^e Jacques-François de Châlon, sieur de Cauléon, conseiller maître à la Cour des Comptes de Rouen (1), et eut deux enfants : Louis-François, qui, comme nous le verrons, épousa Marie-Anne de la Champagne et devint seigneur d'Auberville-la-Manuel, et une fille, Anne-Marie, mariée à Jean-Baptiste Louis, sieur de Mirey, écuyer, cheveu-léger de la Garde du Roi (2) ; elle eut elle-même deux filles, dont l'une était, en 1709, épouse de M. du Mesnil-Pipart, et l'autre, Catherine-Louise, encore mineure à la même époque, avait pour tuteur M^e Pierre-François Racine, écuyer, sieur du Tremblay, époux de Catherine-Françoise de Châlon (3).

Notons ici que, devant le notaire de Cany, le 6 septembre 1603, M^e Charles de la Champagne (premier du nom) acquit de M. du Thuit le fief de Septimanville, relevant du Roi, sis paroisse de Saint-Martin-aux-Buneaux, et obtint du Roi, le 2 mars 1604, remise du droit de treizièmes (4). En 1608, le « sieur, conseiller de la Champagne » possédait à Vénesville des terres, dépendant probablement de la Ferme de la Champagne (5), et, le 24 mai 1608, devant le notaire de Monti-

(1) M^e François de Châlon, fils de M^e Alonce de Châlon, sieur des Hunières, et de Marie de Châlon, avait deux frères : 1^o Ferdinand, sieur des Hunières, conseiller au Parlement de Rouen (1644), qui épousa Marie Le Seigneur et eut une fille, Marie, qui, elle-même, au mois de décembre 1662, épousa M^e René d'Auber, chevalier, seigneur de Daubeuf, Saint-Aubin et autres terres et seigneuries, fils de feu M^e René d'Auber, chevalier, seigneur des dits lieux de Daubeuf et de Saint-Aubin, et de Adrienne de Houdetot (contrat de mariage, 6 décembre 1662. Arch. S.-I., Tabell. de Rouen), et 2^o M^e Alphonse de Châlon, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Rouen, demeurant à Rouen, paroisse N.-D. de la Ronde, qui, par acte devant M^{es} Martin Le Pelletier et Claude Gruchet, notaires à Rouen, du 17 janvier 1687, désirant participer aux prières des pauvres valides de l'hôpital général de Rouen et contribuer au soutien et augmentation d'icelui, fit donation à cet hôpital de 10.000 livres, à charge de lui servir 600 livres de rente jusqu'à son décès, d'entretenir deux maîtres ou maîtresses d'école, l'un à Saint-Sever ou Sotteville, l'autre à Darnétal, pour l'instruction des enfants pauvres ; lesquels maîtres ou maîtresses devaient, à l'entrée en classe, faire dire aux élèves le *Pater noster* et l'*Ave Maria*, du vivant du donateur, et ajouter, après son décès, un *De Profundis*, récité à genoux ; les maîtres ou maîtresses devaient recevoir 100 livres par an (Arch. S.-I., Tabell. Rouen). — L'école des garçons de la paroisse Saint-Sever devait « être conduite par un homme non marié ni engagé dans les ordres sacrés, capable et suffisant pour faire des catéchismes, ayant de la voix et sachant chanter dans l'église en habit ». (G. PANEL, *Documents concernant les Pauvres de Rouen...*, 1919, t. III, pp. 138, 142.)

(2) Par acte de M^{es} Lemarchand et Cavé, notaires à Rouen, du 21 février 1697, M^e Jean-Baptiste Louis, sieur de Mirey, époux de dame Anne-Marie de Châlons, acquiert une rente de 100 livres due par Jacques Levavasseur, avocat, de M^e Thomas Louis, écuyer, sieur de Mirey, gendarme de la Garde du Roi, « de présent logé à l'*Hostellerie de la Rose-Blanche*, faubourg Bouvreuil, paroisse Saint-Godard », à Rouen.

(3) Partage s. s. p., 17 février 1709. (Arch. chât. Auberville.)

(4) Cette remise fut enregistrée en la Chambre des Comptes de Normandie, le 20 mai 1604. Mém. Chambre des Comptes de Rouen, 1604, fol. 82. Arch. S.-I., B 23.

(5) Reg. du Trésor de Vénesville, année 1608. Arch. S.-I., G 8659.

villiers, honneste femme Marie Blanchet, épouse de noble homme Romain de la Champagne, capitaine pour le Roi en la marine, bourgeois de la ville du Havre-de-Grâce, y demeurant paroisse Notre-Dame, fit donation entre vifs à demoiselle Fleurimonde Bouchard, femme de noble homme M^e Charles de la Champagne, conseiller au Parlement de Rouen, du tiers de ses biens meubles et immeubles présents et à venir. Cette donation fut acceptée le 20 juin 1608 (1).

M^e Charles de la Champagne (deuxième du nom) fut nommé conseiller au Parlement le 1^{er} août 1622; mais, bien qu'il fût fils de la sœur de M^e Alexandre Bouchard, conseiller du Roi, alors en exercice, « M. le Premier Président de Ris (2) fit longtemps difficulté à son installation, estant pour lors en froideur avec le dit sieur Bouchard » (3).

Le 6 septembre 1629, devant M^{es} Jacques Crespin et Nicolas Maubert, tabellions à Rouen, M^e Charles de la Champagne, sieur d'Auberville-la-Manuel, demeurant à Rouen, paroisse Saint-Godard, en qualité d'exécuteur testamentaire de M. de la Champagne, sieur de Barentin, son oncle, décédé, ainsi que nous l'avons vu, le 11 mars 1629, fit donation à l'église Saint-Godard de Rouen d'une rente de 50 livres, au capital de 1.000 livres, à charge de dire une messe basse le lundi de chaque semaine et de célébrer chaque année un obit le 11 mars (4).

Au cours de cette même année 1629, M^{lle} de la Champagne aumôna une somme de 60 sous au trésor de l'église de Vénesville (5).

Par décision du 18 mai 1632, le seigneur d'Auberville fut dispensé du guet général sur la côte de la mer (6).

Le 6 novembre 1634, M^e Charles de la Champagne rendit aveu au roi pour le fief d'Auberville-la-Manuel (7).

En 1639, lors de la sédition des Nu-Pieds, il fut commis pour enquêter à la suite de la bagarre qui s'était produite dans l'église Saint-Ouen de Rouen (8) et partagea la disgrâce du Parlement (9).

M^e Charles de la Champagne (deuxième du nom) mourut à Rouen, paroisse Saint-Laurent, le 4 décembre 1642 et fut inhumé en l'église Saint-Godard (10).

(1) Arch. chât. Auberville.

(2) Alexandre de Faucon, sieur de Ris, d'abord président au Grand Conseil, fut nommé Premier Président au Parlement de Rouen, en remplacement de Claude Groulart, et reçu à cet office le 8 mars 1608; il mourut le 10 février 1628.

(3) BIGOT DE MONVILLE, *Recueil des Présidents*, etc. Bibl. Rouen, ms. Y 24. B VIII, 52.

(4) Arch. S.-I., Tabell. Rouen et G 6609, fol. 125; G. 6612, fol. 25.

(5) Reg. du Trésor de Vénesville, année 1629-1630. Arch. S.-I., G 8659.

(6) Arch. S.-I., Reg. des Fiefs, B 174 (pièces 29 à 36).

(7) Arch. S.-I., Reg. des Fiefs, B 174 (pièces 29 à 36).

(8) *Mémoires du Président Bigot de Monville sur la sédition des Nu-Pieds et l'interdiction du Parlement de Rouen en 1639*. Ed. D'ESTAINTOT, p. 20.

(9) Voy. N. PÉRIAUX, *Hist. de la Ville de Rouen*, 1874, pp. 451 et suiv.

(10) Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Saint-Laurent et Saint-Godard.

Il avait épousé, en premières noces, une fille de M^e de Saint-Arnould, maître des Comptes, dont il eut un fils mort avant lui (1), et en secondes noces, Jeanne de Houard, fille de M^e Henry de Houard, écuyer, sieur de Colleville, dont il eut neuf enfants; huit étaient vivants lors de son décès, c'étaient :

1^o Fleurimonde, née à Auberville-la-Manuel le 15 février 1629 (2);

2^o Françoise, baptisée en l'église Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen le 7 mai 1630 (3);

3^o Alexandre, qui suit, baptisé en l'église Saint-Laurent de Rouen le 17 janvier 1632 (4);

4^o Emery, baptisé en l'église Saint-Laurent de Rouen le 12 février 1633 (5), qui fut pourvu du Personnat d'Auberville le 28 février 1642 (6) et mourut de mort violente en 1654;

5^o Marie, baptisée en l'église Saint-Laurent de Rouen le 20 octobre 1634 (7), qui, le 30 mai 1685, en l'église Saint-Godard de Rouen, épousa M^e Pierre du Moucel, sieur du Fresné et du Coudré, et fut inhumée en l'église Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen le 19 juin 1702 (8);

6^o Jean, baptisé en l'église Saint-Laurent de Rouen le 20 septembre 1636 (9), dont le fils, Jacques de la Champagne, sieur de Villers, né en 1671, épousa, le 28 janvier 1694, en l'église Saint-Laurent de Rouen, Marguerite-Geneviève Estore, ou Stor, et eut comme enfants : 1^o Jacques-Antoine; 2^o Marguerite, décédée à Auberville le 14 février 1766, à l'âge de soixante-neuf ans; 3^o Marie, décédée le 13 octobre 1780 à Auberville-la-Manuel et inhumée dans le cimetière de cette paroisse, le 15 du même mois par M. l'abbé d'Eudeville, curé de Veulettes, et 4^o Anne, décédée à Auberville-la-Manuel le 7 messidor an VI (25 juin 1798), à l'âge de quatre-vingt-neuf ans (10); ++

7^o Marguerite, baptisée en l'église Saint-Godard de Rouen le 29 janvier 1641, qui, le 20 février 1685, épousa M. David du Moucel,

(1) BIGOT DE MONVILLE, *Recueil des Présidents*, etc. Bibl. Rouen, ms. Y 24. B VI 16 et B VIII 52.

(2) Arch. comm. Auberville, Reg. cath.

(3) Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Sainte-Croix-Saint-Ouen.

(4) Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Saint-Laurent.

(5) Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Saint-Laurent.

(6) Arch. S.-I., G 9705.

(7) Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Saint-Laurent.

(8) Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Saint-Godard, 30 mai 1685, et Sainte-Croix-Saint-Ouen, 19 juin 1702.

Du Moucel du Fresné : D'azur à un chevron d'or accompagné de trois merlettes d'argent : 2-1.

(9) Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Saint-Laurent.

(10) Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Saint-Laurent; Arch. comm. Auberville, Reg. cath. et Etat civil.

*g⁶ Charles Gabriel Luder d' Auberville, curé de
Veulettes 13 Aout 1764 A.S.I. G. 9737*

+ D'après la tradition Emery de la Champagne aurait été assassiné avec un instrument tranchant entre la barrière du Manoir et l'entrée principale du château. (Renseignement fourni par M. Buquet de Mallerille les-Grès).

++ 5° Marie Françoise baptisée à Venesville le 4 juin 1710.
6° François Louis Augustin, baptisé à Venesville le 5 février 1712. 7° Jean Baptiste baptisé à Venesville le 23 septembre 1714, qui fut prêtre, vicaire à Veulettes (1745) - et cure de Vitteleur et de St Requier d'Hericourt (17 juin 1749). (Arch. mun. Venesville. Reg. Cath. 1710, 1712. 1714. Arch. S.I. G. 6183.)

Jacques de la Champagne mourut vers 1723
Sa veuve née Estore, mourut à l'âge de 68 ans en Août 1748 et fut inhumée en l'église de Venesville le 17 Août 1748 (Arch. mun. Venesville. 1748)

écuyer, sieur de Fresne-le-Plan (1), mourut le 12 février 1696 et fut inhumée le lendemain en l'église Saint-André hors la ville de Rouen (2) ;

8° Charles, baptisé en l'église Saint-Laurent de Rouen le 14 juin 1642 (3), sieur du Mesnil-sur-Veulettes, qui, le 24 novembre 1694, épousa en secondes noces Marguerite Canivet. Il mourut avant 1715, laissant trois enfants : 1° Antoine, sieur du Mesnil, mort avant 1723, qui, de son mariage avec Françoise de Bailleul, eut une fille, Françoise, décédée jeune en 1723 ; 2° Marie, née vers 1680 et décédée à Rouen, paroisse Saint-André hors la ville, le 23 octobre 1773 (4). Le 28 juillet 1754, « en continuité des bienfaits dont elle avait honoré le trésor de la paroisse », elle donna à l'église Saint-André hors la ville « un soleil d'argent, parfaitement bien doré, sur le pied duquel était un agneau immolé, accompagné d'une tige terminée par une coupe d'où il sortait une couronne formée d'épis de bled et de grappes de raisin, d'où sortaient des rayons et une croix ». En acceptant cette donation, le curé et les trésoriers de Saint-André décidèrent qu'il serait célébré, en leur église, une messe par chacun an, au jour du décès de la donatrice (5), et 3° Anne, née du second mariage, qui, à Rouen, en l'église Saint-André hors la ville, le 24 novembre 1728, épousa M^e François de Quintanadoine, écuyer, seigneur et patron de Saint-Denis-du-Boscguérard (6). Elle était veuve en 1737 (7) et mourut avant 1748 (8).

Le neuvième enfant était une fille, Louise, baptisée en l'église Saint-Laurent de Rouen le 16 janvier 1638 (9), morte à l'âge de quatre ans

(1) Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Saint-Godard.

(2) Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Saint-André hors la ville et Saint-Michel. M. David du Moucel eut d'un autre mariage trois enfants : 1° Louis-David ; 2° Pierre-Nicolas, et 3° Marguerite, épouse de Robert Le François de Barnebuc (Arch. châ. Auberville). Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Saint-André hors la ville.

(3) Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Saint-Laurent.

(4) Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Saint-André hors la ville, 24 octobre 1773.

(5) Arch. S.-I., G 6294.

(6) Le contrat de mariage s. s. p. du 23 novembre 1728 a été déposé au rang des minutes de M^e Heutte, notaire au Bourgtheroulde, le 24 janvier 1735. La future épouse avait un apport de 6.000 livres et 900 livres de revenu.

(7) Acte Notariat de Dives, Branville et Dozulé, 26 juin 1737.

(8) Par acte du 22 mai 1748, M^{lle} Marie de la Champagne, seule et unique héritière de M^{me} de Quintanadoine, sa sœur, vendit tous les biens et rentes qu'elle possédait à Villers-sur-Mer et Gonneville à M. Jean Paris de Montmartel, comte de Sampagny, baron de Dagonville, seigneur du Brunay, Villers-sur-Mer, Les Dureaux, Toucy, Fontaines, Châteauneuf et autres lieux, conseiller du Roi en ses Conseils, garde du Trésor royal et conseiller secrétaire du Roi, Maison et Couronne de France et de ses finances, demeurant à Paris, en son hôtel, rue Neuve-Saint-Augustin, paroisse Saint-Roch (Arch. châ. Auberville). Ces biens provenaient de la succession de Jeanne de Houard, leur grand'mère.

(9) Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Saint-Laurent.



Château d'Auberville-la-Manuel — *Porte de Vénerville.*

et inhumée en l'église Saint-Godard de Rouen le 22 juin 1642. L'acte d'inhumation porte cette mention : « Mad^e de la Champagne n'a rien donné, réservant de donner une lampe d'argent quand elle fera fondation » (1). Nous n'avons pu trouver aucune trace de cette donation.

A la mort de M^e Charles de la Champagne, M^e Mathieu Le Petit, sieur de Courteille, fut chargé de la garde noble de ses enfants mineurs par lettres royaux en date à Saint-Germain du 8 décembre 1642 (2) ; mais, dans un acte du 8 mars 1646, Jeanne de Houard agit comme ayant la garde noble de ses enfants mineurs (3).

Jeanne de Houard se remaria quelques années plus tard avec M^e Hercule de Rassent, sieur de Bretteville.

Nous relevons, à la date du 7 février 1652, l'acquisition de 120 livres de rente hypothécaire faite par elle, alors veuve et tutrice de ses enfants mineurs, et M^e Alexandre de la Champagne, écuyer, seigneur haut-justicier d'Auberville-la-Manuel, demeurant à Rouen, rue Saint-Lô, paroisse Saint-Lô, de René Tallebot, conseiller du roi en l'élection de Caudebec (en-Caux), demeurant à Saint-Riquier-ès-Plains et de Pierre Tallebot, avocat fiscal en la haute justice de Cany (4), et, à la date du 8 juin 1652, un acte du tabellionage de Rouen, aux termes duquel, en vertu d'une transaction du 8 mars 1646, dame Magdeleine Allorge, veuve de feu M. Lanfranc de la Champagne, écuyer, sieur du lieu, tutrice de ses enfants mineurs, reconnut avoir reçu de M^e Alexandre de la Champagne, écuyer, sieur d'Auberville, fils et héritier de défunt Monsieur Maître Charles de la Champagne, vivant, écuyer, conseiller au Parlement de Rouen, sieur d'Auberville, la somme de 2.800 livres, faisant partie de celle de 3.000 livres pour le racquit de 200 livres de rente, au denier 15, constituée par dame Jeanne de Houard, veuve du sieur d'Auberville, héritière en partie de celui-ci, tant en son nom que comme tutrice principale et ayant la garde noble de ses enfants mineurs (5).

Après le second mariage de Jeanne de Houard, la tutelle de ses enfants mineurs fut confiée à M^e Alexandre de la Champagne, leur frère aîné, et, le 31 juillet 1653, il fut procédé entre celui-ci et dame Jeanne de Houard, veuve en premières noces de M^e Charles de la Champagne et épouse en secondes noces de M^e Hercule de Rassent, au partage par arbitres de la succession de M^e Charles de la Champagne. Il fut abandonné à M^{me} de Rassent, pour la remplir de ses droits, la jouissance d'une maison sise à Rouen, paroisse Saint-Godard, un loge-

(1) Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Saint-Godard.

(2) Arch. châ. Auberville. Dans ces lettres royaux, il est pourvu à la garde noble des enfants de feu Charles de la Champagne et de *feue* Jeanne de Houard ; il y a là une erreur de rédaction, Jeanne de Houard, ainsi que nous le verrons, n'étant décédée que longtemps après.

(3) Arch. S.-I., Tabell. de Rouen.

(4) Arch. châ. Auberville.

(5) Arch. S.-I., Tabell. de Rouen.

ment dans le château d'Auberville et la jouissance de la ferme de la Champagne, dans laquelle il existait un manoir. Elle devait servir chaque année une rente de 1.600 livres aux enfants de M. Lanfranc de la Champagne (1).

Le 6 juin 1668, M^e Alexandre de la Champagne, écuyer, seigneur et patron, châtelain haut-justicier d'Auberville-la-Manuel, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, et M^{es} Jean et Charles de la Champagne, ses frères puînés, demeurant paroisse de Veulettes (2), furent maintenus nobles comme enfants et descendants de conseillers au Parlement. M. Lanfranc de la Champagne, écuyer, sieur du Mesnil-Heudegrain, demeurant à Saint-Laurent-en-Caux, fils de Lanfranc et de Magdeleine Allorge, leur cousin, fut également maintenu comme vivant noblement et à cause des services militaires rendus par son père (3).

Le 9 juillet 1677, M^e Alexandre de la Champagne rendit aveu au roi pour le fief d'Auberville-la-Manuel; nous avons, dans le chapitre précédent, analysé cet aveu dont lecture fut donnée issue de la grand'messe d'Auberville le 9 janvier 1678 (4). Le seigneur d'Auberville, après cet aveu, racheta les droits de tiers et danger sur 14 arpents et 20 perches de bois le 20 octobre 1677 (5).

Les archives du château d'Auberville renferment divers actes concernant M^e Alexandre de la Champagne. Nous y trouvons : 1^o à la date du 5 juillet 1653, une constitution de 100 livres de rente faite, moyennant un prix de 1.400 livres, au profit de dame Geneviève Asselin, veuve de M^e Robert de Piperey, écuyer, sieur de Marolles, conseiller du roi et général de ses finances en Normandie (6); 2^o à la date du 16 septembre 1677, l'acquisition de 18 acres de terre à Ouainville faite par M^e Alexandre de la Champagne, demeurant alors à Rouen, rue de la Cigogne, paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, de M^e Charles Bertram, conseiller du roi, commissaire examinateur au bailliage de Caux, moyennant un prix de 150 livres l'acre, compensé avec le capital de deux rentes constituées par le père du vendeur au profit de M^e Charles de la Champagne et ayant fait l'objet d'un arrêt du Parlement de Rouen rendu le 24 mars 1677 au profit de Fleurimonde de la Champagne contre M^e Charles Bertram; 3^o à la date du 22 février 1679, un arrêt du Parlement de Rouen rendu entre M^e Alexandre de la Champagne et 1^o M. Charles de Bailleul, écuyer, sieur du Tot et demoiselle Catherine

(1) Arch. châ. Auberville.

(2) Emery de la Champagne, ainsi que nous le verrons plus loin, avait été assassiné en 1654 par les gens de M. de Rassent.

(3) Mainteneur de Noblesse. Bibl. Rouen, ms. G 156³, p. 175.

(4) Arch. S.-I., Reg. des Fiefs, B 174 (pièces 29 à 36).

(5) Arch. S.-I., C 1622.

(6) Titre-nouvel de cette rente fut souscrit par M^e Alexandre de la Champagne le 25 février 1693 et des quittances furent données à M^e Jules-César de la Champagne, fils d'Alexandre, par Pierre et Jean de Piperey, petits-fils de M^{me} de Piperey, en 1708, 1709, 1710 (Arch. châ. Auberville).

+ Tab. de Ronen.

+ Voy. P. Le Verdier - Hist. de la famille de Piperrey
Ronen. Laine, 1929. p. 190.
Le Remboursement de la rente eut lieu le 14 juin 1719
par 1400 l. et 581 l. 10 s. d'arrérages
Pierre de Piperrey était alors esc. seig^r de marolles
vicomte d'Orbec.

Boulais, son épouse, veuve en premières nocces de M^e Charles Quesnel, écuyer, sieur du Torp, vice-bailli de Caux, et 2^o M^e Jean Paris, prêtre, curé de Saint-Riquier, représentant la succession de M^e Nicolas Paris, prêtre, chanoine et archidiacre de la cathédrale de Rouen et relatif à 5 acres de terre à Ouainville grevées de rente (1).

M^e Alexandre de la Champagne avait épousé, le 7 juillet 1653, à 2 heures après minuit, en l'église Saint-Godard de Rouen, demoiselle Charlotte Edelin d'Aligre du Tronçay (2), qui mourut à Auberville, à l'âge de quatre-vingts ans, et fut inhumée dans le chœur de l'église de cette paroisse le 7 février 1704 (3); de ce mariage naquirent :

1^o Jules-César, né à Dijon (?) vers 1654, qui fut prêtre, curé d'Auberville-la-Manuel (9 août 1678) (4), seigneur d'Auberville, et connu sous le nom d'abbé d'Auberville;

2^o Marie-Anne, née à Dijon, paroisse Notre-Dame, vers 1656, si l'on s'en réfère à son acte d'inhumation (5), et vers 1664 si l'on en croit l'acte constatant que les cérémonies du baptême lui furent données à l'âge de « viron vingt ans », en l'église Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen le 27 décembre 1684 (6). Elle épousa, le 25 juillet 1685, en l'église d'Auberville-la-Manuel, M^e Louis-François de Châlon, écuyer, conseiller du Roi au Parlement de Normandie, fils de M^e Jacques-François de Châlon, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Normandie, son cousin (7);

3^o Louis-Anne, baptisé à Auberville-la-Manuel le 3 août 1659, mort jeune (8);

Et 4^o Jules-César (deuxième du nom), baptisé à Auberville-la-Manuel le 25 juillet 1674, décédé à Auberville en 1682 et inhumé dans le chœur de l'église (9).

(1) Arch. chât. Auberville.

(2) Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Saint-Godard, 7 juillet 1653. A la suite de l'acte de mariage se trouve la mention suivante : « Nota que led. de la Champagne n'a rien donné au clerc ni pour les baons, ni pour le mariage qui fut célébré à deux heures après minuit »; et en marge : « A donné. »

(3) Arch. comm. Auberville, Reg. cath.

(4) Arch. S.-I., G 9705. L'Armorial de France de 1696 donne comme armoiries à N. de la Champagne, curé d'Auberville : D'azur semé de trèfles d'argent à trois croix pattées d'or, brochant sur le tout, 2 et 1. (*Armorial Généralité de Rouen*. Ed. PREVOST, t. I^{er}, p. 316.)

(5) Arch. comm. Auberville, Reg. cath., 21 février 1727.

(6) Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Sainte-Croix-Saint-Ouen. Marie-Anne de la Champagne eut pour parrain M^e Alphonse de Châlon, prêtre, chanoine de l'Eglise N.-D. de Rouen, et pour marraine demoiselle Fleurimonde de la Champagne.

(7) Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Sainte-Croix-Saint-Ouen, 8 juillet 1685. Arch. comm. Auberville, Reg. cath., 25 juillet 1685. L'épouse signe : « Mariane. »

(8) Arch. comm. Auberville, Reg. cath.

(9) Arch. comm. Auberville, Reg. cath. Il eut pour parrain Jules-César de la Champagne, chevalier, son frère, et pour marraine dame Léonor de Pingard,

Nous trouvons aux archives du département de l'Eure, relativement au paiement d'une rente de 57 livres 10 sols due au monastère royal de Saint-Louis de Rouen, la trace d'une procédure entre M^e Alexandre de la Champagne et dames Marie de Gobelin et Elisabeth de Colbert, successivement prieures de ce monastère (1).

M^e Alexandre de la Champagne, chevalier, seigneur haut-justicier d'Auberville-la-Manuel, qui, dans l'acte de baptême de l'un de ses petits-enfants, prenait le titre de vicomte d'Auberville (2), mourut vers 1700, laissant pour lui succéder : 1^o M^e Jules-César de la Champagne, curé d'Auberville, qui eut la seigneurie dont il rendit aveu au roi le 14 mai 1702 (3), et 2^o M^{me} de Châlon, sa fille.

M^e Alexandre de la Champagne n'avait pas toujours vécu en bonne intelligence avec sa famille. En dehors des procès qui surgirent entre lui et ses co-intéressés dans les successions de ses père et mère, et dont nous parlerons plus loin, nous devons signaler les poursuites qu'il intenta devant la haute justice d'Auberville contre M^e Charles de la Champagne et son fils qui avaient chassé sur ses terres et battu ses domestiques et paysans, et qui, malgré les observations qui leur avaient été faites, avaient continué de chasser sur le domaine d'Auberville, ainsi que dans la garenne dudit lieu « tuant et dépeuplant généralement tout le gibier ». Charles de la Champagne ne se présenta pas devant le bailli; celui-ci, par sentence du 16 juillet 1697, lui assigna un nouveau délai pour comparaître, en indiquant que, faute par lui de ce faire, la sentence portant prise de corps serait exécutée (4). Nous n'avons pu savoir ce qu'il advint de ce procès.

veuve de M. Louis Heudeline, en son vivant conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, décédée à l'âge de quatre-vingts ans et inhumée dans le chœur de l'église d'Auberville le 9 novembre 1674. Nous n'avons pu lire les jour et mois du décès de Jules César de la Champagne (deuxième du nom), le registre étant abîmé en cet endroit.

(1) Arch. Eure, E 823. Les religieuses de Saint-Louis de Rouen, de l'ordre de Saint-Benoît, qui, en 1631, s'étaient installées dans la petite rue des Béguines, transférèrent, en 1667, leur monastère place de la Rougemare où elles firent construire une église qui fut, en 1638, dédiée sous le nom de Saint-Louis. Les Bénédictines tenaient une maison d'éducation de jeunes filles qui fut dirigée par Elisabeth Colbert, sœur du ministre. Celle-ci rendit en seize ans sa maison et son église parfaites. Avant d'être prieure du Couvent de Saint-Louis, elle était religieuse de l'Abbaye de Saint-Saëns, ordre de Cîteaux; elle était sœur du ministre Colbert et belle-sœur de M^{me} de Gobelin. (V. FARIN, *Hist. de Rouen*, éd. de 1710, t. III, pp. 350, 352, 355. — N. PÉRIAUX, *Dict. des Rues et Places de Rouen*, pp. 41 et 529. — G. DUBOSC, *A Travers Rouen ancien et moderne*, p. 90.)

La chapelle du couvent de Saint-Louis, désaffectée en 1792, a servi successivement de gendarmerie, d'école d'enseignement mutuel, de gymnase hygiénique pour les deux sexes (1819), de salle de criée au gibier et à la volaille (1858) et de magasin.

(2) Acte de baptême de Louis de Châlon. Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Sainte-Croix-Saint-Ouen, 6 février 1689.

(3) Arch. S.-I., C 1619.

(4) Arch. châ. Auberville.

Nous avons dit que le règlement des successions de M^e Charles de la Champagne (deuxième du nom), mort en 1642, et de dame Jeanne de Houard, sa femme, décédée, en 1684, épouse en secondes nocces de M^e Hercule de Rassent, ne se fit pas sans difficultés; un arrêt du Parlement de Rouen du 23 mai 1715 nous fournit à ce sujet des renseignements intéressants.

M^e Alexandre de la Champagne, investi de la tutelle de ses frères et sœurs mineurs, à la suite du second mariage de leur mère, avait réclamé des comptes à celle-ci. La demande en justice se poursuivit tant au bailliage de Rouen et au Parlement de Normandie qu'au Conseil Privé, au Parlement de Dijon, au Grand Conseil et devant des arbitres nommés par ordre du roi; malgré ses diligences, M^e Alexandre de la Champagne ne put obtenir de solution et faire apurer les comptes du vivant de sa mère.

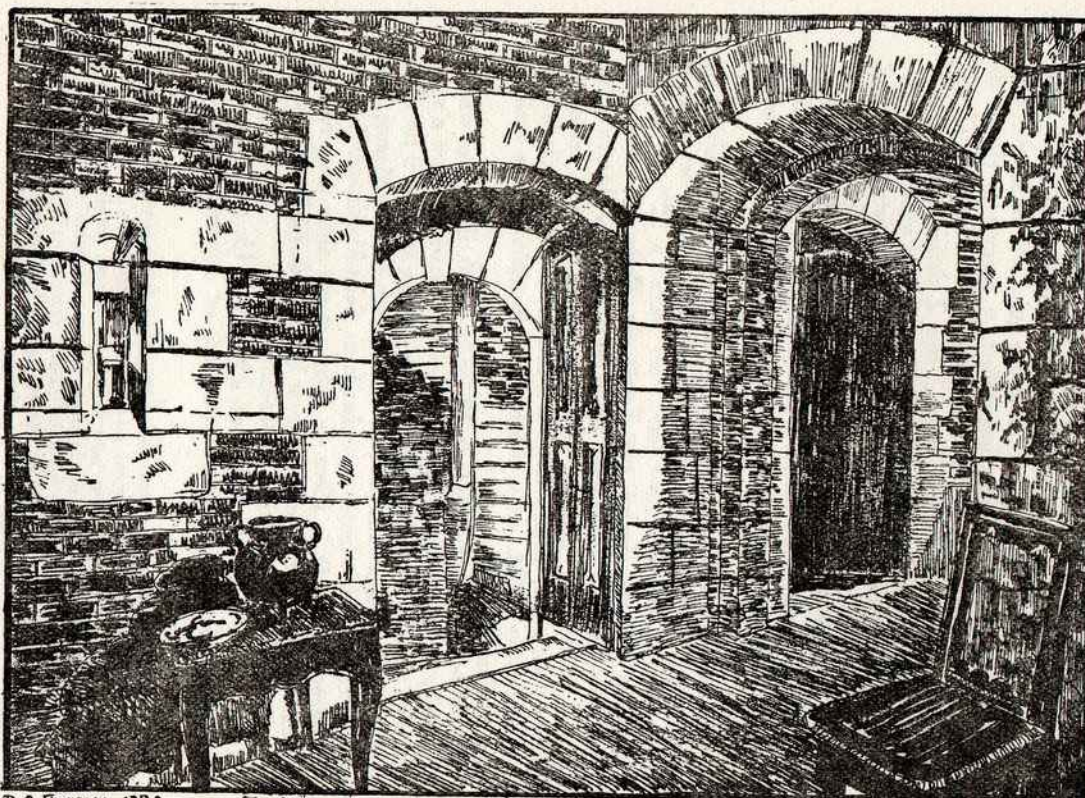
Les autres enfants de feu M^e Charles de la Champagne, devenus majeurs, se mirent peu en peine de la reddition de ces comptes, en raison des procès criminels intentés pendant l'instance, M^e Emery de la Champagne ayant été, en 1654, « assassiné par les gens de M^e Hercule de Rassent », deuxième mari de Jeanne de Houard, et M^e Alexandre de la Champagne ayant lui-même, à plusieurs reprises, « couru risque de sa vie ».

A la suite de ces « assassinat, excès et violences », M^e Alexandre de la Champagne avait, par ordre des Maréchaux de France, fait informer par le vice-bailli de Caux, au bailliage de Cany, et devant plusieurs autres tribunaux et juridictions; il avait obtenu des condamnations considérables, sans avoir pu en mettre aucune à exécution, en raison des violences de M. de Rassent; le vice-bailli s'était même transporté en la ville de Paris pour y arrêter des complices, mais ce déplacement avait été « inutile et sans succès ». Ces poursuites tant civiles que criminelles durèrent plus de trente ans et causèrent, disait M^e Jules-César de la Champagne, la ruine de son père, qui, bien qu'étant l'aîné, ne laissa que très peu de biens, ayant été obligé d'aliéner la plus grande partie de ce qu'il avait recueilli dans la succession de son père, et même de vendre des biens de sa femme, pour « fournir à la poursuite desdits procès » (1). M^{me} de Rassent, qui se prétendait créancière de 80.000 livres sur la succession de son premier mari, M. de Rassent et M^e Alexandre de la Champagne ne virent pas la fin de ces litiges, tous trois moururent avant qu'une solution soit intervenue.

Nous trouvons aux archives du château d'Auberville quelques renseignements sur ces successions.

Un arrêt du Parlement de Rouen du 16 juin 1687, intervenu entre M^e Alexandre de la Champagne, ayant renoncé à la succession de la dame sa mère et MM. Charles de Fry, sieur de Boeslé, Alexandre de Fry, sieur du Val, Robert et Jean-Jacques Collet, sieurs des Coustures et

(1) Arrêt du Parlement du 23 mai 1715. (Arch. châ. Auberville.)



R. C. Faviery - 1929.

Château d'Auberville-la-Manuel. — *Une salle du Donjon.*

divers autres créanciers de la feue dame, renvoie les parties devant des arbitres pour l'établissement des comptes.

Un autre arrêt du Parlement de Rouen du 7 août 1693 liquide le mariage avenant ou droit successoral des deux dames du Moucel, filles de M^e Charles de la Champagne. Il en résulte que l'actif de la succession de ce dernier s'élevait en biens immobiliers, y compris la charge de conseiller au Parlement évaluée 62.938 livres, à 198.252 livres 13 sols et en biens mobiliers à 31.342 livres 2 sols 2 deniers, soit au total 229.544 livres 15 sols 2 deniers; les revenus des biens immobiliers s'élevaient à 10.454 livres 12 sols 11 deniers, ceux des biens mobiliers à 1.567 livres 2 sols, soit ensemble 12.021 livres 14 sols 11 deniers. Déduction faite du préciput réservé à l'aîné (Alexandre), la part successorale pour les quatre filles ensemble était d'un tiers de 215.617 livres 14 sols 2 deniers en capital et de 11.322 livres 17 sols 11 deniers en revenu (1).

Le 15 décembre 1695, intervint une transaction entre M^e David du Moucel, époux de Marguerite de la Champagne, et M^e Alexandre de la Champagne et son fils Jules-César. Pour fournir à M^{me} du Moucel son mariage avenant, évalué par l'arrêt du Parlement susrelaté à 17.970 livres, il lui fut abandonné moitié de la ferme du château d'Auberville, à la réserve du préciput, c'est-à-dire moitié des terres seulement, une ferme tenue par un nommé Lefèvre et deux petites fermes près le pressoir d'Auberville; MM. de la Champagne se réservaient le droit de réméré pendant trois ans.

M^{me} du Moucel étant décédée le 12 février 1696, il fut, par acte du 7 juin suivant, procédé à un nouvel accord et le mari survivant n'ayant droit qu'au tiers de la somme représentant le mariage avenant, il fut abandonné à M. du Moucel une pièce de terre à Auberville-la-Manuel, contenant 7 acres et demie longeant le chemin de Saint-Martin-aux-Buneaux à Vittefleury et nommée la Pièce du Gibet, et une autre pièce de terre au même lieu contenant 7 acres, joignant les terres de l'église et traversée par le chemin de Saint-Martin-aux-Buneaux (2).

L'arrêt du Parlement de Rouen du 23 mars 1715, dont nous avons déjà parlé, contient une transaction, ou plutôt un jugement placité, entre

(1) Arch. châ. Auberville. Dans cet arrêt, il est fait mention de six pièces de canon en fonte qui se trouvaient au château d'Auberville.

(2) Arch. châ. Auberville. Par acte devant M^e Lecoq, notaire à Rouen, du 19 novembre 1728, M^e Louis du Moucel, écuyer, capitaine au régiment de Périgord, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, demeurant à Fresne-le-Plan, seul fils et héritier de M^e David du Moucel, sieur de Fresne, son père, céda, moyennant 60 livres de rente, à dame Marguerite Claude de la Champagne, veuve en premières noces de M. Jacques-Adrien Talbot, écuyer, seigneur et patron de Saint-Ouen-au-Bosc, lieutenant général civil et criminel au baillage de Cany, et en deuxièmes noces de M. Jean-François Eudes, écuyer, sieur de Frémont, demeurant à Auberville-la-Manuel, une mesure et 5 acres de terre à Auberville, provenant de l'accord du 7 juin 1696 (Arch. châ. Auberville).

M^e Jules César de la Champagne, écuyer, seigneur d'Auberville-la-Manuel et curé de la paroisse, et 1^o M^e Jacques de la Champagne, écuyer, sieur de Villers, et 2^o M. Antoine de la Champagne, écuyer, sieur du Mesnil et demoiselles Marie de la Champagne et Anne de la Champagne, ces trois derniers frère et sœurs et héritiers de M^e Charles de la Champagne (troisième du nom), leur père.

MM. Jacques de la Champagne et Antoine de la Champagne et les demoiselles de la Champagne demandaient à M^e Jules César de la Champagne : 1^o Compte de la gestion de M^e Alexandre de la Champagne comme tuteur de ses frères de 1652 à 1660; 2^o Liquidation et paiement de leurs parts héréditaires dans la succession de M^e Charles de la Champagne (deuxième du nom), leur père et aïeul, tant en Caux qu'en Bourgogne; 3^o compte de la succession de M^e Emery de la Champagne assassiné en 1654; et 4^o paiement de leurs parts et portions des dots et mariages avenants de Françoise de la Champagne, Marie de la Champagne, Marguerite de la Champagne et Fleurimonde de la Champagne, toutes les quatre décédées sans postérité, la première en 1655, la deuxième en 1689, la troisième en 1696 (1) et la quatrième en 1702 (2).

A ces demandes, M^e Jules-César de la Champagne répondit en faisant remarquer les difficultés éprouvées par son père M^e Alexandre de la Champagne et les dépenses qu'il avait dû faire; il ajouta, relativement à la succession de M^e Emery de la Champagne, que les biens de celui-ci n'avaient pas été « à beaucoup près suffisants pour fournir aux frais que le dit sieur d'Auberville a été obligé de faire pour la vengeance du crime, tant devant le vice-bailli de Caux qu'au Conseil Privé, sur évocation et qu'au Parlement de Dijon où il a plu à Sa Majesté de renvoyer l'instance, ayant esté en obligation, entre autres choses, de payer les vacations d'un conseiller, député du dit Parlement, avec deux officiers, pour venir informer sur les lieux du dit assassinat, où il séjourna plus de quatre-vingts jours, et autres conseillers d'autres cours et tribunaux députés aux mêmes fins ». L'abbé d'Auberville ajoutait que son père avait dépensé, dans cette poursuite, plus de trois fois le montant de la succession.

A titre de transaction l'abbé d'Auberville abandonna aux demandeurs divers biens, par eux, d'ailleurs, déjà détenus et qui comprenaient : 1^o des fermes à Auberville-la-Manuel louées à Jean Bosquier, 100 livres, à Jacques Berthin, 120 livres, à Nicolas Saillot, 68 livres, à Guillaume Le Cerf, 48 livres, à Pierre Lefebvre, 55 livres, à Pierre Sevestre, 34 livres, à Robert Desjardins, 120 livres; 2^o une maison à Auberville-la-Manuel louée à Guillaume Tiffroy 12 livres; 3^o des terres à Auberville-la-Manuel louées à Charles Gelée 18 livres, à Charles Saillot 12 livres, à Lanfranc Laguet 11 livres; 4^o une acre et demie de joncs marins près la côte de Raffetot, faisant partie de la ferme du château;

(1) 12 février 1696. Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Saint-André hors la ville.

(2) 19 juin 1702. Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Sainte-Croix-Saint-Ouen.

5° trois acres de terre à Butot louées à la veuve Berthin 25 livres; 6° deux acres de terre à Saint-Martin-aux-Buneaux louées à François Laurent 21 livres; 7° une terre louée à Le Marchand, cordonnier, 13 livres; 8° une terre à Veulettes louée à Louis Lesueur 2 livres 10 sols; 9° une maison à usage de cabaret sise bourg et paroisse de Cany louée à Drouet 100 livres.

Les demandeurs obtinrent, en outre, dispense de la banalité du moulin d'Auberville pendant que ces biens seraient en leur possession.

L'abbé d'Auberville réserva la faculté de retrait pendant deux ans, en payant un capital calculé au denier 18 des revenus, sauf en ce qui concernait les joncs-marins et la pièce de Veulettes; il s'obligea aussi à servir une rente de 300 livres qu'il se réserva de racheter si bon lui semblait.

Aux termes du même acte, l'abbé d'Auberville céda à M^e Louis-François de Châlon, conseiller au Parlement de Rouen, son beau-frère, la terre et seigneurie d'Auberville-la-Manuel, avec ses droits de patronage, haute justice, moulin, domaine fiefé et non fiefé, rentes, etc., à valoir sur la dot constituée à Marie-Anne de la Champagne leur sœur et épouse, par contrat de mariage du 27 décembre 1684; il lui abandonna, en outre, divers biens sis à Villers-sur-Mer, au Pays d'Auge, et ailleurs.

Enfin, l'abbé d'Auberville versa une somme de 4.000 livres et M. de Châlon exerça immédiatement contre MM. de la Champagne et les demoiselles de la Champagne le retrait dont il est ci-dessus parlé, moyennant une somme de 9.900 livres dont 2.000 livres furent payées suivant quittance du 27 octobre 1716 (1).

Le 13 juin 1716, intervint une nouvelle transaction relative à la succession de M^e Charles de la Champagne (deuxième du nom), entre M^e Jacques de la Champagne, écuyer, sieur de Villers, M Antoine de la Champagne, fils de M^e Charles de la Champagne (troisième du nom), l'abbé d'Auberville et M. de Châlon; il fut convenu que M. de Villers jouirait d'une ferme à Vénesville (2).

Le 29 janvier 1719, M^e Jacques de la Champagne et M^e Antoine de la Champagne, celui-ci pour lui et ses sœurs Marie et Anne, tous créanciers de la succession de Jeanne de Houard, leur mère et grand'mère, procédèrent au partage de diverses valeurs dépendant de cette succession, en attendant un règlement qui devait intervenir avec M. de Rassent, second mari de la défunte (3).

Le 31 mars 1727, devant les notaires de Rouen, M^e Louis-David du Moucel, écuyer, capitaine au régiment de Périgord, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et M^e Pierre-Nicolas du Moucel, écuyer, sieur du Coudray, demeurant au Coudray, paroisse de Lieurey, bailliage

(1) Arch. chât. Auberville.

(2) Arch. chât. Auberville.

(3) Arch. chât. Auberville.

d'Orbec, cédèrent à demoiselles Marie et Anne de la Champagne (1), demeurant à Rouen, faubourg Cauchoise, paroisse Saint-André, 22 livres 4 sols 4 deniers de rente sur la succession de Jeanne de Houard et un tiers de la succession échu à Marie de la Champagne (2) et Marguerite de la Champagne (3), et ce moyennant 700 livres.

Le 16 août 1728, une transaction sous signatures privées concernant les successions de M^e Charles de la Champagne (deuxième du nom) et de dame Jeanne de Houard, sa femme, fut conclue entre M^e Louis-David du Moucel et M^e Robert Le François de Barnebuc, époux de Marguerite du Moucel, héritiers de M^e David du Moucel, leur père et beau-père, d'une part, et M^e Louis-François de Châlon, époux de Marie-Anne de la Champagne, et M. Louis-François de Châlon (deuxième du nom), leur fils, tous deux écuyers, conseillers au Parlement de Normandie, seigneurs d'Auberville-la-Manuel, d'autre part (4).

Enfin, par acte devant M^{es} Lecoq et Coignard, notaires à Rouen, du 17 juin 1729, demoiselle Marie de la Champagne, demeurant à Rouen, faubourg Cauchoise, paroisse Saint-André, fille de M^e Charles de la Champagne (troisième du nom), lequel était lui-même fils de M^e Charles de la Champagne (deuxième du nom), et de Jeanne de Houard, agissant tant pour elle que pour M^{es} Jacques de la Champagne, son cousin, et François de Quintanadoine, chevalier, seigneur et patron de Saint-Denis-du-Boscguérard et autres lieux, époux de noble dame Anne de la Champagne, son beau-frère, tous propriétaires et jouissant des biens de la dame Jeanne de Houard, leur aïeule, procéda au règlement de la succession de celle-ci avec M^e Joseph-Alexandre de Rassent, chevalier, seigneur du Veneur, demeurant en sa terre du Veneur, paroisse de La Neuville-Champ-d'Oisel, fils de M^e César-Alexandre de Rassent, chevalier, seigneur du Veneur, fils lui-même de M^e Hercule de Rassent, sieur du Veneur, deuxième mari de Jeanne de Houard, agissant tant pour lui que pour demoiselle Marie-Françoise-Elisabeth de Rassent, sa sœur. A titre de transaction mademoiselle de la Champagne versa à M. de Rassent une somme de 2.300 livres lui provenant d'une vente par elle consentie au marquis de Cany (5), d'immeubles à Cany, suivant acte reçu par les mêmes notaires le 3 juin 1729 (6).

VI

Nous avons vu que M^e Jules-César de la Champagne avait, le 23 mai 1715, cédé la seigneurie d'Auberville-la-Manuel, avec ses dépen-

(1) Filles de Charles de la Champagne (troisième du nom).

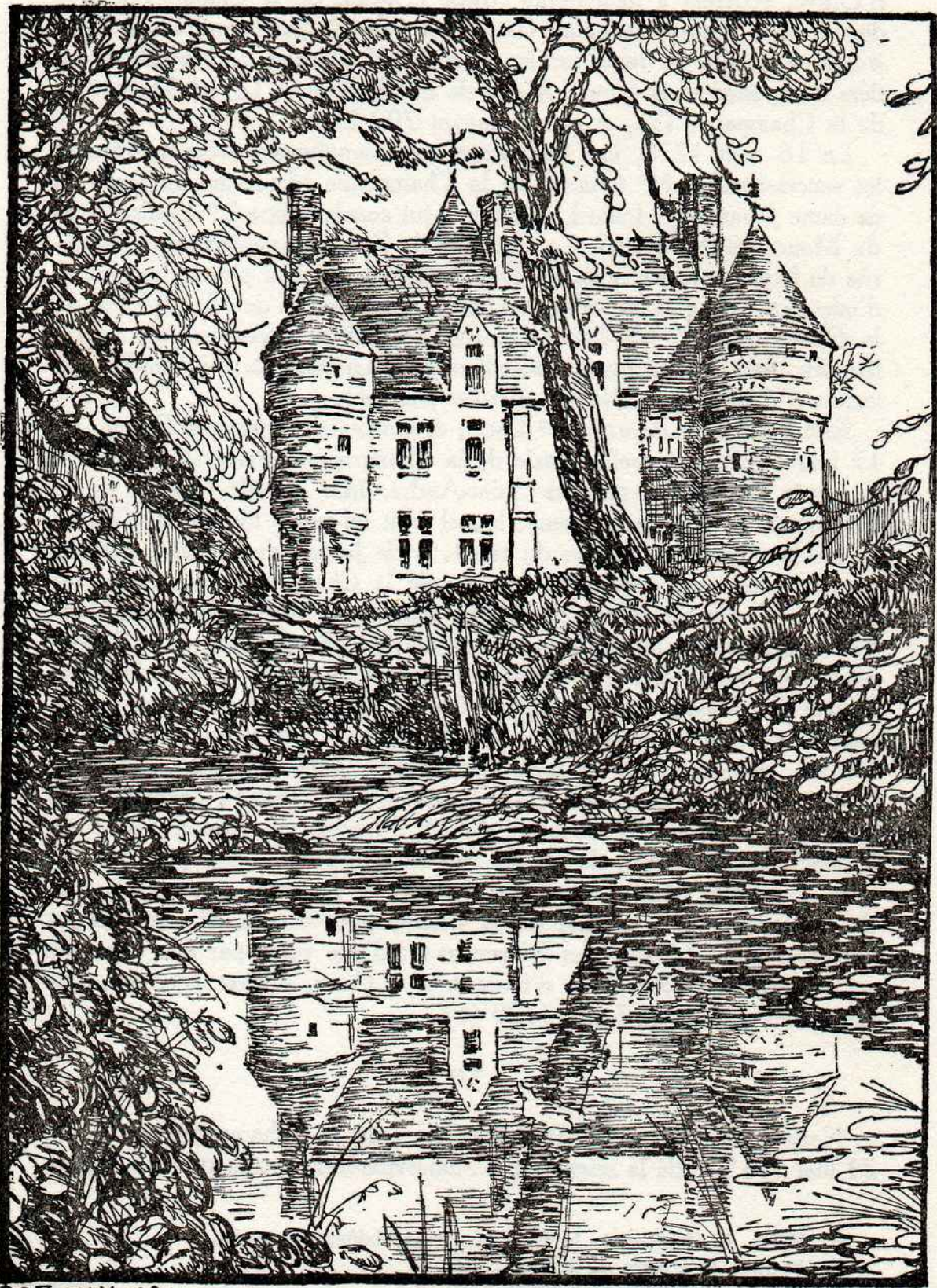
(2) Femme de Pierre du Moucel.

(3) Femme de David du Moucel.

(4) Arch. châ. Auberville.

(5) Louis de Bec-de-Lièvre (deuxième du nom).

(6) Arch. châ. Auberville.



R. C. Flourens - 1929

Château d'Auberville-la-Manuel. — *Façade ouest.*

dances, à M^e Louis-François de Châlon, époux de dame Marie-Anne de la Champagne, son beau-frère. Celui-ci, seigneur de Cauléon et de Bretteville, conseiller au Parlement de Normandie, appartenait à une famille d'origine espagnole établie en France à la fin du XVI^e siècle, dont plusieurs membres avaient obtenu des « lettres de naturalité » en 1602 et 1639; son père, M^e François de Châlon, maître des Comptes à Rouen, son grand-oncle M^e Jean-Baptiste de Châlon, sieur de Maigremont, ses oncles M^e Ferdinand de Châlon, conseiller au Parlement de Normandie, et M^e Alphonse de Châlon avaient obtenu des lettres d'ano-blissement vérifiées le 5 décembre 1641 (1).

M^e Louis-François de Châlon, chevalier, seigneur de Cauléon et de Bretteville, conseiller du roi au Parlement de Normandie (1685), et commissaire aux requêtes du Palais, demeurant à Rouen, rue Bouvreuil, paroisse Saint-Laurent, ne garda pas longtemps la terre d'Auberville-la-Manuel, et dès 1718, son fils, Louis-François, prit le titre de seigneur haut-justicier de cette seigneurie.

M^e Louis-François de Châlon (premier du nom), par acte devant les notaires de Rouen du 29 mars 1718, acquit pour son fils unique et héritier M^e Louis-François de Châlon, chevalier, seigneur haut-justicier, d'Auberville-la-Manuel, licencié ès loix de l'université de Caen (2), de haut et puissant seigneur M^e Claude-Emmanuel Langlois de Colmou-lins, chevalier, président à mortier au Parlement de Normandie, châtelain de Colmoulins, seigneur du Mesnil-Sainte-Barbe, de Baon et autres lieux, demeurant à Rouen, rue des Bons-Enfants, paroisse de Sainte-Marie-la-Petite, époux de dame Marie-Elisabeth-Louise Le Faë du Bosctheroulde, seule et unique héritière de feu M^e Louis-François Le Faë, chevalier, seigneur du Bosctheroulde, son frère, en son vivant conseiller au Parle-ment de Normandie, l'office de conseiller au Parlement dont ce dernier était titulaire. Cette cession fut faite moyennant un prix de 37.500 livres, dont 10.000 livres furent payées comptant, le surplus étant converti en rentes (3). Les lettres de provision de M^e Louis-François de Châlon, acquéreur de l'office, furent vérifiées le 21 avril 1718 (4).

(1) Abbé LEBEURIER, *Etat des Anoblis de Normandie de 1545 à 1661*, n° 751; BIGOT DE MONVILLE, *Recueil des Présidents, etc.* Bibl. Rouen, ms. Y 24, B X-12.

De Châlon : Ecartelé par une croix, pattée d'or; au 1 de sinople à 2 tours pyramidées et panoncées d'argent; au 2 d'azur à 13 étoiles d'argent et 2 crois-sants du même, cantonnés l'une sur l'autre; au 3 d'argent au lion de gueules; au 4 d'argent à l'arbre de sinople traversé au pied par un ours passant de sable sur une terrasse de sinople; à la bordure d'or chargée de 13 coquilles d'azur (DE MAGNY, *Nobiliaire de Normandie*).

(2) M. et M^{me} de Châlon avaient eu deux autres fils : Alexandre-Louis, baptisé en l'église Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen le 6 février 1689, et Jules-César, décédé à l'âge de trois ans et inhumé le 30 septembre 1697 en l'église Saint-Patrice de Rouen (Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Sainte-Croix-Saint-Ouen et Saint-Patrice).

(3) Arch. châ. Auberville.

(4) Arch. S.-I., C 2303.

M^e Louis-François de Châlon (premier du nom), mourut à Rouen, paroisse Saint-Patrice, le 22 octobre 1741, à l'âge de quatre-vingt-six ans, doyen de MM. les commissaires aux requêtes du Palais; il fut inhumé dans le cimetière de l'église Saint-Godard, auprès de la Croix (1). M^{me} de Châlon, née Marie-Anne de la Champagne, était elle-même décédée à Rouen paroisse Saint-Godard, le 19 février 1727, à l'âge de soixante et onze ans, et avait été inhumée dans le chœur de l'église d'Auberville le 21 du même mois (2).

Leur fils, Louis-François (deuxième du nom), baptisé en l'église Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen le 22 juin 1687 (3), épousa, en mars 1719, noble damoiselle Marie-Marguerite de Berthelot de Belloy, née le 2 mai 1699 du mariage de M^e Simon de Berthelot, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi, Maison et Couronne de France et de ses Finances, ci-devant greffier en chef du Parlement de Paris, seigneur et patron de Belloy, Versigny, Lessart et autres lieux, et de noble dame Claude Landais, demeurant à Paris, paroisse Saint-Paul (4).

De ce mariage naquit à Rouen, le 24 février 1720, Marie-Françoise-Claude de Châlon, baptisée en l'église Saint-Godard le lendemain; elle eut pour parrain M^e Marc-François de Châlon, chevalier, baron de Cretot, comte de Maulévrier, baron d'Octeville et de Saint-Simon et Saint-Sanson, seigneur et patron d'Allouville, conseiller du Roi en la Grand'Chambre du Parlement de Normandie, et pour marraine M^{me} de Berthelot de Belloy, sa grand'mère.

Dans l'acte de baptême de sa fille, M. de Châlon est qualifié de seigneur et patron, ancien haut justicier, châtelain et vicomte d'Auberville (5). Il prend également le titre de vicomte dans l'acte de mariage de Charles Raisin Du Marest et de Marie-Magdeleine Talbot où il figure comme témoin, à Auberville, le 19 juillet 1730 (6).

M^e Louis-François de Châlon (deuxième du nom) mourut le 16 août 1737, laissant, pour seule héritière, sauf les droits de sa veuve, sa fille, Marie-Claude-Françoise, qui, le 8 mars 1747, épousa en premières noces, en l'église Saint-Godard de Rouen, M^e Marc-Antoine-Charles-Robert de Marle, chevalier, seigneur et patron de Lisors, Coudray,

(1) Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Saint-Patrice 23 octobre 1741, Saint-Godard 23 octobre 1741.

(2) Arch. comm. Auberville, Reg. cath., 21 février 1727. Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Saint-Godard, 20 février 1727.

(3) Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Sainte-Croix-Saint-Ouen.

(4) Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Saint-Godard. Bans de mariage du 7 mars 1719. Le contrat de mariage est aux archives de l'Eure, E 827.

De Berthelot de Belloy : D'azur au chevron d'or accompagné de 3 besants du même, 2 et 1.

Pour la généalogie de la famille Berthelot remontant à Simon Berthelot, commissaire général des Poudres et Salpêtres en Picardie, marié à Catherine Germain, morte en odeur de sainteté en 1620, voir Arch. Eure, E 835.

(5) Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Saint-Godard, 25 février 1720.

(6) Arch. comm. Auberville, Reg. cath., 19 juillet 1730.

Fresnelle et Corny, comte de Marle, capitaine d'infanterie au régiment Royal Vaisseaux (1), et en deuxièmes noces, le 20 décembre 1759, également en l'église Saint-Godard de Rouen, M^e Alexandre-François de Lombelon, chevalier, comte des Essarts, seigneur et patron de Saint-Aignan-sur-Sarthe, Bérengeville, Aviron, Francboisier et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment de cavalerie de Trazegnies (2).

M^{lle} de Châlon fonda, en 1746, à l'Académie de Rouen, qui venait d'être créée, un prix doté d'une médaille (3).

Par acte sous signatures privées du 1^{er} août 1746, elle procéda, avec noble dame Marie-Marguerite de Berthelot de Belloy, veuve de M. de Châlon, demeurant alors à Rouen, rue du Cordier, paroisse Saint-Godard, sa mère, au règlement du douaire, de la dot et des autres droits de celle-ci.

La terre d'Auberville-la-Manuel était alors d'un revenu de	3.516 livres.
Il était dû par M. de la Champagne une rente de...	100 —
Deux curanderies (4) rapportaient.....	1.200 —
La charge de conseiller au Parlement avait été vendue à M. Desmarets moyennant 18.000 livres dont il y avait	
<i>A reporter.....</i>	<i>4.816 livres.</i>

(1) Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Saint-Godard. M. de Marle était fils de feu M. Charles Roger de Marle et de dame Constance de Châlon. Parmi les témoins figure M^e Jacques-Antoine de la Champagne, cousin de l'épouse.

Le contrat de mariage avait été reçu par M^e Baron, notaire à Rouen, le 7 mars 1747 (Arch. Eure, E 827).

M^{me} de Marle, née de Châlon, devenue épouse de M. de Lombelon des Essarts, transigea au sujet de la succession de M. de Marle, en 1781, avec M^e Antoine Louis, comte de Marle, seigneur de Lisors, son beau-frère (Arch. Eure, E 827).

(2) M. des Essarts était fils de feu M. Jean-François-César de Lombelon, comte des Essarts, et de dame Marie-Eléonore de Bordeaux de Bargeville (Arch. Rouen, Reg. cath. Saint-Godard, 20 décembre 1759). Le contrat de mariage avait été reçu par M^e Baron, notaire à Rouen, le 18 décembre 1759. Dans cet acte, M. des Essarts est indiqué comme habitant habituellement au château de Berengeville-la-Champagne, et « de present à l'auberge de *La Maison Royale*, rue des Carmes à Rouen ». M^{lle} de Châlon, demeurant chez les Bénédictines de Bellefonds, rue Beauvoisine, à Rouen, apporte en dot 24.000 livres se réduisant à 400 livres de rente, employées au retrait conventionnel d'une maison appartenant à M^{me} d'Amfreville, mère de la future épouse, et sise à Rouen, 16, rue du Cordier, et 800 livres de rente, dont 600 restant en usufruit à M^{me} d'Amfreville, demeurant alors à Rouen, rue des Arsins, paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen (Arch. Eure, E 808).

Lombelon des Essarts : De gueules à un chevron d'or.

Sur la famille Lombelon des Essarts, voy. CHARPILLON et CARESME, *Dict. des Communes de l'Eure*, t. II, pp. 47 et suiv. et Arch. Eure, E 834.

(3) Note manuscrite de M. le baron d'Esneval.

(4) Curanderie : blanchisserie de toile.

+ ils avaient obtenu une dispense de leur de l'archevêque
de Rouen le 6 mars 1747. (Arch. S.I. G. 6182)

Report..... 4.816 livres.

lieu de déduire 5.560 livres encore dues lors du mariage,
restait en capital sujet au douaire 12.440 livres, soit en
revenu

622 —

Enfin, la succession immobilière de M. de Châlon
père était d'un revenu de.....

530 —

Les revenus s'élevaient donc à..... 5.968 livres.

Les charges étaient de..... 1.149 —

Restait un revenu net de..... 4.819 livres.

dont un tiers revenant à la veuve était de 1.606 l. 6 s. 8 d. qui furent
réduits à 1.000 livres.

En outre, M^{me} de Châlon était créancière d'un capital de 68.420 livres
4 sols.

Par cet acte, la terre d'Auberville-la-Manuel, estimée 100.892 livres,
fut abandonnée à M^{me} de Châlon en paiement de ses droits et sous
diverses charges (1).

Peu après cet accord, M^{me} de Châlon épousa, en secondes noces, en
l'église de Montigny, le 4 août 1746, en présence de M^e Louis-François
du Poërier d'Amfreville, prêtre, chanoine d'Andely, conseiller clerc au
Parlement de Normandie, M^e Michel-Alexandre du Poërier, chevalier,
comte d'Amfreville, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis,
lieutenant des vaisseaux du Roi, demeurant à Rouen, paroisse Saint-
Godard, fils et héritier, en partie, de feu M^e Adrien-Charles du Poërier,
chevalier, marquis d'Amfreville, seigneur haut justicier d'Amfreville,
Brousval, Taillepied, Neufville, Monthore et autres lieux, terres et sei-
gneuries, et de noble dame Cécile-Françoise-Gabrielle du Poërier (2).⁺

Suivant acte reçu par M^e Cherfils, notaire à Cany, le 21 juin 1749,
le comte et la comtesse d'Amfreville vendirent à la cure d'Auberville-
la-Manuel, ce qui fut accepté par discrète personne maître Jean Le Tellier,
curé de la paroisse, deux pièces de terre à Auberville, contenant l'une
4 acres et l'autre 3 acres, moyennant un prix de 2.750 livres (3).

Le 14 février 1750, le comte d'Amfreville, demeurant alors au château
d'Auberville, passa au nom de M^{me} Marguerite Berthelot, son épouse,
la déclaration du fief d'Auberville-la-Manuel, suivant acte reçu par
M^e Ebran, notaire à Caudebec (en-Caux) (4).

(1) Arch. châ. Auberville.

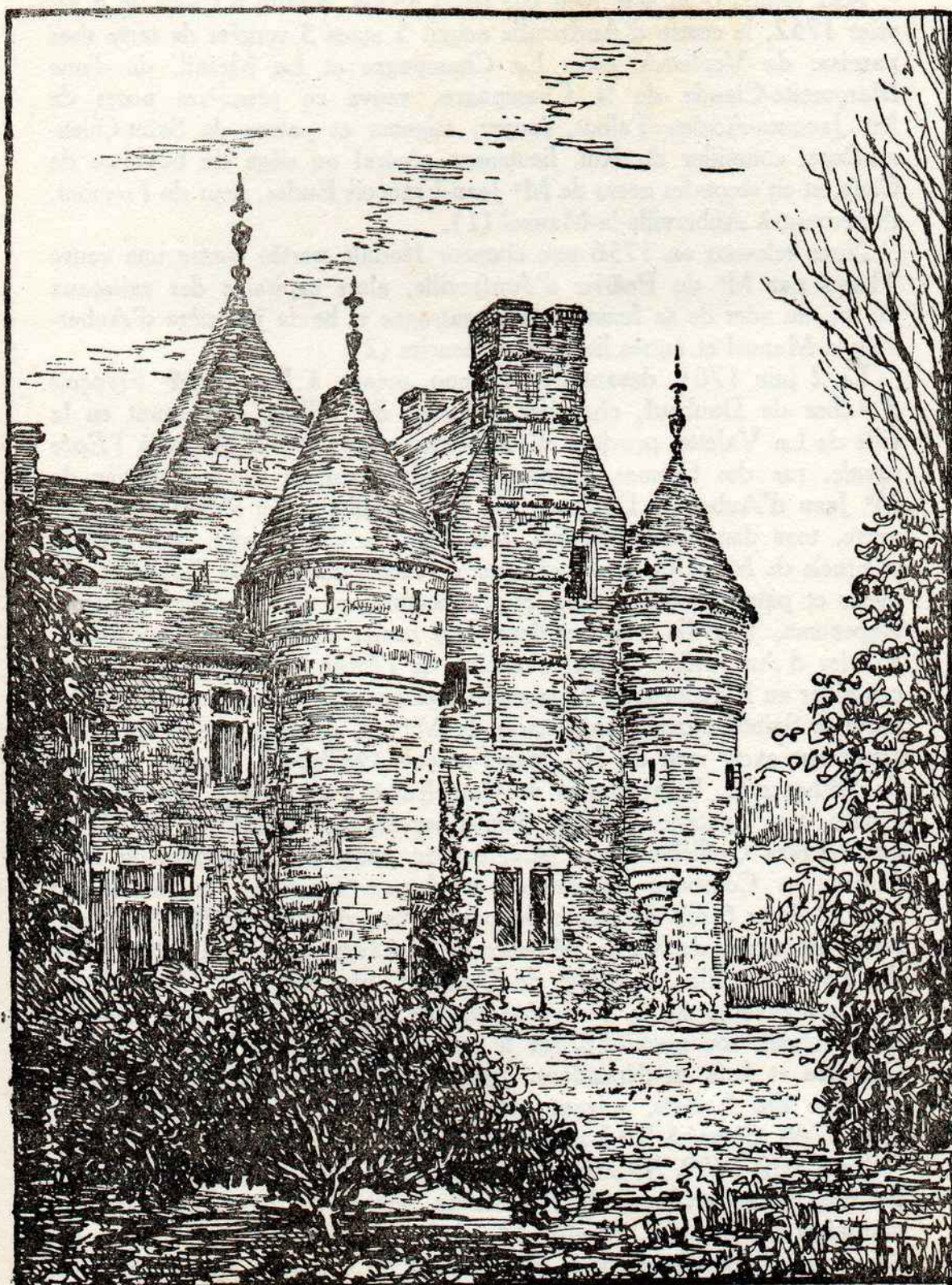
(2) Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Saint-Godard : Bans de mariage,
1^{er} août 1746. — Arch. comm. Montigny, Reg. cath., 4 août 1746. — Contrat
de mariage devant les notaires de Rouen, 2 août 1746 : Arch. Eure, E 825.

Poërier : D'azur au chevron d'or accompagné en chef de trois étoiles rangées
d'argent et en pointe d'un croissant du même.

(3) Arch. châ. Auberville.

(4) Arch. S.-I., C 1619, C 1630, C 2912, fol. 272.

* Il avait obtenu une dispense de bours de l'archevêque de
Rouen le 1 août 1746 (arch. SI. 9. 6182)



R. Chavigny. 1929.

Château d'Auberville-la-Manuel. — *Côté nord.*

Aux termes d'un acte reçu par M^e Cherfils, notaire à Cany, le 8 février 1752, le comte d'Amfreville acquit 5 acres 3 vergées de terre sises paroisse de Veulettes, entre La Champagne et Le Mesnil, de dame Marguerite-Claude de la Champagne, veuve en premières noces de M^e Jacques-Adrien Talbot, écuyer, seigneur et patron de Saint-Ouen-au-Bosc, conseiller du Roi, lieutenant général au siège du bailliage de Cany, et en secondes noces de M^e Jean-François Eudes, sieur de Frémont, demeurant à Auberville-la-Manuel (1).

Nous relevons en 1756 une clameur féodale portée contre une veuve Thorel par M^e du Poërier d'Amfreville, alors capitaine des vaisseaux du roi, au nom de sa femme, dame patronne et haute justicière d'Auberville-la-Manuel et autres lieux et seigneuries (2).

Le 2 juin 1761, devant M^e Vitecoq, notaire à Rouen, M^e François d'Auber de Daubeuf, chevalier, seigneur de Villées, demeurant en la ville de La Valette, province d'Angoumois, alors logé à Rouen à l'*Epée royale*, rue des Carmes, paroisse Saint-Lô, seul et unique héritier de M^e Jean d'Auber de Daubeuf, son frère, capitaine au régiment de Navarre, tous deux seuls héritiers, sous bénéfice d'inventaire, aux propres paternels de M^e Alphonse-Ferdinand d'Auber, marquis de Daubeuf, seigneur et patron de Canteleu, les pourprétures et maîtrises de Roumare, Bapeaume, Yonville et autres lieux, leur oncle, et M^e Louis-François du Poërier d'Amfreville, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Rouen, conseiller au Parlement de Normandie, demeurant à Rouen rue de l'Ecole, paroisse Saint-Laurent, mandataire de M^{me} la comtesse des Essarts, reconnurent avoir reçu de M^e Jean-François Quillebeuf, écuyer, seigneur de Béthencourt, Saint-Martin de Canteleu et autres lieux, demeurant à Rouen, rue Ganterie, paroisse Saint-Laurent, seul héritier de M^e François-Nicolas Quillebeuf, son père, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, Maison et Couronne de France et de ses Finances, la somme de 23.333 livres 6 sols 8 deniers, formant le tiers de celle de 70.000 livres, restée aux mains de M. de Béthencourt, à charge de servir à M^{me} Louise du Tot Varneville, marquise de Daubeuf, une rente de 3.500 livres, pour son douaire sur la succession de M^e Alphonse-Ferdinand, marquis de Daubeuf, son mari (3), sur le prix de la vente de la seigneurie de Canteleu et fiefs en dépendant, consentie par MM. de Daubeuf et la comtesse des Essarts, suivant acte sous signatures privées du 17 février 1748, déposé à M^e Lecoq, notaire à Rouen, le 29 mars suivant (4).

Le 5 avril 1769, M^e Alexandre-François Gilbert de Lombelon, comte des Essarts, ancien baron de Normandie, seigneur et patron honoraire du marquisat des Essarts, Avrilly, Mandres, Chantelou et autres lieux, ci-devant capitaine de cavalerie au régiment de Chartres, époux de dame

(1) Arch. châ. Auberville.

(2) Arch. châ. Auberville.

(3) Cette dame était décédée le 6 juin 1760.

(4) Arch. châ. Auberville.

Marie-Françoise-Claude de Châlon, s'oblige au service de 569 livres 12 sols 9 deniers de rente envers la comtesse d'Amfreville, mère de sa femme, contre le versement du capital de cette rente (1).

Le 11 avril 1769, noble demoiselle Marie de la Champagne, demeurant à Rouen, faubourg Cauchoise, paroisse Saint-André, reconnu avoir reçu de la comtesse d'Amfreville la somme de 9.000 livres pour le rachat d'une rente constituée aux termes d'une transaction du 3 mai 1715, et dont la comtesse d'Amfreville avait été chargée par l'accord du 1^{er} août 1746 (2).

A la même époque, la comtesse des Essarts constitua au profit de la comtesse d'Amfreville, sa mère, une rente de 400 livres, moyennant un prix de 9.000 livres payé comptant (3).

Les archives du département de l'Eure conservent une transaction intervenue entre la comtesse des Essarts, héritière aux propres maternels de M^e Alphonse-Ferdinand d'Auber, marquis de Daubeuf, en son nom et au nom de M^e François d'Auber, héritier aux propres maternels, et M^e Anne-Nicolas Doublert, chevalier, marquis de Persan, et dame Anne-Adélaïde Aymeret de Gazeau, son épouse, pour le paiement d'une rente de 1.250 livres due à ces derniers par la succession du marquis de Daubeuf (4).

Vers 1777, la comtesse des Essarts plaidait contre M^e Pierre-Louis de Saint-Germain pour obtenir paiement de diverses rentes constituées sur la terre de Gauville (5).

M^{me} Marie-Marguerite de Berthelot de Belloy, comtesse d'Amfreville, mourut à Auberville-la-Manuel le 28 décembre 1778 et fut inhumée à Rouen en l'église des R.R. P.P. Carmes déchaus, proche la porte Bouvreuil, dans la chapelle et le caveau de MM. d'Amfreville le 1^{er} janvier 1779 (6) ; elle laissait pour lui succéder la comtesse des Essarts, sa fille, issue de sa première union (7), sauf les droits d'usufruit de M^e du

(1) Arch. châ. Auberville.

(2) Arch. châ. Auberville.

(3) Les fonds versés à M^{lle} de la Champagne et à la comtesse des Essarts provenaient à la comtesse d'Amfreville de la succession du baron de Beauvais, son cousin germain, et notamment du prix de la terre de Rideauville, près Valognes, en Basse-Normandie (Arch. châ. Auberville).

(4) Arch. Eure, E 823.

(5) Arch. Eure, E 823.

(6) Arch. comm. Auberville, Reg. cath., 1778-1779. — L'église des Carmes, proche la porte Bouvreuil, est devenue l'église Saint-Romain. Par son testament olographe du 2 août 1778, la comtesse d'Amfreville, entre autres legs, donnait une somme de 300 livres aux pauvres de la paroisse d'Auberville (Arch. châ. Auberville).

(7) DERGNY, dans *Les Epaves du Passé*, arr. Yvetot, p. 189, écrit que du mariage de M. et M^{me} de Châlon-Bertheot naquit une fille veuve en 1746 et morte avant sa mère ; il y a là deux erreurs : 1^o Marie-Françoise-Claude de Châlon, épouse de M. Alexandre-François-Gilbert de Lombelon, comte des Essarts, n'était pas veuve en 1746, puisqu'elle agit encore comme femme mariée en 1774 ; 2^o M^{me} des Essarts mourut le 19 frimaire an X, après sa mère, décédée le 28 décembre 1778.

Poërier, comte d'Amfreville, son second mari, qui mourut lui-même le 3 août 1779, à l'âge de soixante-douze ans, en son hôtel, à Rouen, rue de la Chaîne, et fut également inhumé dans l'église des Carmes (1). M^e André-Michel-Alexandre du Poërier, chevalier, comte d'Amfreville, seigneur-patron, haut et ancien justicier d'Auberville-la-Manuel, Bretteville, Taillepied, Neuville et autres lieux, ancien capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, descendant d'une famille de magistrats (2), avait été proposé pour être maire de Rouen, par le Corps de ville, avec MM. Bigot de Sommesnil et le chevalier de Vignerai, le 4 juillet 1770; nommé par brevet de Sa Majesté le 25 août de la même année, il avait été, avec le cérémonial accoutumé, installé dans ses fonctions le 30 août 1770 (3).

Son attitude, lors de l'exil du Parlement en 1772, lui valut la disgrâce du Roi et nous lisons dans l'*Histoire du Parlement de Normandie*, de Floquet : « En cour, on avait perdu patience; ces répugnances si publiques, ces mémoires si hardis qui circulaient en tous lieux avaient poussé à bout et l'on s'en prit de tout cela au maire M. le comte d'Amfreville, dont l'opposition aux nouvelles mesures était bien connue, et qui, dans toutes les assemblées de l'Hôtel de Ville, s'en était exprimé en franc marin qu'il était et sans détour. Mandé à Versailles, il y reçut un sévère accueil et fut bientôt exilé à Haguenau, où il devait demeurer quelque temps, malgré toutes les démarches des officiers de l'Hôtel de Ville de Rouen qui le défendaient et demandaient à grands cris son rappel. » Seroit-ce

(1) Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Sainte-Croix-Saint-Ouen, 3 août 1779.

Un règlement était intervenu, le 17 avril 1779, entre la comtesse des Essarts et le comte d'Amfreville, demeurant alors à Rouen, rue de la Perle, paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen (Arch. châ. Auberville). La rue de la Perle a été supprimée vers 1858 pour l'ouverture de la rue de l'Hôtel-de-Ville (aujourd'hui rue Thiers), elle commençait place Saint-Ouen (place de l'Hôtel-de-Ville) pour finir rue des Arsins et rue de la Cigogne.

(2) Jacques Poërier, baron d'Amfreville, décédé à Rouen le 17 octobre 1629, était président à mortier au Parlement de Normandie; il avait été vicomte de Valognes et président au bailliage du Cotentin, puis maître des requêtes (N. PÉRIAUX, *Hist. de Rouen*, p. 432). En 1658, Adrien Poërier, sieur de Fontenay et de Fréville, était président au Parlement de Normandie (FARIN, *Hist. de la Ville de Rouen*. Ed. de 1710, t. I^{er}, p. 92). M^e Poërier, seigneur d'Amfreville, décédé le 29 août 1705, était président à mortier (FARIN, *Hist. de Rouen*, t. III, p. 461). Il existe au Musée des Antiquités de la Seine-Inférieure à Rouen, dans la cour intérieure, façade sud, quatre inscriptions sur pierre provenant de l'ancien couvent des Feuillants de Rouen qui contiennent chacune le nom d'un membre du Parlement qui posa l'une des premières pierres lors de la reconstruction du monastère vers 1646; l'une d'elles porte le nom : « de Poirier d'Amfreville. » (Catalogue n° 122.)

(3) Arch. mun. Rouen. Délibérations de l'Hôtel de Ville de Rouen, Reg. A 38, fol. 262 et 279. Le scrutin avait donné les résultats suivants : Votants : 40. M. le comte d'Amfreville 33 voix, M. Bigot de Sommesnil 28, M. le chevalier de Vignerai 26. Lors de son installation, le comte d'Amfreville portait : « petit manteau noir de soye, chapeau garny de plumets noirs, épée et cravate de point en forme de rabat », costume de cérémonie des maires faisant partie de la noblesse.

donc, écrivait-ils alors, seroit-ce un crime digne d'un exil rigoureux que d'avoir témoigné quelques regrets sur la disgrâce qu'ont éprouvée tant d'illustres compatriotes (les membres du Parlement). Si c'en est un nous le partageons avec lui... » Tous ces conflits, puis le départ du comte d'Amfreville, lorsqu'il fut mandé en cour, n'avaient pu se passer sans quelque agitation dans le peuple de Rouen que ce maire charitable comblait de ses bienfaits. Mais surtout l'indignation fut grande quand on sut que Maupeou l'avait voulu faire renoncer à son titre de maire... » (1).

M. le comte d'Amfreville, qui jouissait de l'estime de ses concitoyens, fut pour la seconde fois proposé pour être maire de Rouen le 8 juillet 1779, mais, désigné par le roi, il mourut, ainsi que nous l'avons vu le 3 août suivant, alors que son installation devait avoir lieu le 5 août (2).

Le règlement de la succession de M^e du Poërier d'Amfreville eut lieu entre demoiselle Marie-Madeleine du Poërier d'Amfreville, sa sœur, et la comtesse des Essarts suivant acte reçu par M^e Guillaume, notaire à Paris, le 12 mars 1781; la terre d'Auberville et les additions qui y avaient été faites revinrent à la comtesse des Essarts (3).

Celle-ci, séparée de biens d'avec son mari, suivant sentence du bailliage d'Evreux du 4 juin 1763 (4), avait dû, pour payer les dettes de celui-ci, solliciter l'autorisation d'aliéner divers immeubles lui appartenant en propre, par elle recueillis dans la succession de M^{lle} Marie de la Champagne, sa cousine, et situés dans le Pays de Caux; cette autorisation lui fut accordée par délibération de ses parents et amis tenue sous la présidence de M. le bailli de Damville le 10 août 1774 (5).

(1) FLOQUET, *Histoire du Parlement de Normandie*, t. VI, p. 687, 688, 689. Voy. aussi N. PÉRIAUX, *Hist. de la Ville de Rouen*, p. 580.

(2) Arch. mun. Rouen. Délibérations de l'Hôtel de Ville de Rouen, Reg. A 39, p. 172. MM. de Radepont et de Sommesnil avaient été proposés en même temps que lui; le scrutin avait donné les résultats suivants : votants : 47. M. d'Amfreville 45 v., M. de Radepont 29 v., M. Bigot de Sommesnil 24 v. M. Bigot de Sommesnil nommé par le Roi « pour occuper au tour de la Noblesse la place de maire vacante par la mort de M. le comte d'Amfreville, qui avait été voté pour la seconde fois », fit l'éloge de celui-ci lors de son installation le 17 août 1779 (*Annonces, affiches et avis divers de la Haute-Normandie*, feuille du 27 août 1779).

(3) Arch. châ. Auberville. Les archives du département de l'Eure (Série E 825, 826), renferment de nombreuses pièces concernant le règlement de cette succession et de celles de M^{me} de Belloy, du baron de Beauvais et de M. Piarron de Chamousset recueillies par la comtesse d'Amfreville.

(4) Lettres de chancellerie du Palais de Rouen du 1^{er} février 1763. (Arch. Eure, E 827.)

(5) A cette délibération prirent part : M^e André-Michel-Alexandre du Poërier d'Amfreville, son beau-père, représenté par M^e Paul-Louis-François de Lombelon des Essarts, baron des Essarts; M^e Simon Berthelot, chevalier, seigneur de Versigny, son cousin germain; M^e Jean-Pierre-Adrien Le Pesant de Boisguilbert, son cousin; M^e Jean-Baptiste Postel, chevalier, seigneur d'Orveaux; M^e Charles-Alexandre de Reiny, son cousin; M^e Edme-Henry de Congny; M^e Edme-Henry de Congny, fils, chevalier, sieur du Ronceray; M^e François-Charles-Alexandre de Congny, chevalier, seigneur de Vaux, amis;

D'après le Rôle des Vingtièmes dressé en 1786 (Arch. S.I. C. 568) M. d'Amfreville possédait sur la paroisse d'Auberville la Manuel :

1^o Maison, bâtiments. 6 acres de mesure 95 acres de terres labourables, 12 acres de terre labourable médiocre, 12 acres de bois-saillies. le tout loué à l'enseigneur 2600 livres.

2^o 24 acres de terre labourable loués à Dumesnil 450 l.

3^o maison, bâtiments et petite mesure loués à Jean Fleury 20 l.

4^o maison, bâtiments, 1 vergée de mesure, 2 acres 3 vergées de terre labourable loués à Jean Saillot 50 l.

5^o Plusieurs maisons, bâtiments 63 acres de terre avec mesure et labour le tout d'un revenu de 700 l.

6^o maison, bâtiments et petite mesure loués à Serestre 30 l.

7^o maison, bâtiments et petite mesure loués à Louis Desmeillers 40 l.

8^o maison, bâtiments, petite mesure, une acre de terre labourable loués à Jean Motte 100 l.

9^o maison, bâtiments petite mesure loués à Michel Cadinet 20 l.

10^o maison, bâtiments, petite mesure & une acre de terre labourable loués à Pierre Sorel 50 l.

11^o maison, bâtiments. petit une acre de mesure et 6 acres de terre labourable loués à Antoine Cadinet 240 l.

Il avait en outre le Château, les jardins et une pépinière le tout contenant 2 vergées.

Nous n'avons pu retrouver quelles furent alors ces aliénations, mais nous relatons plus tard, à la date du 28 février 1780, une vente consentie par M^{me} Marie-Françoise-Claude de Châlon, alors qualifiée baronne des Essarts, demeurant à Paris, rue Pavée, au Marais, paroisse Saint-Paul, à M. Constantin-Amable-Jean-François-René Eudes de Blanc Manoir, demeurant à Auberville-la-Manuel, sous réserve de réméré pendant quinze ans, et moyennant un prix de 7.000 livres, de 7 acres 3 vergées et 15 perches lui appartenant aux droits du comte d'Amfreville, son beau-père, acquéreur de dame Marguerite-Claude de la Champagne, veuve de M^e Jean-François Eudes, sieur de Frémont, suivant acte reçu par M^e Cherfils, notaire à Cany, le 8 février 1752 (1).

M^{me} la comtesse des Essarts mourut le 19 frimaire an X (10 décembre 1801), laissant pour lui succéder : un fils, N. Lombelon des Essarts, et une fille, Claude-Eléonore-Geneviève Lombelon des Essarts, mariée à Paris le 5 février 1783 à M^e Alexandre Jubert, marquis de Bouville (2). Celle-ci, tant en dot qu'en vertu d'un partage sous signatures privées des 8 et 12 germinal an XI (2 avril 1803), déposé pour minute à M^e Delabarre, notaire à Rouen, le 23 floréal suivant (13 mai 1803), devint attributaire du domaine d'Auberville. Le château était alors estimé, y compris le local de la ci-devant haute justice, 9.000 livres; la grande ferme, louée 4.000 livres, était estimée 90.000 livres; il y avait en outre divers biens et le tout était d'un revenu de 10.182 livres (2).

La marquise de Bouville, devenue veuve, vendit, suivant acte reçu par M^e Guerville, notaire à Rouen, le 26 mars 1830, le château d'Auberville et la grande ferme du château contenant 84 hectares 97 ares 79 cen-

M^e Paul-Louis-François de Lombelon des Essarts, baron des Essarts, son beau-frère; M^e Jean-Baptiste Viennet, prêtre, curé des Essarts, et M^e Charles-François Boucherot, avocat au Parlement de Paris, amis. (Arch. châ. Auberville.) M^{lle} de la Champagne était décédée à Rouen le 23 octobre 1773 (Arch. mun. Rouen, Reg. cath. Saint-André hors la ville, 24 octobre 1773).

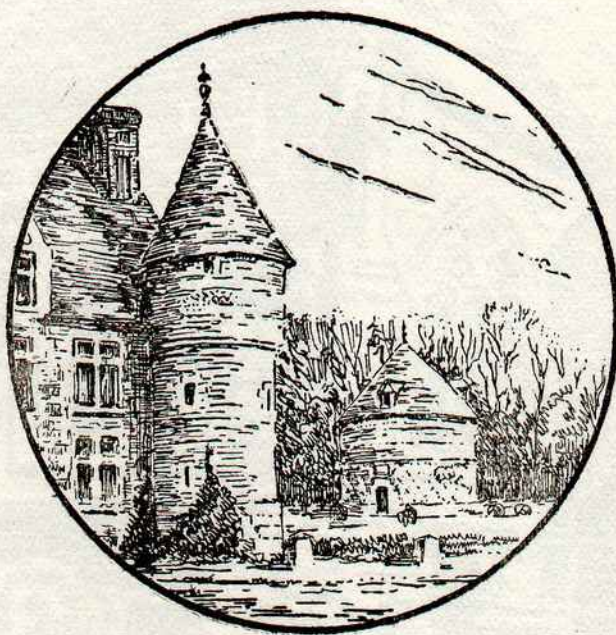
(1) Arch. châ. Auberville. Notons ici qu'en l'église Saint-Sauveur de Rouen, le jeudi 9 novembre 1769, M. Constantin-Amable-Jean-François-René Eudes, chevalier, sieur de Blamanoir (*sic*), capitaine d'infanterie, ancien aide-major des places conquises de l'armée du Bas-Rhin, fils de feu Jean-François Eudes, écuyer, sieur de Frémont, et de feu Louise-Elisabeth Laudace de Cristot, épousa Marie-Anne-Louise Vasse, fille de feu Nicolas Vasse, négociant à Dieppe, ancien conseiller échevin de cette ville et ancien juge consul au même lieu, et de Marie-Anne-Rose Le Vasseur, de la paroisse Saint-Rémi de Dieppe (Arch. mun. de Rouen, Reg. cath. Saint-Sauveur). De ce mariage naquirent notamment deux enfants jumeaux qui furent baptisés en l'église d'Auberville-la-Manuel le 23 novembre 1773 : 1^o Constantin-Nicolas-Augustin, qui eut pour marraine Marie-Elisabeth-Toinette-Augustine de Constance, épouse de M^e Louis-Gabriel Eudes, sieur d'Eudeville, demeurant à Veulettes, et 2^o Marie-Emilie-Agathe, qui eut pour marraine Magdeleine-Marie-Rose Eudes de Frémont, de la paroisse d'Auberville (Arch. mun. Auberville, Reg. cath.).

(2) Jubert de Bouville : Ecartelé au 1 et au 4 d'azur à la croix alésée d'or, au 2 et au 3 à 5 fers de pique d'argent 3 et 2.

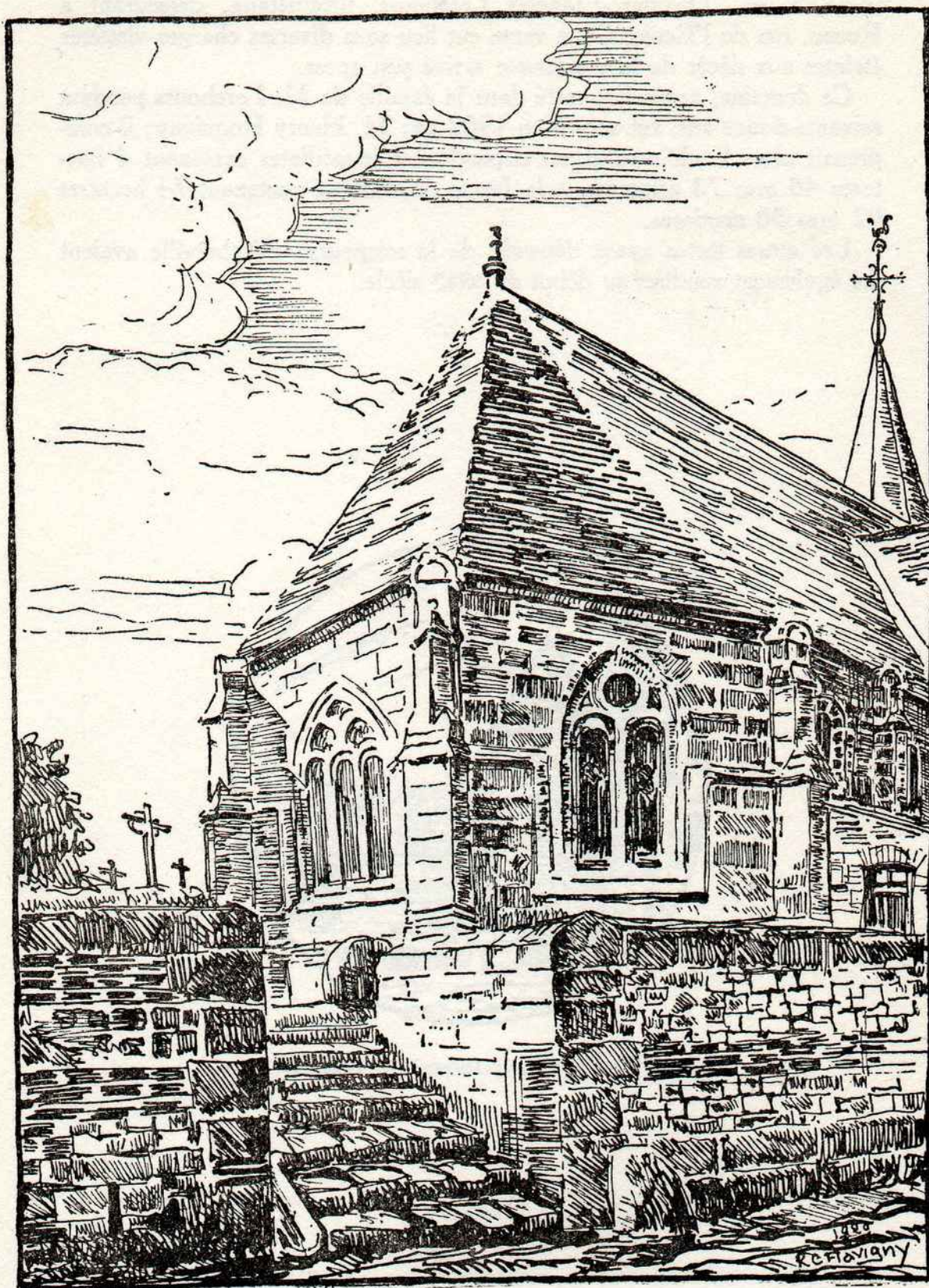
tières, à M. Théodore-François Lerebours, propriétaire, demeurant à Rouen, rue de l'École. Cette vente eut lieu sous diverses charges viagères éteintes aux décès de la venderesse arrivé peu après.

Ce domaine, après être resté dans la famille de M. Lerebours pendant soixante-douze ans, fut acquis en 1902 par M. Henry Roquigny; il comprenait alors le château et ses dépendances immédiates contenant 4 hectares 48 ares 74 centiares et la ferme du château contenant 74 hectares 02 ares 38 centiares.

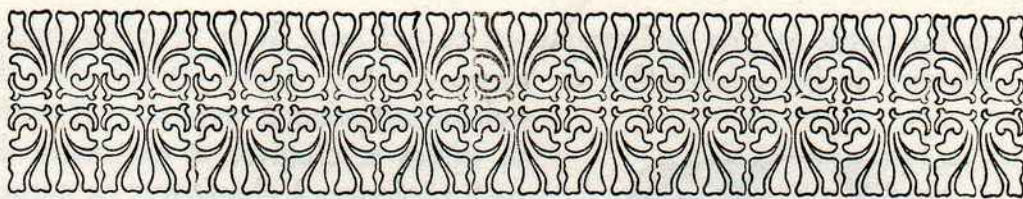
Les autres terres ayant dépendu de la seigneurie d'Auberville avaient été également vendues au début du XIX^e siècle.



Château d'Auberville-la-Manuel. — *Tour sud-ouest.*



Eglise d'Auberville-la-Manuel.



L'Eglise

La Cure = Le Personnat

I. — L'EGLISE

L'église d'Auberville-la-Manuel a été, comme toutes celles de cette région, reconstruite au XVI^e siècle; on y a ajouté un transept en 1843. « L'accroissement de la population, dit l'abbé Cochet (1), a motivé cet agrandissement », et, selon lui, « il est probable qu'il en fut de même sous François I^{er} et qu'à ce moment de renaissance l'église en tuf et en bizet dut paraître sombre et petite. » Nous ne saurions partager l'opinion du savant archéologue sur les motifs qui entraînèrent au XVI^e siècle la réédification de l'église; en effet, à cette époque, la population d'Auberville était loin d'être considérable et la paroisse, en 1465, ne comptait plus que sept paroissiens ou chefs de familles (2), alors qu'elle en avait compté quarante-huit au XIII^e siècle (3); la réédification, selon nous, dut être nécessitée par les ravages qu'avaient causés les longues guerres qui avaient ensanglanté le pays et semé partout la ruine et la désolation (4).

Quoi qu'il en soit, l'église actuelle dédiée à saint Côme et saint Damien (5), avec son chœur, sa nef et son clocher qui sert de portail, construits en grès du pays, ne présente pas un grand caractère architec-

(1) Abbé COCHET, *Les églises de l'arrondissement d'Yvetot*, t. I^{er}, p. 182.

(2) Arch. S.-I., G 1634.

(3) *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. XXIII, p. 90 : *Polypt. Rot. Dioc.*, fol. 70, v^o.

(4) Voy. sur les dévastations commises pendant l'occupation anglaise : Charles DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, *Notes et documents concernant l'état des campagnes de la Haute-Normandie dans les derniers temps du moyen âge et Etats de Normandie pendant la domination anglaise*; H. BAUDRILLART, *La Normandie. Passé et Présent*, p. 61 et suivantes.

On lit dans les Registres de l'Echiquier de Normandie, 1474 : En ce qui concerne le Pays de Caux « y eut si grans guerres que le pays demoura inhabité depuis 1435, où il fut réduit en l'obéissance du roy jusques après les trefves qui furent l'an 1444 ». (FLOQUET, *Essai historique sur l'Echiquier de Normandie*, 1840, p. 218.)

(5) Dans nombre d'actes et notamment dans le procès-verbal de la visite de Mgr d'Aubigné que nous énoncerons plus loin, l'église d'Auberville-la-Manuel est désignée sous le nom de Saint-André d'Auberville.

Si après la tradition un combat entre Français et
Anglais aurait eu lieu au lieu dit le Bourg Achard,
vers une pièce de terre appelée le Champ de Bataille
(Renseignements fournis par M. Buquet, de Mallerille-
les-Grès.)

tural. La partie la plus intéressante est ce qui reste de la première église, c'est-à-dire le beau baptistère de pierre du XII^e siècle, décoré dans le



Pierre tombale.

style ogival primitif, avec sa cuve ornée de trèfles et d'ogives et cantonnée de quatre colonnes à chapiteaux de corne; nous devons également signaler le rétable, à colonnes sculptées du XVII^e siècle, qui se trouve dans la chapelle de saint André, et les panneaux de bois sculpté placés dans le chœur.

Avant les réparations effectuées en 1843, il y avait, au-dessus du maître-autel, un Christ donné par le comte d'Amfreville. Ce tableau où, d'après l'abbé Cochet (1), brillaient les armes du donateur, se trouve maintenant au bas de l'église.

Au siècle dernier, l'église portait la trace de la litre funèbre du comte et de la comtesse d'Amfreville, qui furent parmi les derniers seigneurs-patrons de la paroisse (2), ces restes de litre sont aujourd'hui disparus.

Une pierre tombale en grès sur laquelle est une belle croix pommelée avec une inscription en caractère du XIV^e siècle a été employée à boucher, du côté nord, une porte latérale de la nef. De l'inscription, on ne lit plus que ces mots : CY GYT G. GOLEL (?) PRIES... (3).

L'édifice, construit au XVI^e siècle, était, à la fin du XVII^e siècle, en mauvais état; en 1691, le chœur ou chancel ayant besoin de réparations urgentes et les décimateurs ne les faisant point exécuter, les dîmes sont saisies pour être vendues, le prix devant

(1) Abbé COCHET, *Les Eglises de l'arrondissement d'Yvetot*, t. I^{er}, p. 185.

(2) Abbé COCHET, *Les Eglises de l'arrondissement d'Yvetot*, t. I^{er}, p. 183. — DERGNY, *Les Epaves du Passé, arrondissement d'Yvetot*, p. 189. — Abbés BUNEL et TOUGARD, *Géographie du Département de la Seine-Inférieure, arrondissement d'Yvetot*, p. 39.

(3) « C'est, dit Dergny, le plus beau grès et le plus ancien que j'ai pu voir au cours de mes recherches. » (*Les Epaves du Passé, arr. d'Yvetot*, p. 191.)

être employé aux travaux à effectuer (1), et lors de sa visite pastorale en 1697, Mgr Jacques Colbert, archevêque de Rouen, ordonne que « les réparations nécessaires seront faites aux dépens de qui il appartient » (2).

Plus tard, Mgr Claude-Marie d'Aubigné, lors de ses tournées pastorales, se rend à Auberville-la-Manuel et, le 23 juillet 1713, il est dressé un procès-verbal de sa visite.

Ce procès-verbal nous donne les renseignements suivants :

Les deux autels au-dessous du chœur sont très peu décorés; ces autels, ainsi que celui de la chapelle de la Vierge, sont sans pierre consacrée; l'autel de la chapelle de la Vierge est assez proprement décoré; l'autel du chœur aurait besoin d'un nouveau tabernacle.

La lampe du sanctuaire est percée à jour en dessous et ne peut contenir l'huile.

Le confessionnal se trouvant à gauche de l'entrée de l'église est sans fenêtres; le confessionnal se trouvant de l'autre côté a d'assez bonnes fenêtres, mais les grilles ne valent rien.

Toute la nef est dépourvue de lambris.

La charpente de la couverture paraît considérablement enfoncée et à remanier pour la plus grande partie.

L'autel du chœur, dont la pierre ne paraît pas consacrée, est sans dais au-dessus.

Le processonnaire et deux manuels sont déreliés; les autres livres sont en assez bon état.

Le plus petit des deux calices est ressoudé en plomb très malproprement, sauf le pied; la coupe est toute dédorée, en mauvais état dans le fond et cassée sur le bord.

La patène, qui ne paraît point avoir jamais été dorée, est rattachée au milieu.

Les vases des Saintes Huiles ne sont que d'étain sans croix au-dessus et ne ferment qu'avec du bois.

L'image de saint Sébastien, dans une des chapelles, est « trop nu et indécent ».

Les vitres, auxquelles il manque beaucoup de carreaux, auraient besoin d'être garnies de grilles de fer, principalement celle de la sacristie, pour la sûreté du lieu.

L'archevêque fait encore les constatations suivantes :

Le revenu de la Fabrique de l'église s'élève à environ 121 livres 2 sols 6 deniers, tant en rentes que fermages; sur cette somme il est remis pour messes et obits 33 livres, pour matines fondées 6 livres (3).

(1) Reg. de la Grande Calende de l'archevêché de Rouen, 1691 (30 avril). Arch. S.-I., G 728.

(2) Arch. S.-I., G 731.

(3) D'après un compte établi par M^e Jules-César de la Champagne, curé d'Auberville-la-Manuel, pour sa gestion comme trésorier pendant deux ans, du

Le vicaire, nourri chez le curé, a, en outre, une messe (chaque semaine) payée par la Charité du lieu.

Le clerc touche 35 livres et les fruits du cimetière qui n'est pas clos.

La Confrérie de Charité n'a pour revenu que les quêtes que peuvent faire ses membres (1).

Une rente due par le curé représentant le sieur d'Auberville, constituée par un prix de 700 livres, est garantie sur une mesure « de viron trois acres de terre », sise à Auberville.

Enfin, il est attesté que la chapelle du Personnat Saint-André, étant tombée en ruines, les messes qui s'y disaient jadis six jours chaque semaine ne sont plus acquittées.

En présence de ces constatations, l'archevêque prend les décisions suivantes :

Le tabernacle sera tapissé d'étoffe de soie neuve.

Le pied du ciboire sera un peu redressé.

On aura une petite boîte d'argent bien dorée pour porter le Saint Viatique aux malades.

Le petit calice sera entièrement changé, même la patène, « pour en avoir un autre bien doré, tant la coupe que la pathène, laquelle sera d'ailleurs toute unie et plus aisée à purifier ».

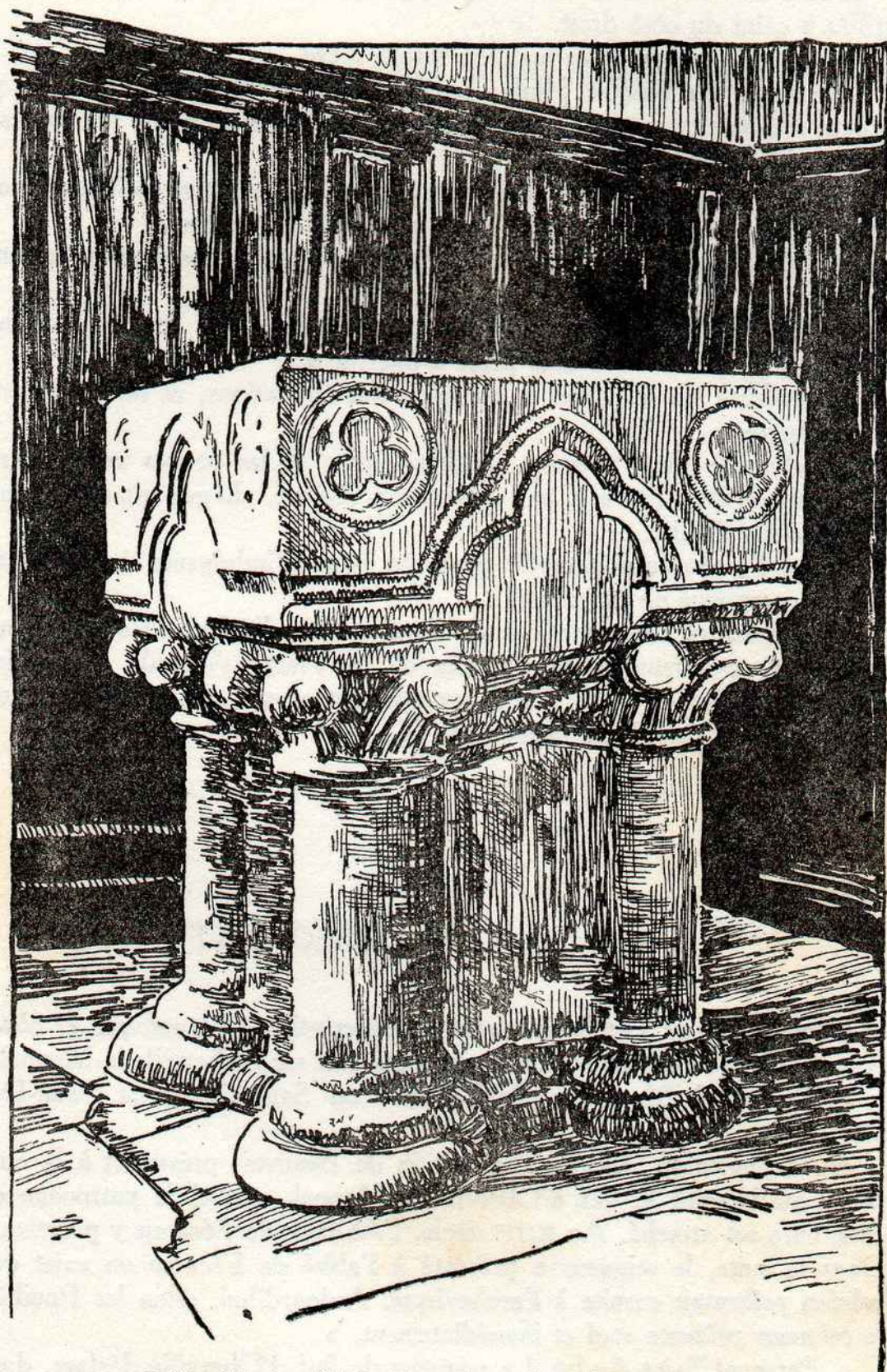
Il sera acheté une autre lampe.

Il sera établi un dais au-dessus de l'autel du chœur.

On mettra des pierres consacrées tant aux autels que dans les chapelles où l'on devra dire la messe; les autels au-dessous du chœur seront mieux décorés.

24 juin 1698 au 24 juin 1700, les recettes comprenaient pour ces deux années : le produit des quêtes (tant de celles du « cierge béni » que de celles faites dans l'église), le contenu des tronc, des dons, le tout s'élevant à 30 livres 1 sol; divers fermages et rentes s'élevant à 212 livres 16 sols 6 deniers. Les dépenses comprenaient l'acquit d'une messe par semaine fondée par le capitaine de la Champagne (Romain de la Champagne, capitaine de la marine (?), soit pour deux ans 50 livres, le traitement du clerc (2 ans), 70 livres; l'achat de cire pour les quatre grandes fêtes : Pâques, Saint-Sacrement, saint Cosme et Noël, et d'huile pour la lampe : 25 livres; le coût des registres : 5 livres 15 sols; diverses menues dépenses s'élevant à 12 livres 7 sols, l'acquit d'obits : 3 livres; réparations aux vitraux : 3 livres; travaux à la couverture de l'église : 7 livres 9 sols (le Trésor de la Sainte Vierge ayant fourni la tuile et M. d'Auberville la chaux pour partie de ces travaux); achat de chasuble et devant d'autel : 25 livres, etc. (Arch. comm. Auberville, Reg. cath., année 1699.)

(1) Cette confrérie, dont les statuts furent approuvés le 20 septembre 1508 (Arch. S.-I., G 9496), était fondée « à la gloire de Dieu en l'honneur des bienheureux saint Cosme et saint Damien ». D'après des comptes établis sur la couverture d'un registre de catholicité de 1715, les quêtes s'étaient élevées du 28 septembre 1713 au 28 septembre 1714 à 48 livres 2 sols 6 deniers, et du 28 septembre 1714 au 28 septembre 1715 à 80 livres 4 sols. Ces recettes étaient absorbées par de menues dépenses et l'acquit de deux messes chaque semaine. (Arch. comm. Auberville, Reg. cath. 1715.)



Eglise d'Auberville-la-Manuel. — *Fonts baptismaux.*

Il sera mis des fenêtres au confessionnal du côté gauche et de petites grilles à celui du côté droit.

Le processionnaire et les manuels seront reliés.

Les vases des Saintes Huiles seront plus proprement fermés « en y faisant ressouder de petites croix au-dessus », jusqu'à ce qu'on soit en état d'en avoir d'autres en argent.

L'image de saint Sébastien sera revêtue « de quelques peintures modestes et de quelque morceau d'étoffe en forme d'écharpe ».

La nef sera garnie de lambris, la charpente réparée, les vitres recevront des carreaux et des grilles.

Il sera établi une fermeture au cimetière afin que les bestiaux ne puissent y entrer, et ce « sous peine d'interdit ».

On établira un « obitier » ou table des fondations, et on l'affichera dans l'église.

La chapelle du Personnat n'existant plus et les messes ne pouvant y être acquittées, il sera « par provision » célébré, chaque semaine, deux messes dans l'église.

Enfin, l'archevêque accorde quarante jours d'indulgence à tous ceux qui ont communie de sa main (1).

Malgré les recommandations de l'archevêque, l'église n'était pas toujours bien entretenue et la chapelle de la Vierge s'écroula le premier dimanche de juillet 1751. On la reconstruisit en vertu d'une délibération des paroissiens du 11 du même mois (2).

II

LA CURE. — LE PERSONNAT

Dom Toussaint Duplessis, dans sa *Description géographique et historique de la Haute-Normandie*, écrit ce qui suit sur Auberville-la-Manuel :

« Oberville-la-Manuel : Saint-André ou Saint-Cosme et Saint-Damien.

« Anciennement, dit-on, le châtelain de Beauvais présentait à la cure parce qu'il tenait le fief d'Oberville-la-Manuel, auquel le patronage de cette cure est attaché. Au XIII^e siècle, l'Abbaye de Fécamp y présentait. Dans la suite, le seigneur a présenté à l'abbé de Fécamp un sujet que celui-ci présentait ensuite à l'archevêque. Aujourd'hui, selon les Pouillés, le seigneur présente seul et immédiatement. »

« Personat Saint-André. Le seigneur du fief d'Oberville déclare, dans

(1) Arch. S.-I., G 737.

(2) Arch. S.-I., G 7949.

d'après le Procès-Verbal d'une visite faite le 24
juillet 1748 par M^{re} Rose archidiacre du Grand-Camp
l'église est "grande et belle peu décorée" la
nef est mal pavée" (A.S.I. G. 9732 fol. 237)

(1749)
Il y avait alors une école tenue par le
vicar (A.S.I. G. 9732 fol. 237)

un aveu du 6 novembre 1634, qu'il a fondé dans l'église un personnage (*sic*) à simple tonsure. Ceux qui connaissent l'origine et la nature des personats auront peine à se le persuader (1). Celui-ci était, dès 1222, à la présentation de l'abbé de Fécamp; selon les Pouillés, il y est encore aujourd'hui. » (2)

Le Pouillé d'Eude Rigaud, archevêque de Rouen (1247-1276), les archives départementales de la Seine-Inférieure et le Cartulaire de Fécamp conservé à la Bibliothèque de Rouen nous fournissent sur la cure et le personnat des renseignements intéressants.

Par une charte sans date, mais que l'on peut situer à la fin du XII^e siècle, Guillaume de Mortemer donne à l'Abbaye de Fécamp, le vicariat étant vacant, les deux tiers des grosses dîmes d'Auberville-la-Manuel, « *duas garbas decimarum ad ecclesiam de Osbervilla pertinentium* » (3). Cette donation forme la base du revenu du personnat.

Aux termes de cette même charte, Guillaume de Mortemer stipule que si le vicariat d'Auberville vient à être vacant, un sujet idoine sera présenté par lui, ou ses héritiers, à l'abbé de Fécamp qui, lui-même, le présentera à l'archevêque (4). Ce droit de l'abbé est alors purement honorifique, le seigneur conservant le droit de présentation au vicariat et, plus tard, à la cure.

Collation du personnat est faite en 1222, par l'archevêque de Rouen Thibault (1222-1231), au profit de Reginald Lovel, clerc, sur la présen-

(1) Personnat : Le personnat était une sorte de bénéfice qui donnait à celui qui en était revêtu quelque prérogative et prééminence dans une église ou dans un chapitre, mais sans juridiction. Le personnat différait donc de la dignité, qui donnait préséance et juridiction (GUYOT, *Répertoire universel et raisonné de Jurisprudence...*, 1784, t. XII, p. 115). Il n'était pas nécessaire d'être gradué pour posséder des personnats (J.-B. DENISART, *Collection de Décisions nouvelles...*, septième éd., 1771, t. I^{er}, p. 668).

(2) Dom Toussaint DUPLESSIS, *Description géographique et historique de la Haute-Normandie*. Paris, 1740, v^o Oberville-la-Manuel, t. I^{er}, p. 630. — *Pouillés des Bénéfices de la Province de Rouen* de 1648, 1704 et 1738.

L'abbé Cochet écrit dans son article sur Auberville-la-Manuel (*Les Eglises de l'Arr. d'Yvetot*, t. I^{er}, p. 185) : « Un moment, la cure paraît avoir appartenu à l'abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville, mais cette possession ne dut être que transitoire » et il donne comme référence une charte de Guillaume le Conquérant où on lit : « *Ricardus filius Goscelini eisdem dedit decimam et ecclesiam de villa quæ dicitur Obertivilla* » (DEVILLE, *Essai historique sur Saint-Georges-de-Boscherville*, p. 64). Nous pensons qu'il ne s'agit pas ici d'Auberville-la-Manuel, mais plutôt d'Auberville-la-Campagne.

Le *Pouillé général des Abbayes de France et Bénéfices qui en dépendent*, Paris, 1626, porte, en ce qui concerne l'abbaye de Fécamp (p. 565) : « Une portion de Auberville-la-Manuel ». Nous croyons que cette mention concerne le personnat.

(3) Arch. S.-I., 7 H 25.

(4) Arch. S.-I., 7 H 25. Bibl. Rouen, Cartulaire de Fécamp, ms. Y 51, fol. 52.

tation de l'abbé et du Couvent de Fécamp, le dimanche où l'on chante *Reminiscere* (1).

Au XIII^e siècle, Guillaume Talebot, chevalier, est, aux droits de Mathilde, son épouse, patron de la cure ou plutôt du vicariat d'Auberville-la-Manuel qui vaut 20 livres; l'abbé de Fécamp est patron du personnel qui vaut également 20 livres (2).

Guillaume, présenté au personnel par l'abbé de Fécamp, est reçu par l'archevêque Thibault.

Jean, vicaire, présenté par Mathilde, épouse de Guillaume Talebot, est agréé par l'archevêque Pierre (de Colmieu) (1237-1245).

Julien, prêtre, est reçu au vicariat par l'archevêque Eude Rigaud, sur la présentation de Mathilde Talebot, dame d'Auberville.

Le même archevêque reçoit au personnel M^e Philippe, sur la présentation de l'abbé de Fécamp, et lui confie la cure de la paroisse.

M^e Symon Le Petit, M^e Robert Chevalier sont de même reçus par l'archevêque Eude Rigaud qui reçoit également Adam L'Aloïer, prêtre, au vicariat, sur la présentation de Mathilde Talebot (3).

Lors de ses visites diocésaines, l'archevêque Eude Rigaud admonesta, le 12 des calendes de février 1248, le curé d'Auberville dont la conduite n'était pas exemplaire. L'abbé de Fécamp ayant, par autorité apostolique, donné l'église d'Oberville-sur-Veulettes à Richard, clerc, et celui-ci n'ayant pas prêté le serment d'obéissance à l'archevêque, selon la coutume de l'église de Rouen, le prélat fit mettre en sa main, par le doyen de Valmont, les fruits de l'église; le 6 des nones de juillet 1252, le clerc s'étant présenté et ayant prêté serment, conformément aux usages, l'archevêque manda au doyen de le laisser jouir paisiblement des fruits de son église. Enfin, le 4 des calendes de juillet 1269, à Martot, l'archevêque reçut M^e Ph. du Val Badon (?) qui, spontanément, résigna entre ses mains la cure d'Auberville dont il était titulaire (4).

L'archevêque Guillaume (de Flavacourt) (1276-1306) reçoit M^e Oger au personnel sur la présentation de l'abbé de Fécamp et lui confie la cure de la paroisse, « *si tamen ei committi deberet* »; il reçoit également M^e Robert Du Pont (5).

(1) Arch. S.-I., 7 H 25. Le dimanche où l'on chante *Reminiscere* est le deuxième du carême, la date est donc 19 mars 1223 (n. s.).

(2) *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. XXIII, p. 90. *Polypt. Roth. Dioc.*, fol. 70 v°. A cette époque, la cure d'Auberville-la-Manuel n'est encore qu'un vicariat perpétuel.

(3) *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. XXIII, p. 90. *Polypt. Roth. Dioc.*, fol. 70 v°.

(4) *Registrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis*. Ed. BONNIN, pp. 25, 141, 629.

(5) *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. XXIII, p. 90. *Polypt. Roth. Dioc.*, fol. 70 v°.

D'après le Pouillé de 1337, l'abbé de Fécamp présentait au personnel et le châtelain de Beauvais au vicariat (1).

Le 22 juin 1362, le bailli de Caux met sous la garde du duc « M^e Etienne de La Grange, patron, garde, gouverneur et administrateur du personnage ou portion de la dîme de deux gerbes d'Auberville-la-Manuel avec ses terres et sa famille » (2).

Nous n'avons sur la cure et le personnel d'Auberville-la-Manuel aucun renseignement depuis le milieu du XIV^e siècle jusqu'au milieu du XV^e siècle, mais à partir de cette dernière époque qui marque la fin de l'occupation anglaise, les pièces d'archives nous permettent d'établir la liste des titulaires de la cure.

CURÉS D'AUBERVILLE-LA-MANUEL DEPUIS 1451

Aussitôt après le départ des Anglais, le seigneur d'Auberville-la-Manuel, Hector de Flavy, présenta à la cure d'Auberville et, après lui, jusqu'à la Révolution, les présentations furent toujours faites par les seigneurs; nous avons relevé les nominations suivantes :

Guillaume Le Prieur d'Alancourt (?) (16 avril 1451-9 avril 1456) (3);

Jean de La Bucaille (9 avril 1456-9 août 1465) (4);

Pierre Le Fèvre ou Le Febvre (9 août 1465-11 mars 1472) (5);

Pierre Le Cordier (11 mars 1472-31 août 1512) (6);

Pierre de la Campagne (31 août 1512-10 février 1514) (7);

Robert Talbot (10 février 1514-15 décembre 1523) (8);

Henry Boyvin (15 décembre 1523-1539) (9);

(1) LONGNON, *Pouillés de la Province de Rouen*, p. 24. Le texte porte à tort : « Auberville-la-Regnault. »

(2) Arch. S.-I., 7 H 25.

(3) Arch. S.-I., G 9441.

(4) Arch. S.-I., G 1634, G 9441, G 9451.

(5) Arch. S.-I., G 1634, G 9451, G 9460.

(6) Arch. S.-I., G 9460, G 9500. Parmi les pièces produites à l'appui de l'aveu du 6 novembre 1634, nous relevons : « Collation en parchemin de cure en la paroisse du dict Auberville faicte par le feu seigneur cardinal Georges d'Amboise, légat du Saint Siège apostolique en France (archevêque de Rouen), à Jehan Toustain par la présentation de Jehan Toustain, son père, seigneur et patron dudict fief d'Auberville en date du sept^e de décembre mil cinq cent deux » (Arch. S.-I., B 174, pièces 29 à 35). Nous n'avons trouvé sur les registres du secrétariat de l'archevêché de Rouen de 1501 à 1505 aucune mention de cette nomination (Arch. S.-I., G 9492, G 9493. Bibl. Rouen, ms. G 72-2).

(7) Arch. S.-I., G 9500, G 9501.

(8) Arch. S.-I., G 9501, G 9511.

(9) Arch. S.-I., 9511, G 9527. Après la mort de M^e Henry Boyvin, M^e Jehan Toustain présenta à la cure M^e Michel Le François qui ne fut pas accepté, le fief étant alors en la main du Roi. M^e Charles Prégent, présenté par Jean de Cuverville, administrateur de la seigneurie, fut agréé et prit possession de la cure par procureur (10 octobre 1539). Les 7 et 26 janvier 1540, Simone d'Averton présenta M^e Natalis Martin; elle présenta aussi, le 11 mars 1540, M^e Etienne Le Maire, ces deux candidats ne furent pas acceptés

- Charles Prégent (10 octobre 1539-3 janvier 1583) (1);
 Hugues Du Bosc (3 janvier 1583-9 juin 1592) (2);
 Guillaume Guérard (9 juin 1592-1^{er} août 1607 (?) (3);
 Nicolas Le Tanneur (1^{er} août 1607 (?) -26 octobre 1620 (4);
 Guillaume Du Couldray (26 octobre 1620-7 octobre 1621) (5);
 Nicolas Thiboult (7 octobre 1621-28 décembre 1635) (6);
 Pierre Acarye (28 décembre 1635-7 juillet 1637) (7);
 Laurent Le François (7 juillet 1637-4 avril 1639) (8);
 Claude Dontay (ou Bonté) (4 avril 1639-?) (9);
 Louis Toustain (2 novembre 1671-21 février 1673) (10);
 Jacques Cabaen ou Caban (21 février 1673-9 janvier 1678) (11);
 Jules-César de la Champagne (9 août 1678-1^{er} sept. 1717) (12);
 Nicolas Doullé (ou Doulay) de Bélicourt (21 octobre 1717-30 mars 1724) (13);
 Jean Tesnière (19 mai 1724-18 décembre 1729) (14);
 Joseph Labbé (9 janvier 1730-23 juin 1742) (15);

et M^e Prégent fut maintenu dans la cure. — Le testament de M^e Henry Boyvin, dont nous n'avons pu retrouver le texte, est énoncé dans le *Registre des Approbations* de l'archevêché de Rouen, 1543-1544, où on lit : « *Pro simile (approbatione testamenti) magistri Henryci Boyvin, cur. de Aubervilla* » (Arch. S.-I., G 312).

- (1) Arch. S.-I., G 9527, G 9565.
- (2) Arch. S.-I., G 9565, G 9568.
- (3) Arch. S.-I., G 9568.
- (4) Arch. S.-I., G 9576.
- (5) Arch. S.-I., G 9576, G 9577.
- (6) Arch. S.-I., G 9577, G 9583.
- (7) Arch. S.-I., G 9583, G 9585.
- (8) Arch. S.-I., G 9585, G 9587.
- (9) Arch. S.-I., G 9587. — En 1665, nous ne savons pour quel motif, la régie du temporel de la cure d'Auberville-la-Manuel était confiée aux sieurs de Laulnay et Guérault (*Plumitif de la Chambre du Clergé du diocèse de Rouen*, 4 septembre 1665. (Arch. S.-I., G 5457.)
- (10) Arch. S.-I., G 1182, G 9603, G 6130.
- (11) Arch. S.-I., G 9606, G 9632. M^e Jacques Cabaen, décédé le 9 janvier 1678, fut inhumé dans l'église d'Auberville le 10 janvier 1678 (Arch. comm. Auberville, Reg. cath.).
- (12) Arch. S.-I., G 9606, G 9632. M^e Jules-César de la Champagne fut également seigneur d'Auberville; décédé le 1^{er} septembre 1717, il fut inhumé dans le chœur de l'église d'Auberville le lendemain (Arch. comm. Auberville, Reg. cath.).
- (13) Arch. S.-I., G 9632, G 9638. M^e Doullé de Bélicourt, décédé le 30 mars 1724, fut inhumé dans l'église d'Auberville (Arch. comm. Auberville, Reg. cath.).
- (14) Arch. S.-I., G 9638, G 6169. M^e Tesnière, décédé à Auberville le 18 décembre 1729, fut inhumé le lendemain dans le chœur de l'église (Arch. comm. Auberville, Reg. cath.).
- (15) Arch. S.-I., G 6169, G 9646, G 1638. M^e Labbé était vicaire de Saint-Pierre-du-Châtel de Rouen.

Jean Le Tellier (23 juin 1742-17 juillet 1785) (1);
 Barnabé Verdière (17 octobre 1785-31 octobre 1786) (2);
 Jean-Baptiste Désert (31 octobre 1786) (3).

Le revenu de la cure, qui était de 20 livres au XIII^e siècle (4), s'élevait à 40 livres en 1337 (5), à 10 livres *in portatis* en 1485 (6), à 1.000 livres en 1665 (7), à 1.000 livres en 1738 (8).

D'après une déclaration passée en 1728 par M^e Tesnière, curé d'Auberville, les recettes de la cure comprenaient :

500 gerbes de blé, tant froment que méteil, produisant 80 boisseaux estimés 160 livres. (En ce compris le tiers de la dîme et le produit de 9 acres de terre d'aumône.)

100 boisseaux de pommes, estimées à raison de 5 sous le boisseau : 25 livres.

200 gerbes d'orge et d'avoine produisant 40 boisseaux, estimées 10 écus.

200 bottes de pois et vesce estimées 20 livres.

60 bottes de pois et vesce estimées 20 livres.

60 bottes de lin à 10 sous la botte, 30 livres.

Dîmes des laines, 30 livres à 16 sous, 24 livres.

Les novales comprises dans ces chiffres.

Messe de fondation de M. de la Champagne : 25 livres.

Les charges consistaient dans : pour le mois d'août, 3 valets et 2 chevaux : 80 livres.

Pour décimes : 68 livres (9).

En 1755, Auberville-la-Manuel comptait 350 acres de terre dîmables, dont 60 en pentes pierreuses, la dîme évaluée à 50 sous l'acre. Cette dîme revenait à la cure pour un tiers et au Personnat pour deux tiers (10).

(1) Arch. S.-I., G 9646, G 9657, G 9661. M^e Le Tellier mourut à Auberville-la-Manuel et fut inhumé dans le cimetière le 21 juillet 1785. Il était alors doyen de Valmont (Arch. comm. Auberville, Reg. cath.).

(2) Arch. S.-I., G 9661, G 1638. M^e Verdière était curé de Saint-Martin de Laigle.

(3) Arch. S.-I., G 6209, G 9661, G 1638. L'abbé Desert refusa de prêter le serment constitutionnel et dut émigrer (*Enquête gouvernementale et ecclésiastique sur le Clergé de l'an IX à l'an XIII*. Ed. SEVESTRE, p. 353).

(4) *Rec. Historiens des Gaules et de la France*, t. XXIII, p. 90 : *Polypt. Roth. Dioc.*, fol. 70 v^o.

(5) *Pouillé de 1337*. LONGNON, *Pouillés de la Province de Rouen*, p. 24.

(6) Arch. S.-I., G 1634.

(7) Arch. S.-I., G 1635, G 1636. P.-V. de la visite de l'archevêque Colbert en 1683-1684. Etat du Temporel des paroisses en 1691. VOYSIN DE LA NOIRAYE, *Mémoires sur la Généralité de Rouen (1665)*. Ed. ESMONIN, p. 40.

(8) *Pouillé des Bénéfices de la Province de Rouen*, 1738. Exemplaire de la Bibliothèque de Rouen avec annotations manuscrites.

(9) Arch. S.-I., G 5579.

10 Arch. S.-I., G 5579.

* Vicaires d'Auberville - la. Manuel.
A.S.I. G. 744.

Pierre Delaune 1747.

Romain Dumont. 1762.

A.S.I. G. 745.

Timothée Leon de St Wulfran 1769.

Joseph David de Bonne 1759 - 1760. 1763. 1766

François Claude Vivien Cappeyron. 1766. 1767

Jacques Romain 1768

A.S.I. 746.

Charles Michel Delaune. 1775 - 1784.

* A.S.I. G. 9777

1798

Antoine Caqueray, vic. du Diocèse âgé
de 23 ans, icy depuis 6 mois, demeure chez M.
le curé qui lui donne sa nourriture et, outre
cela, 460 l. Il se dit gentilhomme, petit méd.
pour l'explication et la théologie, ne manque
pas d'esprit, extérieur petit, révérend et
modeste, paraît avoir bonne volonté, continué
en la calende 1799 jusqu'à la prochaine.

Le compte de la Débite dressé en 1431 porte : Oberville-sur-la-Mer : 4 sols 6 deniers (1) et, d'après le Pouillé du diocèse de Rouen dressé en 1713 pour la répartition des levées faites sur le clergé, la cure d'Auberville-la-Manuel est taxée pour 6 livres 9 sols 3 deniers (2).

✱ Dans le compte rendu, en 1774, par M^e Georges Marye de Merval, receveur des Décimes du Diocèse de Rouen, le curé d'Auberville-la-Manuel est porté pour 120 livres et la fabrique de l'église pour 3 livres (3).

✱ Bien que cela ne rentre pas absolument dans le cadre que nous nous sommes tracé, nous croyons devoir signaler que le 19 avril 1761 fut baptisé en l'église d'Auberville-la-Manuel M^e Noël-Jean Motte, fils de Jean Motte, jardinier, et de Marguerite Le Maistre (4). Après avoir fait ses études au séminaire Saint-Nicaise et au séminaire Saint-Vivien de Rouen, il fut ordonné prêtre en 1788 et nommé vicaire à Saint-Nicolas de Rouen, où il resta jusqu'au serment constitutionnel qu'il refusa. Caché dans la ville de Rouen pendant la Terreur, il exerça secrètement son ministère. Pendant la courte trêve de 1795, il s'établit dans l'église Saint-Louis, qu'il ouvrit au culte catholique; obligé de se cacher de nouveau, il continua « à travailler à la vigne du Seigneur, en vrai confesseur de la foi ». L'abbé Motte reparut lorsque l'arrêté des consuls eut proclamé la liberté de conscience, et rouvrit, avec les prêtres non assermentés, l'église Saint-Ouen où il officia de 1800 à 1802. En juin 1802, il fut nommé vicaire à la cathédrale et, en 1807, curé de Saint-Maclou. C'est alors qu'il fonda un collège ecclésiastique qui, en 1812, recueillit les élèves du Grand Séminaire fermé par ordre de l'empereur. Devenu chanoine et curé archiprêtre de la cathédrale en 1815, il continua l'œuvre qu'il avait commencée et mourut le 28 novembre 1844, entouré de l'estime de tous (5).

TITULAIRES DU PERSONNAT ST-ANDRÉ D'AUBERVILLE-LA-MANUEL DEPUIS 1450 (?) JUSQU'A LA RÉVOLUTION

S'il nous a été relativement facile d'établir la liste des curés d'Auberville-la-Manuel depuis 1450, la nomenclature des titulaires du Personnat que nous avons dressée présente des lacunes que, malgré nos recherches, nous n'avons pu combler; nous la donnons ci-après, espérant que des chercheurs plus heureux pourront la compléter.

Nous faisons observer qu'en général la présentation au Personnat fut faite par les abbés de Fécamp, mais que les seigneurs d'Auberville ayant revendiqué le droit de présentation auquel ils durent d'ailleurs renoncer, il arriva qu'à certaines vacances la présentation fut faite par le seigneur et par l'abbé; nous signalons celles faites par le seigneur.

(1) LONGNON, *Pouillés de la Province de Rouen*.

3 (3) Arch. S.-I., G 6053, pp. 84, 122.

2 (3) *Pouillé du Diocèse de Rouen* de 1713 (Bibl. Rouen, ms. Y 75, fol. 30).

(4) Arch. comm. Auberville, Reg. cath.

(5) Abbé COCHET, *Les Eglises de l'Arrondissement d'Yvetot*, t. I, p. 183.

H d'après le Rôle des Vingtièmes pour 1786 (Arch. S.I. 568)
le Curé d'Auberville la manuel possédait dans la pa-
roisse 11 acres de terre labourable louées à Nicolas Lesri-
gneur moyennant 132 livres; les grosses dîmes étaient
évaluées à 150 l.

d'après le rôle de 1790 (Ibid): le Presbytère, comprenant
maison, jardin et mesure de 2 vergées le tout d'un revenu
de 80 l.; la cure possédait en outre 15 acres de terre labou-
rable non louées, d'un revenu de 300 l.; les grosses dîmes
étaient évaluées à 1320 l.

La Fabrique possédait:

En chambre occupée par le Vicaire

5 acres de terre labourable louées à Nicolas Lesri-
gneur 160 l

8 vergées de terre labourable louées à Jean Bardin 48 l

3 acres 2 vergées de terre labourable louées à divers 155 l

3 acres de terre labourable louées à Adrien Paumier 110 l

2 acres 1 vergée de terre labourable louées à Georges Delaune
et Jean Desert 63 l.

2 vergées de terre labourable louées à Jean Desert 16 l

+ d'après le Procès-Verbal de la Visite faite le 24 juillet
1748 par M^{re} Claude Louise Rose, archidiacre du Grand-
Camp, les dîmes se y relevaient sur 500 acres, il y avait
14 acres d'annone, un clos immense, la cure sonnait
120 livres en tout pour le personnel et valait plus
de 3000 livres. (A.S.I. G. 9732 fol. 237)

Voici la liste, résultat de nos recherches :

- Jean de Rouville (1450 (?) - 4 avril 1462) (1).
 Olivier Le Bedel (4 avril 1462 - 8 juillet 1486) (2).
 Pierre Le Bedel (8 juillet 1486 - 2 février 1512) (3).
 Guillaume Tulley (2 février 1512 - 9 février 1512) (4).
 Robert Grégoire (9 février 1512 - 15 avril 1529) (5).
 Simon de Villers (15 avril 1529 - 12 octobre 1533) (6).
 Antoine Donnay (ou Daulnay) (12 octobre 1533 - 15 janvier 1534) (7).
 Jean Buquet (15 janvier 1534 - 19 juin 1539) (8).
 Robert Buquet (19 juin 1539 - 21 novembre 1546) (9).
 Jean Combret (21 novembre 1546 - 11 avril 1547) (10).
 Louis Frougeard (11 avril 1547 - 20 avril 1553) (11).
 Robert Gosselin (26 avril 1553 - 7 septembre 1566) (12).
 Robert Rouvre (7 septembre 1566 - 22 janvier 1567) (13).
 Jacques Dupuys (22 janvier 1567 - 23 juillet 1567) (14).
 On trouve à la même époque Hector de Dampierre qui résigne le bénéfice le 23 juillet 1567 (15).
 Pierre Dournel, clerc de Noyon (23 juillet 1567 - 15 mars 1583) (16).
 Pierre Fait (?) (15 mars 1583 - ? 1588) (17).
 Jacques Dupuys (23 juillet 1588 - 12 mars 1594) (18).
 Jacques Gosselin, religieux de Fécamp (12 mars 1594 - ?) (19).
 Georges d'Y, docteur en théologie de la Faculté de Paris (? - 6 août 1640) (20).
 Pierre Dujardin, prêtre du diocèse de Sées (6 août 1640 - 8 octobre 1640) (21).
 Paschase de Saint-Denis (8 octobre 1640 - ?) (22).

- (1) Arch. S.-I., G 9449.
 (2) Arch. S.-I., G 9449, G 9486.
 (3) Arch. S.-I., G 9486, G 9500.
 (4) Arch. S.-I., G 9500.
 (5) Arch. S.-I., G 9500, G 9514.
 (6) Arch. S.-I., G 9514, G 9521.
 (7) Arch. S.-I., G 9521.
 (8) Arch. S.-I., G 9521, G 9526.
 (9) Arch. S.-I., G 9526, G 9534.
 (10) Arch. S.-I., G 9534.
 (11) Arch. S.-I., G 9534, G 9540.
 (12) Arch. S.-I., G 9540, G 9553.
 (13) Arch. S.-I., G 9553, G 9555.
 (14) Arch. S.-I., G 9555.
 (15) Arch. S.-I., G 9555.
 (16) Arch. S.-I., G 9555, G 9565.
 (17) Arch. S.-I., G 9565.
 (18) Arch. S.-I., G 9567.
 (19) Arch. S.-I., G 9568.
 (20) Arch. S.-I., 7 H 25.
 (21) Arch. S.-I., 7 H 25.
 (22) Arch. S.-I., G 9588.

Antoine Béranger (présenté par le seigneur, *ad conservationem juris*) (24 octobre 1640-?) (1).

Emery de la Champagne (présenté par le seigneur) (28 février 1642-1654) (2).

François Brachet (30 novembre 1654-23 décembre 1658) (3).

« Le sieur de la Champagne (Alexandre de la Champagne, seigneur d'Auberville) fit faire des protestations contre la prise de possession de F. Brachet, il paraît même qu'il y eut des insultes et des violences commises. » L'abbé de Fécamp et F. Brachet portèrent plainte au Grand Conseil et obtinrent arrêt le 26 novembre 1655 pour assigner le seigneur d'Auberville. Il y eut alors, devant les notaires de Paris, une transaction aux termes de laquelle M^e de la Champagne renonça aux prétentions de sa famille sur ce bénéfice (4).

Charles Courbaud (ou Combard), clerc d'Orléans, installé « *per liberum ingressum ad ecclesiam de Aubervilla-la-Manuel* » (23 décembre 1658-?) (5).

François Guérin (17 mai 1662-?) (6).

Jacques Pallu (?-12 décembre 1667) (7).

François Guérin (12 décembre 1667-24 avril 1668) (8).

Jacques Pallu (24 avril 1668-30 août 1670) (9).

Le 30 août 1670, le Personnat est déclaré vacant à cause de la « détention injuste, incapacité et défaut de titre suffisant de Jacques Le Paluelle » (*sic*) (10).

Gilles Le Rebours (30 août 1670-?) (11).

Nicolas Pallu (?-8 juin 1673) (12).

Nicolas Des Isles (8 juin 1673-13 octobre 1674) (13).

Augustin-Cyprien Courtin (13 octobre 1674-6 décembre 1674) (14).

Daniel Coquelet (6 décembre 1674-3 mai 1675) (15).

Jules-César de la Champagne (3 mai 1675-1^{er} septembre 1677) (16).

Jacques Pallu (9 août 1678-14 septembre 1680) (17).

(1) Arch. S.-I., G 9588.

(2) Arch. S.-I., G 9588. Emery de la Champagne avait alors neuf ans.

(3) Arch. S.-I., 7 H 25.

(4) Arch. S.-I., 7 H 25.

(5) Arch. S.-I., G 9594. 7 H 25.

(6) Arch. S.-I., G 9597.

(7) Arch. S.-I., G 9601.

(8) Arch. S.-I., G 9601, G 9603.

(9) Arch. S.-I., G 9603.

(10) Arch. S.-I., G. 9603.

(11) Arch. S.-I., G 9603.

(12) Arch. S.-I., G 6130.

(13) Arch. S.-I., G 6130.

(14) Arch. S.-I., G 6130.

(15) Arch. S.-I., G 6130.

(16) Arch. S.-I., G 6130, 7 H 25.

(17) Arch. S.-I., G 9609, 7 H 25.

Charles Martel (14 septembre 1680-23 juillet 1688) (1).

Nicolas Martel (23 juillet 1688-2 janvier 1716) (2).

Louis Quéru, acolyte du diocèse d'Evreux, puis curé de Commercy (2 janvier 1716-?) (3).

Jacques-Joseph Ganne (11 septembre 1755-? 1774) (4).

Dom Jacques-Alexis Le Maire, bénédictin professeur de théologie en l'Abbaye de Fécamp (16 mai 1774) (5).

Le Personnat Saint-André d'Auberville-la-Manuel valait au XIII^e siècle, 20 livres (6); en 1337, 40 livres (7); vers 1450, 40 livres (8); en 1665, 800 livres (9), et en 1738, 200 livres (10).

Dans le Pouillé du diocèse de Rouen de 1713, dressé pour la répartition des levées imposées sur le Clergé, le Personnat d'Auberville est porté pour 6 livres 1 sol 3 deniers (11).

Dans le compte rendu en 1774 par M. de Merval, receveur des Décimes du Diocèse de Rouen, le Personnat d'Auberville est porté pour 30 livres (12).

Le 12 février 1571, les dîmes dépendant du Personnat étaient affermées moyennant 120 livres, ces mêmes dîmes étaient louées 50 écus d'or sol le 11 juillet 1592 (13).

Le 22 février 1646, après la mort de M^e Charles de la Champagne, Jeanne de Houard, sa veuve, agissant au nom de son fils mineur Emery de la Champagne, loue le Personnat, moyennant 400 livres, à M^e Dontay, curé d'Auberville (14).

Le 25 novembre 1654, M^e François Brachet, régulier, demeurant à Orléans, donne à bail à Louis Darras, demeurant à Rouen, paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, valet de chambre de M^e Alexandre de la Champagne, les deux tiers de la grosse dîme d'Auberville, à l'exception des noales et des verdages qui appartiennent au curé; cette location est faite moyennant 400 livres par an et à la charge de mettre en bon état le

(1) Arch. S.-I., 7 H 25.

(2) Arch. S.-I., 7 H 25.

(3) Arch. S.-I., G 6159.

(4) Arch. S.-I., G 9650, G 8871.

(5) Arch. S.-I., G 8871, G 9657, G 9734.

(6) *Rec. historiens des Gaules et de la France*, t. XXIII, p. 90, *Polyp. Roth. Dioc.*, f. 70 v°.

(7) Pouillé de 1337. LONGNON, *Pouillés de la Province de Rouen*, p. 24.

(8) Pouillé dressé, croit-on, sous l'Épiscopat de Raoul Roussel (1444-1452). Bibl. Rouen, ms. Y 192, fol. 11. — Le texte porte à tort Osbtvill-la-Reynaut; il s'agit d'Auberville-la-Manuel, Auberville-la-Renault n'ayant pas de personnat.

(9) Arch. S.-I., G 1635, G 1636. VOYSIN DE LA NOIRAYE, *Mémoires sur la Généralité de Rouen*. Ed. Esmonin, p. 40.

(10) *Pouillé des Bénéfices de la Province de Rouen*, 1738, p. 68. Exemple de la Bibl. de Rouen, avec annotations manuscrites en marge.

(11) Pouillé de Rouen de 1713. Bibl. Rouen, ms. Y 75, fol. 30.

(12) Arch. S.-I., G 4053, p. 84.

(13) Arch. S.-I., 7 H 25.

(14) Arch. S.-I., 7 H 25.

chœur de l'église et de l'entretenir pour la part à laquelle le bailleur y est obligé.

En 1728, les dîmes revenant au Personnat étaient louées au curé d'Auberville moyennant 140 livres, plus 68 livres de décimes (1).

En 1755, la location était de 14 pistoles (2).

Le 11 septembre 1755, M^e Ganne, clerk d'Avignon, prend, par mandataire, possession du Personnat. A cet effet, le notaire apostolique de l'Abbaye de Fécamp « s'est transporté en la paroisse d'Auberville, devant la principale porte de l'église dudit lieu et d'abondant sur une place actuellement ouverte qu'on lui a dit être l'endroit où avait dû être la chapelle du Personnat ». Il rédige son procès-verbal dans le cimetière d'Auberville, en présence de M^e Jean Le Tellier, curé de la paroisse, et de M^e Pierre de l'Arbre, prêtre, son vicaire (3).

En 1771, M^e Jacques-Joseph Ganne, titulaire du Personnat, habitait Rome, paroisse des Saints-Apôtres; il y était encore en 1773, 1774 et 1775 et recevait pour sa pension annuelle établie sur le bénéfice : en 1773, 56 écus romains et 18 baïoques représentant 300 livres; le 18 février 1774, 280 livres, et le 5 mai 1775, 300 livres (4).

(1) Arch. S.-I., 7 H 25.

(2) Arch. S.-I., G 5579.

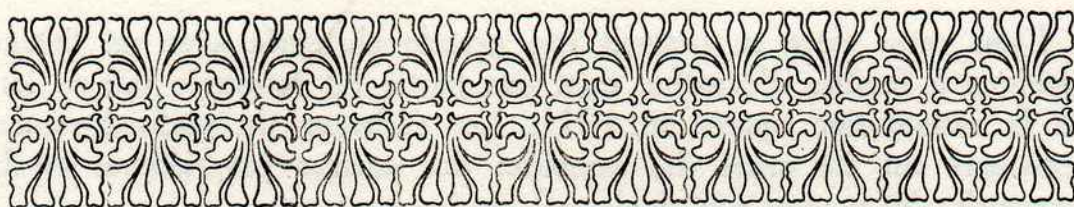
(3) Arch. S.-I., 7 H 25.

(4) Arch. S.-I., 7 H 25.



Château d'Auberville-la-Manuel. — *Le Colombier*.

D'après le rôle des vingtièmes de 1790 (Arch. S.I. §68) les
Benedictins de Fecamp percevaient sur la paroisse d'Auberville
la manne des dîmes qui sont évaluées à une valeur locative
de 285 l.



Le Château

Le château d'Auberville-la-Manuel comprend deux parties bien distinctes :

Le corps principal est de style Renaissance. Un acte du 2 novembre 1447 fait mention qu'à Auberville « il y a hostel et maison forte sur le domaine non fiefé » (1). Cette maison forte dut avoir à souffrir de la guerre de Cent ans. Après le départ des Anglais, elle fut restaurée, sinon en grande partie reconstruite, vers la fin du XV^e siècle et le commencement du XVI^e.

L'aile se trouvant à l'est a été construite aux XVII^e et XVIII^e siècles, sans doute pour la majeure partie par M^e du Poërier d'Amfreville.

La partie ancienne est une construction rectangulaire en pierre et silex flanquée aux angles Sud-Est et Sud-Ouest de tours en briques avec, vers le haut, une ceinture de silex et de pierre, et, aux angles Nord-Est et Nord-Ouest, de tours moins fortes construites en briques et silex sur encorbellement; enfin, sur la façade Est existe une tour plus forte en pierre et silex, appelée le Donjon.

Au milieu du XVIII^e siècle et dans la première moitié du XIX^e siècle, le château subit des modifications et des restaurations plutôt malheureuses. Les meurtrières furent agrandies d'un côté pour éclairer les pièces des tours, les portes et les fenêtres furent refaites; les murs furent exhaussés et le toit reposa sur un bandeau de briques modernes, la brique cuite au charbon se mêla à la brique rose cuite au bois; les contreforts et les bases des tours furent enduits de ciment; seul le pignon Nord, resté intact, garda l'aspect sévère de son époque.

Aujourd'hui, le toit est soutenu par une corniche de pierre, les briques modernes ont disparu, le ciment malencontreusement employé a été enlevé.

Le château Renaissance renfermait : au rez-de-chaussée, une grande pièce éclairée par des fenêtres à meneaux, auxquelles on substitua des croisées à petits carreaux remplacées elles-mêmes, en 1911, par de nouvelles baies à meneaux qui ont rendu à l'édifice sa physionomie des anciens jours.

(1) Arch. S.-I., Reg. des Fiefs, B 174 (pièces 29 à 36). Déclaration des Gens du Roi, à la suite de l'aveu de 1634.

Dans cette pièce se trouvait une grande cheminée avec un linteau gothique à feuilles d'acanthé, dont une partie fut retrouvée intacte lors de la restauration opérée en 1911. Les corbeaux du plafond rendus apparents ont été ornés des armoiries des anciens propriétaires de la seigneurie; les poutres sont également restées apparentes.

A côté de cette pièce, il en était deux autres dotées de cheminées et réunies plus tard; des portes de communication permettaient d'accéder de ces pièces au donjon et à une cuisine.

Dans le donjon existe encore une pièce étroite, très basse, voûtée de petites briques, éclairée par une petite fenêtre; un couloir, également voûté, conduit à l'une des salles dont nous avons parlé et à l'escalier en vis qui dessert les étages; à mi-étage, cet escalier donne accès à une salle basse éclairée par la seule meurtrière demeurée intacte; la porte de cette pièce est encadrée de pierres avec linteau droit.

L'étage a été transformé au XVIII^e siècle et il n'est resté de la construction primitive que les voûtes des tours, une porte donnant accès dans une tour, la voûte de l'ancien oratoire se trouvant dans le donjon et la baie d'une porte au deuxième étage.

Les proportions réduites du château nécessitèrent, au cours des siècles, la construction d'annexes. Les recherches et les travaux effectués par M. Roquigny, lors des restaurations accomplies par ses soins, ont révélé l'existence de constructions aujourd'hui disparues.

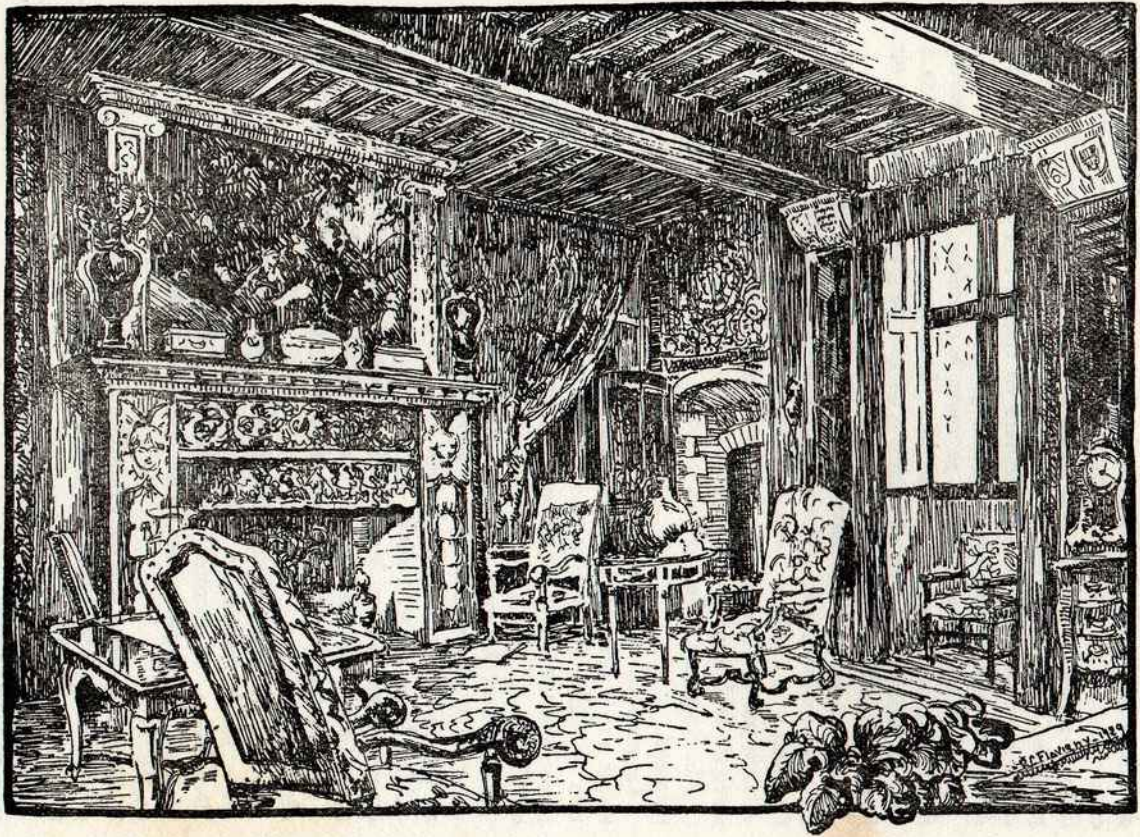
Sur la façade nord, un appentis existait entre les contreforts des tours; un escalier en grès conduisait de cet appentis à une pièce souterraine mesurant 3 mètres de largeur sur 8 de longueur, dont le sol était pavé de larges dalles et la voûte faite de marne durcie. La voûte est aujourd'hui entièrement effondrée, mais une partie du dallage et les restes d'un mur existent dans les fossés actuels.

Au pied d'un des contreforts de la tour nord-est, il fut mis à jour une pierre cintrée qui servait à l'écoulement des eaux; ce contrefort est d'ailleurs voûté et dallé et un conduit pour les eaux ménagères le relie au premier étage.

A la partie nord-est du donjon, se trouvait une annexe avec étage dont le rez-de-chaussée servait de cuisine; un long bec d'évier en grès se voit dans le mur extérieur du contrefort de la tour.

Cette construction fut éclairée à l'est par deux fenêtres en pierre cintrée, dont l'une existe encore près de la cheminée du premier étage; vers 1750, une seconde annexe fit suite à la première.

La première annexe comprenait, au début du XIX^e siècle, une cuisine à cheminée de pierre avec linteau orné de moulures gothiques; cette cuisine fut convertie en salle de billard en 1870; il y avait, en outre, une pièce de dimensions restreintes éclairée par une petite fenêtre au sud; elle formait couloir et donnait accès à la cave par une trappe; enfin, il existait une arrière-cuisine. Ces trois pièces, aujourd'hui réunies, forment le vestibule du château.



Château d'Auberville-la-Manuel. — Grande salle du rez-de-chaussée.

La seconde annexe comprenait, au rez-de-chaussée, une grande pièce à usage de buanderie et de fournil, avec masse de four derrière la cheminée dont les côtés, ornés de colonnes de pierre, sont surmontés d'écussons; cette cheminée, portant la date de 1582, est antérieure à la construction de cette annexe et provient sans doute de la maison normande dont nous parlerons. Cette pièce est actuellement à usage de salle à manger; le cellier se trouvant à côté a été converti en cuisine. A l'étage se trouvent des chambres avec boiseries du XVIII^e siècle.

Non loin du château, au sud, se trouve le colombier, robuste construction à corniche de grès et toit de tuiles. Une porte basse avec linteau à anse de panier en grès est surmontée d'un grès de grandes dimensions sur lequel devaient se trouver des armoiries, effacées aujourd'hui.

Le local servant de prétoire ou cohue et de prison se trouvait au nord, et, conformément aux ordonnances, à quelque distance du château. Construit vers 1600, il comprenait, au rez-de-chaussée, une grande pièce éclairée par une large baie; au pignon nord se trouvait une autre pièce surélevée édifiée sur cave.

M. Roquigny a fait édifier sur cette construction un étage de style normand.

Le pressoir, construit en 1633, ainsi que l'indique le millésime qui se trouve sur le mur extérieur, avait une façade en colombage avec couverture en paille. Un escalier en grès avec palier sur la façade et formant perron donnait accès au grenier. Ce pressoir a été converti en garage en 1909.

La maison à usage du fermier, servant aujourd'hui de dispensaire, d'ouvrier et de communs, n'a conservé de la construction ancienne que ses pignons et une cheminée de grès.

Vers la fin du XVI^e siècle, les fossés et les murs entourant le château étant devenus inutiles, la propriété s'agrandit vers le village; des murs moins épais furent construits et flanqués de tourelles aux angles.

Des portes monumentales qui donnaient accès au château, deux subsistent encore :

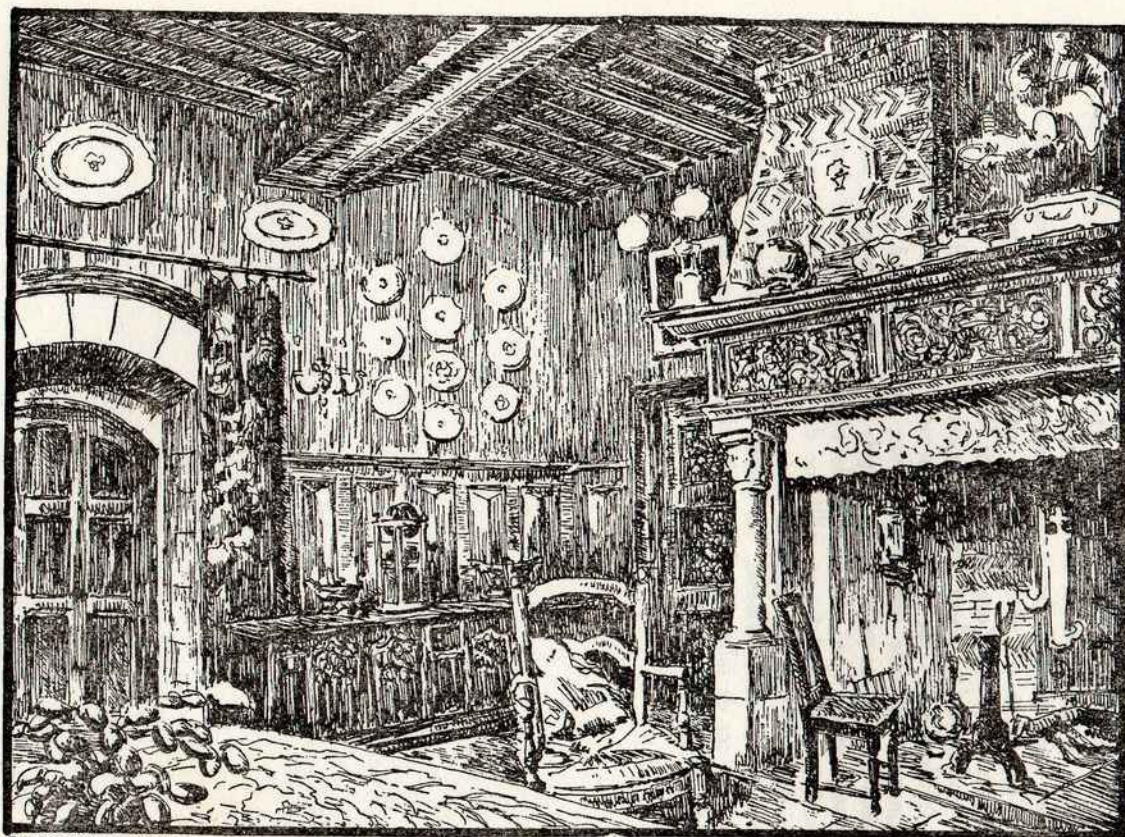
A l'est, la porte Saint-Michel, ainsi nommée parce que, dans une niche, sur la façade, se trouvait la statue de l'archange, est d'époque Renaissance, et accostée de deux tours, dans lesquelles avaient été pratiqués des regards aujourd'hui bouchés. Cette porte a été restaurée en 1909.

Au sud, la porte dite de Vénesville, également flanquée de deux tours construites en grès, silex et briques et, comme la porte Saint-Michel, restaurée en 1909.

Au nord, M. Roquigny a fait construire, en 1912, un porche dans le style normand ancien.

L'aveu de 1677 (1) fait mention de « jardins et jardinages ». Quels

(1) Voir ci-dessus, page 11.



R. C. F. Vigny. 1873

Château d'Auberville-la-Manuel. — Salle à manger (état actuel).

étaient ces jardins? Il est difficile de le dire, les modifications successives apportées à la propriété, la transformation en ferme au XIX^e siècle ayant complètement altéré l'aspect primitif. Aujourd'hui, de vastes pelouses, bordées de plates-bandes, et des massifs, le tout dessiné à la française, forment un cadre heureux au vieux castel.

Des fossés qui existaient à une certaine distance du château, il ne reste rien; cependant, d'après la tradition, une pièce d'eau, nommée le Vivier, occuperait la place d'une partie de ces fossés.

Ajoutons qu'en dehors des murs de clôture et de l'autre côté du chemin de Malleville-les-Grès à Saint-Martin-aux-Buneaux se trouve une maison normande, ancienne maison de ferme, qui a conservé sur la rue un pignon percé d'une petite fenêtre en grès cintré et présentant un intéressant assemblage de silex, de grès et de briques. On y trouve dans deux chambres des cheminées au millésime de 1582. La porte, avec ses gros croisillons de bois, ses pentures ornées de fleurs de lys en fer forgé, sa clouterie finement dentelée, les volets intérieurs sculptés, la charpente reposant sur de jolies consoles, ont été détruits par un incendie en 1910; partie de la maison a été reconstruite depuis.



TABLE ONOMASTIQUE

- Absolut (Denise), épouse de François Toustain, 39.
 Acarye (Pierre), 84.
 Alençon, 43.
 Aligre du Tronçay (Charlotte Edelin d'), épouse d'Alexandre de La Champagne, 54.
 Alix Bertram, femme de Robert d'Estouteville, 34.
 Allorge (Madeleine), épouse de Lanfranc de La Champagne, 44, 52, 53.
 Allouville, 64.
 Amboise (Mgr Georges d'), 83.
 Ambry (Pierre d'), 25.
 Amfreville, 66.
 Amfreville-la-Campagne, 29.
 Ancrétieville-Saint-Victor, 21, 39.
 Angerville-la-Martel, 41.
 Anneville, 36.
 Arsie (Robert), moine, 32.
 Asselin (Geneviève), veuve de Piperey, 53.
 Auber (Alphonse-Ferdinand d'), marquis de Daubeuf, 68, 69.
 Auber (Charles d'), 11, 40, 41.
 Auber (François d'), 40, 69.
 Auber (François d'), de Daubeuf, s^r de Villées, 68.
 Auber (Guillaume), 39, 40.
 Auber (Jean d'), de Daubeuf, 68.
 Auber (René d'), s^r de Daubeuf, 47.
 Auber, 7.
 Aubert (Charlotte), épouse d'Antoine de Banastre, 41.
 Auberville (Guillaume d'), 31.
 Auberville (Robert d'), 31.
 Auberville (Roesia d'), 31.
 Auberville (Roger d'), 31.
 Auberville-en-Caux, 8.
 Auberville-la-Avain ou la Avant, 7, 34.
 Auberville-la-Campagne, 7, 31.
 Auberville-la-Meluel, 8, 36.
 Auberville-la-Renault, 7, 31, 89.
 Auberville-Saint-Pierre-des-Isles, 7.
 Auberville-sur-Eaulne, 7.
 Auberville-sur-la-Mer, 8, 86.
 Auberville-sur-Mer, 7.
 Auberville-sur-Veulettes, 7, 82.
 Auberville-sur-Yères, 7.
 Aubigné (Mgr Claude-Marie d'), 75, 77.
 Auvergnny, 29.
 Avertinet (Jeanne), épouse de Louis Toustain, 38.
 Averton (Charles d'), 38.
 Averton (Simone d'), épouse de Jean Toustain, 38, 39, 83.
 Aviron, 65.
 Avrilly, 68.
 Bacqueville (Nicolas de), 32.
 Bailleul (Charles de), 53.
 Bailleul (Françoise de), épouse d'Antoine de La Champagne, 50.
 Banastre (Antoine de), 41.
 Baon, 63.
 Bapeaume, 68.
 Barentin, 43.
 Barre (Angélique de La), épouse de Lanfranc de La Champagne, 44.
 Barre (Claude de La), 44.
 Barthélemy (Jean), 24.
 Baudry, 16, 17, 19.
 Beausse (de), *voy.* Le Pesant.
 Beauvais (baron de), 69, 71.
 Beauvais (Alips de), 35.
 Beauvais (Colard de), 35.
 Beauvais (Guillaume, châtelain de), 35.
 Beauvais (Guillaume, Le Velu, châtelain de), 35.

- Beauvais (Guillaume III, châtelain de), 35.
 Beauvais (Jacqueline de), épouse de Jean de Bordes, 35.
 Bec-de-Lièvre (Louis de), 61.
 Bec-de-Lièvre (Pierre-Jacques-Louis de), marquis de Cany, 18, 25.
Bec-de-Mortagne, 29.
 Bellelle (Robert), 21.
 Bellet (Nicolas), 23.
Belloy, 64.
 Benard (Jean), s^r de Poussy, 43.
 Béranger (Antoine), 88.
Bérengeville-la-Campagne, 65.
 Berthelot (François), s^r de Versigny, 64, 71.
 Berthelot (Simon), 64.
 Berthelot de Belloy (Marie-Marguerite de), épouse de : 1° Louis-François de Châlon; 2° Michel-Alexandre du Poërier d'Amfreville, 64, 65, 66, 69.
 Berthelot de Belloy (Simon de), 71.
 Berthin (Jacques), 59.
 Berthin (Nicolas), 17, 21.
 Berthin (veuve), 60.
 Bertram (Alix), 34.
 Bertram (Charles), 53.
 Béthencourt (de), 68.
 Bigot (Pierre), s^r des Parquets, 45.
 Bigot de Sommesnil, 70.
 Binet (Jean), 27.
 Bionval (Louis de), 21.
 Blanchet (Marie), épouse de Romain de La Champagne, 48.
 Blanc-Manoir ou Blamanoir (Constantin-Amable-Jean-François-René Eudes de), 72.
 Blancmanoir (Constantin-Nicolas-Augustin de), 72.
 Blancmanoir (Marie-Emilie-Agathe de), 72.
Bléville, 29, 38, 39.
Boeslé, 56.
 Boisemont (M. de), *voy.* Poret.
 Boisguilbert (de), *voy.* Le Pesant.
Bondeville-sur-Fécamp, 29.
 Bonté, *voy.* Dontay.
 Bordeaux de Bargeville (Marie-Eléonor de), épouse de Jean-François-César de Lombelon des Essarts, 65.
 Bordes (Jean de), 35.
 Bosco (R. de), 32.
 Bosquier (Jean), 59.
 Bouchard (Alexandre), 48.
 Bouchard (Fleurimonde), épouse de Charles I^{er} de la Champagne, 44, 48.
 Boucherot (Charles-François), 72.
 Bouillé (Michel), 28.
 Bouillé (Nicolas), 27.
 Boulais (Catherine), épouse de : 1° Charles Quesnel, et 2° Charles de Bailleul, 54.
Bourdainville, 35.
 Bours (Maillotin de), 36.
 Bouverie (le s^r de La), 17, 25.
 Bouville (de), 19, 23, 28.
 Boyvin (Henry), 83, 84.
 Brachet (François), 88.
 Bréauté (Roger de), 34.
 Bretel (Louis de), archevêque d'Aix, 28.
Breteuil (comté de), 34, 35.
Bretteville (fiefs de), 8, 17, 29, 40, 44, 52, 70.
 Bretteville (s^r de), *voy.* Champagne (Lanfranc de La).
Brouval, 66.
Brumare, 18.
 Bucaille (Françoise), veuve Nigault de la Chapelle, 19.
 Buquet (Jean), 87.
 Buquet (Robert), 87.
 Burel (Jehan), 41.
Butot-en-Caux, 8, 13, 18, 25, 41, 60.
 Cabaen ou Caban, pr., 21, 84.
 Calleville (Colard de), 35, 36.
 Campagne (Robert de La), 41.
Campagne (ferme de La), 19.
 Campagne (Pierre de La), 41, 83.
Caniel, 13, 19.
 Canivet (Marguerite), épouse de Charles de La Champagne, 50.
Canouville, 17.
Canteleu, 68.
Cany, 8, 16, 18, 19, 21, 25, 40, 41, 60.
 Carel, 18.
 Carpentier (Guillaume) 23.
Caudebec-en-Caux, 8, 14, 36.

- Cauléon*, 45, 47, 54.
 Caumont (Pierre de), 29.
 Chalon (Alexandre-Louis de), 63.
 Chalon (Alonce), s^r des Hunières, 47.
 Chalon (Alphonse de), 47, 54, 63.
 Châlon (Anne-Marie), épouse de Louis de Mirey, 47.
 Châlon (Catherine-Françoise), épouse de Pierre-François-Racine du Tremblay, 47.
 Châlon (Catherine-Louise), 47.
 Châlon (Constance de), épouse de Charles-Roger de Marle, 65.
 Châlon (Ferdinand de), 47, 63.
 Châlon (François de), 63.
 Châlon (Jacques-François), s^r de Cauléon, 45, 47, 54.
 Châlon (Jean-Baptiste de), 63.
 Châlon (Jules-César de), 63.
 Châlon (Louis de), 55.
 Châlon (Louis-François de), 47, 54, 60, 61, 63, 64.
 Châlon (Louis-François II de), 61, 63, 64, 66.
 Châlon (Marc-François de), 64.
 Châlon (Marie de), épouse de René d'Auber, 47.
 Châlon (Marie de), épouse de Alonce de Châlon, 47.
 Châlon (Marie-Françoise-Claude de), épouse de : 1^o Marc-Antoine-Charles-Robert de Marle ; 2^o Alexandre-François de Lombelon des Essarts, 64, 68, 69, 70, 71, 72.
 Champagne (Alexandre de La), s^r d'Auberville, 11, 16, 17, 18, 19, 49, 52, 53, 54, 55, 56, 58, 59, 60, 88, 89.
 Champagne (Alexandre de La), fils de Lanfranc, 44.
 Champagne (Anne de La), fille de Nicolas, 43.
 Champagne (Anne de La), fille de Lanfranc, 44.
 Champagne (Anne de La), fille de Jean, 49.
 Champagne (Anne de La), épouse de François de Quintanadoine, 50, 59, 61.
 Champagne (Antoine de La), 50, 59, 60.
 Champagne (Catherine de La), 43.
 Champagne (Charles de La), fils de Lanfranc, 45.
 Champagne (Charles I^{er} de La), 43, 44, 47, 48.
 Champagne (Charles II de La), 11, 28, 40, 41, 44, 48, 49, 52, 56, 58, 60, 89.
 Champagne (Charles III de La), 55, 59, 60.
 Champagne (Charles de La), s^r de Barentin, 43, 48.
 Champagne (Charles de La), s^r du Mesnil, 24, 50, 53.
 Champagne (Emery de La), 53, 56, 59, 88, 89.
 Champagne (Fleurimonde de La), 49, 53, 54, 59.
 Champagne (Fleurimonde de La), épouse de Pierre Le Pesant de Beausse, 45.
 Champagne (Françoise de La), 49, 50.
 Champagne (Hélène de La), 45.
 Champagne (Isabeau de La), épouse de Pierre du Fay, 45.
 Champagne (Jacques de La), s^r de Villers, 19, 59, 59, 60, 61.
 Champagne (Jacques-Antoine de La), 49, 65.
 Champagne (Jean de La), 49, 53.
 Champagne (Jules-César de La), 14, 54, 55, 58, 59, 61, 78, 84, 88.
 Champagne (Jules-César II de La), 54.
 Champagne (Lanfranc de La), s^r de Bretteville, 24, 44, 52, 53.
 Champagne (Lanfranc II de La), 44, 53.
 Champagne (Lanfranc III de La), 44.
 Champagne (Laurent de La), 44.
 Champagne (Louis-Anne de La), 54.
 Champagne (Louise de La), 50.
 Champagne (Marguerite de La), fille de Jean, 49.
 Champagne (Marguerite de La), épouse de David du Moucel, 49, 59, 61.

- Champagne (Marguerite-Claude de La), épouse de : 1° Adrien Talbot; 2° Jean-François Eudes, sieur d'Eudeville et de Frémont, 44, 45, 58, 66, 72.
 Champagne (Marie de La), fille de Jean, 49.
 Champagne (Marie de La), fille de Charles, s^r du Mesnil, 50, 59, 61, 69, 71, 72.
 Champagne (Marie de La), épouse de Toucher d'Amouville, 45.
 Champagne (Marie de La), épouse de Pierre du Moucel, 49, 59, 61.
 Champagne (Marie-Anne de La), épouse de Louis-François de Châlon, 47, 54, 55, 60, 61, 63, 64.
 Champagne (Nicolas de La), 43.
 Champagne (Romain de La), 43, 48, 78.
 Champagne (ferme de La), 47, 53, 68.
 Champaigne (d^{lle} de La), 48.
 Champaigne (Guillaume de La), 41.
 Champaigne (Jehan de La), 41.
 Chantelou, 68.
 Chapelle (le sieur de La), 16, 17, 18, 19.
 Châteauneuf, 50.
 Chevalier (Robert).
 Civile (Jacques de), 39.
 Claquedent, 14.
 Clasville, 13, 19, 27, 40, 41.
 Cleuville, 34, 36.
 Cliponville, 36.
 Colbert (Mgr Jacques), 77.
 Colbert (Elisabeth de), 55.
 Collet (Jean-Jacques et Robert), s^{rs} des Coustures, 56.
 Colleville, 29.
 Colmieu (Mgr Pierre de), 82.
 Colmoulins, 63.
 Combret (Jean), 87.
 Condette (le s^r de La), 29.
 Congny (Edme-Henry de), 71.
 Congny (François-Charles-Alexandre de), 71.
 Constance (Marie-Elisabeth-Toinette-Augustine de), épouse de Louis-Gabriel Eudes d'Eudeville, 72.
 Coquelet (Daniel), 88.
 Corneville, 39.
 Corny, 65.
 Coudray, 64.
 Courbaud, ou Combard (Charles), 88.
 Courteille (Mathieu Le Petit, s^r de), 52.
 Courtin (Augustin-Cyprien, 88.
 Cousture, 18.
 Crasville, 31.
 Crespin (Eléonore de), femme de Guillaume, châtelain de Beauvais, 35.
 Cretot, 64.
 Crikebou (P. de), 32.
 Criquetot-le-Mauconduit, 18.
 Criquetot (le s^r de), 18.
 Crosville, 27, 40, 41.
 Cuverville (Jean de), 39, 83.
 Dagonville, 50.
 Dallot, 16, 18.
 Dambry (Barthélémy), 25.
 Dambry (héritiers), 25.
 Dambry (Marie), 25.
 Dambry (Pierre), 25.
 Dammartin, 35.
 Dampierre (Hector de), 87.
 Damville, 71.
 Danger (Hugues), 24.
 Daniel, sieur des Granges, 16, 21.
 Darly (Pierre), 18.
 Darras (Louis), 89.
 Darnétal, 47.
 Daubeuf-le-Sec, 39, 40, 41, 68.
 Davouyre (Richard), 23.
 Deleaune (Jean), 28.
 Deschamps (Mathieu), 23.
 Désert (Jean-Baptiste), 85.
 Désert (Robert), 23.
 Des Isles (Nicolas), 88.
 Desjardins (Robert), 59.
 Desmarets, 65.
 Des Meilliers, 21.
 Desportes (François), 27.
 Dijon, 54.
 Donnay ou Daulnay (Antoine), 87.
 Dontay (ou Bonté), Claude, 84, 89.
 Doublert (Anne-Nicolas), marquis de Persan, 69.

- Doullé, ou Doulay de Bêlicourt (Nicolas), 84.
 Doullé de Bêlicourt (Claude-Barbe-Elisabeth), épouse de Jacques-Adrien Tallebot, 45.
 Dournel (Pierre), 87.
 Drouet, 60.
 Du Bosc, 16, 18, 28.
 Du Bosc (Jean), 21, 25.
 Du Bosc (Hugues), 84.
 Du Couldray (Guillaume), 84.
 Dujardin (Pierre), 87.
 Dumont, 23, 25, 28.
 Du Pont (Robert), 82.
 Du Pré (Noël), 25.
 Dupuys (Jacques), 87.
Durdent (La Rivière), 13, 14, 18, 41.
 Durescu (Jehan), 34.
Epremesnil, 39.
- Esneval (Charles d'), 35, 36.
 Esneval (Jacqueline d'), épouse de Jacques du Fayel, 35.
 Esneval (Robert d'), 35.
 Estore (Marguerite-Geneviève), épouse de Jacques de La Champagne, 49.
 Estotevilla (H. de), 34.
 Estouteville (Colard d'), 34.
 Estouteville (Guillaume d'), 36.
 Estouteville (Jeanne d'), femme de Guillaume, châtelain de Beauvais, 35.
 Estouteville (Robert IV d'), 34.
 Estouville (Robert V d'), 34.
 Eude Rigaud, archevêque de Rouen, 81, 82.
 Eudes (Françoise-Suzanne), épouse Sénécal, 45.
 Eudes (Jacques-François), s^r de Frémont, 45, 72.
 Eudes (Jean-François), s^r d'Eudeville et de Frémont, 45, 58.
 Eudes (Louis-François), 45.
 Eudes (Marguerite), 45.
 Eudes (Marguerite - Françoise - Suzanne), 45.
 Eudes (Marie-Marguerite), 45.
 Eudes, sieur d'Eudeville, 16.
 Eudes (Jean), s^r de Frémont, 24, 28.
 Eudes de Blanc-Manoir, *voy.* Blanc-Manoir.
- Eudes de Frémont (Magdeleine-Marie-Rose), 72.
 Eudeville (abbé d'), 49.
 Eudeville (d'), *voy.* Eudes.
- Fabuller, 28.
 Fait (Pierre), 87.
 Faucon de Ris (Alexandre de), 48.
 Fay (Pierre du), s^r de Vaurabost, 45.
 Fayel (Jacques du), 35.
Fécamp (Abbaye de), 13, 14, 15, 28, 32, 34, 80, 81, 82, 83, 86, 87, 88, 89.
 Fitz Harry (William), 36.
 Flavacourt (Mgr Guillaume de), 82.
 Flavy (Charles de), 38.
 Flavy (Hector de), 36, 83.
 Flavy (Raoul de), 38.
Fleury-la-Forêt, 35.
Fontaine-Guérard, 39.
Fontaines, 50.
Fontenay, 70.
Formoville, 35.
Franchoisier, 65.
 Frémont (le s^r de), *voy.* Eudes.
Fréquemeule, 21.
Fresnelle, 65.
Fresne-le-Plan, 50.
Fretteville, 21.
Fréville, 70.
 Frougeard (Louis), 87.
 Fry (Alexandre de), s^r du Val, 56.
 Fry (Charles de), s^r de Boeslé, 56.
- Galliot, 21.
 Gallopin (Thomas), 23.
 Ganne (Jacques-Joseph), 89, 90.
Gauville, 69.
 Gazeau (Anne-Adélaïde Aymeret de), épouse de Anne-Nicolas Doublert, 69.
 Gelée (Charles), 59.
 Germain (Catherine), épouse de Simon Berthelot, 64.
Gibet (Pièce du), 13, 58.
 Gobbé (Jean), 23, 27.
 Gobbé (Nicolas), 24.
 Gobbé (représentants), 27.
 Gobelin (Marie de), 55.
 Gombault (Catherine), épouse de :
 1^o Nicolas de la Champagne, 2^o De

- Saint-Aubin, 3° Jehan de Mare-
 son, s^r de Greauume, et 4° Jehan-
 Mathieu, s^r des Rentis, 43.
 Gombault (Jean), 43.
 Gombault (Roger), 43.
 Gonneville, 29, 50.
 Gonnord, femme de Richard Cœur de
 Lion, 32.
 Gosselin (Jacques), 87.
 Gosselin (Robert), 87.
 Grainville (Mathieu de), 32.
 Grainville-la-Teinturière, 25, 32.
 Graville, 32, 39.
 Granges (s^r des), voy. Daniel.
 Gréaulme, 43.
 Grégoire (Robert), 87.
 Gruchet, 40.
 Guérard (Guillaume), 84.
 Guérard (Jeanne), 21.
 Guérin (François), 88.
 Guérout, 84.
 Guillaume, pr., 82.
 Guillaume le Conquérant, 31, 81.

Haguenau, 70.
Heaume (Le), 12, 24.
 Hébert, 25.
 Hecquet (André), 27.
 Herecord (R. de), 34.
 Hervieu, 28.
 Heudeline (Louis), 55.
 Houard (Henry de), 49.
 Houard (Jeanne de), épouse de :
 1° Charles de La Champagne et
 2° Hercule de Rassent, 49, 50, 52,
 56, 60, 61, 89.
 Houdetot (Adrienne de), épouse de
 René d'Auber, 47.
Huborville, 34.

 Isle-Dieu (Abbaye de l'), 35.

 Jean, vicaire, 82.
 Jobbé, 16.
 Joly (Ténement), 23.
 Jubert (Alexandre), marquis de Bou-
 ville, 72.
 Jubert de Bouville (André), 23.
 Julien, prêtre, 82.

 Labbé (Joseph), 84.
 La Bucaille (Jean de), 83.
 La Grange (Etienne de), 83.
Lagny, 36.
 Laguette (Lanfranc), 59.
Laigle, 85.
 L'Aloïer (Adam), 82.
 Landais (Claude), épouse de Simon
 de Berthelot de Belloy, 64.
La Neuville-Champ-d'Oisel, 61.
 Langlois de Colmoulins (Claude-Em-
 manuel), 63.
Laporte, 40.
 L'Arbre (Pierre de), 90.
 La Teurtre, 17, 18, 21.
 Laudace de Cristot (Louise-Elisa-
 beth), épouse Eudes de Frémont,
 72.
 Laulnay (Le s^r de), 84.
 Le Bedel (Olivier), 87.
 Le Bedel (Pierre), 81.
 Le Bigot (Jeanne), épouse de Robert
 d'Esneval, 35.
Le Brunay, 50.
 Le Carpentier (Cyprien), 24.
 Le Carpentier, Guillaume, 24.
 Le Cerf (Guillaume), 59.
 Le Cerf (Laurent), 17, 21.
 Le Chanoine, 18, 24.
 Le Cordier (Pierre).
Le Coudray ou *Le Coudré*, 49, 60.
Le Donné, 29.
 Le Faë (Louis-François), s^r du
 Bosctheroulde, 63.
 Le Faë du Bosctheroulde (Marie-
 Elisabeth-Louise), épouse de Claude-
 Emmanuel Langlois de Colmou-
 lins, 63.
 Le Fèvre ou Lefebvre (Pierre), pr.,
 83.
 Lefebvre (Pierre), 59.
 Le Flament, 28.
 Le François, 17, 19, 27, 83, 84.
 Le François de Barnebuc (François),
 50, 61.
Le Fresné, 49.
Le Havre de Grâce, 48.
 Le Maire (Etienne), 83.
 Le Maire (Jacques-Alexis), 89.

- Le Maistre (Marguerite), épouse de Jean Motte, 86.
 Le Marchand (Charles), 24.
 Le Marchand, cordonnier, 60.
 Le Mesnil (*Veulettes*), 24, 68.
 Le Mesnil-Heudegrain, 53.
 Le Mesnil-Sainte-Barbe, 63.
 Le Normand, 18, 27.
 Le Paluelle (Jacques), 88.
 Le Parmentier (Louis), s^r de Criquetot, 18.
 Le Pesant de Beausse (Fleurimonde), épouse de Jacques-François de Châlon, 45.
 Le Pesant de Beausse (Marie), épouse de Pierre Bigot des Parquets, 45.
 Le Pesant de Beausse (Pierre), 45.
 Le Pesant de Boisguilbert (Nicolas), 45.
 Le Pesant de Boisguilbert (Jean-Pierre-Adrien), 71.
 Le Petit (Symon), 82.
 Le Petit (Mathieu), s^r de Courteille, 52.
 Le Prieur d'Alancourt (Guillaume), 83.
 Le Rebours (Gilles), 88.
 Lerebours (Théodore-François), 73.
 Le Ronceray, 71.
 Le Roux (Pierre), 39.
 Le Seigneur (Marie), épouse de Ferdinand de Châlon, 47.
 Les Essarts, 65-68.
 Lessart, 64.
 Lesueur (Louis), 60.
 Le Tanneur (Nicolas), 84.
 Le Tellier (Jean), pr., 66, 85, 90.
 Le Torp, 54.
 Le Tot, 53.
 Le Vaillant, 28.
 Le Val, 56.
 Le Vasseur (Marie-Anne-Rose), épouse Vasse, 72.
 Levasseur (Jacques), 47.
 Les Coustures, 56.
 Les Dureaux, 50.
 Les Parquets, 45.
 Le Tremblay, 47.
 Le Veneur, 61.
 Lieurey, 60.
 Lignières, 39.
 Lilly, 35.
 Lisors, 64.
 Lombelon des Essarts (Alexandre-François de), 65, 68.
 Lombelon des Essarts (Claude-Eléonore-Geneviève de), épouse de Alexandre Jubert, marquis de Bouville, 72.
 Lombelon des Essarts (Jean-François-César de), 65.
 Lombelon des Essarts (Paul-Louis-François de), 71, 72.
 Louis XI, roi de France, 38.
 Lovel (Reginald), 81.
 Loysel, 25.
 Lucas, 17, 21.
 Malleville-les-Grès, 8, 12, 16, 17, 18, 28, 40, 41, 96.
 Mandres, 68.
 Manoury (Robert), 23.
 Mareson (Jehan de), s^r de Gréaulme, 43.
 Marest, 40.
 Marle (Antoine-Louis de), 65.
 Marle (Charles-Roger de), 65.
 Marle (Marc-Antoine-Charles-Robert de), 64, 65.
 Martel (Charles), 89.
 Martel (Nicolas), 89.
 Martin (Natalis), 83.
 Martin (Pierre), 25.
 Mathieu (Jehan), s^r des Rentis, 43.
 Mathilde, épouse de Guillaume Talbot, 34, 82.
 Mauconduit (Charles), 17, 18, 19.
 Maulévrier, 64.
 Mauvoisin (Jehan), 34.
 Merlio Campo (S. de), 32.
 Merval (Georges Marye de), 86, 89.
 Mesnil-Pipart (M. du), 47.
 Michel (Jean), 25.
 Mirey (Catherine-Louise de), épouse de M. Racine, 47.
 Mirey (Jean-Baptiste-Louis, s^r de), 47.
 Mirey (Louis de), 47.
 Mirey (Thomas-Louis de), 47.

- Mius (Alexandre), 21.
 Monmartel (Jean-Paris de), 50.
Monthore, 66.
 Morel, 21.
Morgny, 35.
Mortemer, 36.
 Mortemer (Guillaume de), 32, 34, 81.
 Mortemer (Isabelle de), 32.
 Motte (Jean), 86.
 Motte (Noël-Jean), 86.
 Moucel (David du), 49, 50, 58, 60, 61.
 Moucel (Louis du), 58.
 Moucel (Louis-David du), 50, 61.
 Moucel (Marguerite du), épouse de Robert Le François de Barnebuc, 50, 61.
 Moucel (Pierre du), s^r du Fresné, 49-61.
 Moucel (Pierre-Nicolas du), 60.

 Nepveu (Antoine), 40.
Neufville, 66, 70.
 Noyer (Huguet des), 35, 36.

Oberville. Voy. Auberville.
Ocqueville, 18, 25.
Octeville, 64.
 Oger, 82.
 Olivier (Laurent), 21.
Orbec, 61.
Orveaux, 71.
Osbert, 7.
Osbertivilla, 7.
Ouainville, 53, 54.
 Ouin (Jean), 23.
 Ouville (héritiers), 24.

 Pallu (Jacques), 88.
 Pallu (Nicolas), 88.
Paluel, 13, 14.
 Paris (Jean), 54.
 Paris (Nicolas), 54.
 Pellevé (Anne de), épouse de François d'Auber, 40.
 Pellevé (Robert de), 40.
 Philippe, pr., 82.
 Piarron de Chamousset, 71.
 Pingard (Léonor de), veuve de Louis Heudeline, 54.

Piperey (Jean de), 53.
Piperey (Pierre de), 53.
Piperey (Robert de), 53.
 Poërier (Adrien), s^r de Fontenay, 70.
 Poërier (Cécile-Françoise-Gabrielle du), épouse de Adrien-Charles du Poërier d'Amfreville, 66.
 Poërier d'Amfreville, président à mortier, 70.
 Poërier d'Amfreville (Adrien-Charles du), 66, 70.
 Poërier d'Amfreville (André-Michel-Alexandre, comte du), 11, 21, 28, 29, 66, 68, 70, 71, 91.
 Poërier (Jacques), baron d'Amfreville, 70.
 Poërier d'Amfreville (Louis-François du), 66, 68.
 Poërier d'Amfreville (Marie-Madeleine du), 71.
 Poret (Bénigne-Etienne-François), s^r de Boisemont, 29.
 Postel (Jean-Baptiste), s^r d'Orveaux.
Poussy, 43.
 Prégent (Charles), 83, 84.
 Prie (Louise de), épouse de Charles d'Auber, 41.

 Quéru (Louis), 89.
 Quesnel (Charles), s^r du Torp, 54.
Quesney, 39.
Quevilly, 25.
 Quièvrement (Guillaume de), 43.
 Quilbeuf (François-Nicolas), 68.
 Quillebeuf (Jean-François), 68.
 Quintanadoine (François de), 50, 61.

 Racine (Pierre-François), s^r du Tremblay, 47.
 Radepont (M. de), 71.
Raffetot (côte de), 59.
 Raimbault (Robert), 24.
 Raisin du Marest (Charles), 45, 64.
 Raoul (d'Argences), abbé de Fécamp, 32.
 Rassent (Hercule de), 52, 56, 60, 61.
 Rassent (César-Alexandre de), 61.
 Rassent (Joseph-Alexandre de), 61.
 Rassent (Marie-Françoise-Elisabeth de), 61.

- Reiny (Charles-Alexandre de), 71.
 Renault (Jean), 27.
 Renault (Romain), 23.
Rentis, 43.
 Restout (Laurent), 43.
Ricard (Tènement), 21.
 Richard I^{er} Cœur de Lion, 32.
 Richard II, duc de Normandie, 14.
 Richard, clerc, 82.
Rideauville, 69.
 Rocquefort (Guy de), 31.
 Roquigny (Henry), 9, 73, 92, 94.
Rouen, 47.
Roumare, 68.
 Roussel (Mgr Raoul), 89.
Roussel, 27.
Routtes, 41.
 Rouville (Jean de), 87.
 Rouvre (Robert), 87.
 Roye (Marguerite de), épouse de Colard de Beauvais, 35.

 Sager (Eustache), 27.
 Saget (Jean), 27.
 Saillot (Charles), 59.
 Saillat (Nicolas), 59.
Sainneville, 44.
Saint-Aignan-sur-Sarthe, 65.
Saint-Amand-des-Hautes-Terres, 29.
Saint-Antoine-d'Iville, 29.
 Saint-Arnould (M. de), 49.
 Saint-Aubin (le s^r de), 43.
Saint-Commanville (*Septimanville*), 23.
Saint-Denys (Les trois villes), 35.
Saint-Denis-du-Boscguérard, 50.
 Saint-Denis (Paschase de), 87.
 Saint-Germain (Pierre-Louis de), 69.
Saint-Georges-de-Boscherville, 81.
Saint-Laurent-en-Caux, 53.
 Saint-Martin (Gauthier de), 32.
Saint-Martin-aux-Buneaux, 8, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 24, 39, 40, 41, 47, 58, 60, 96.
Saint-Martin-de-Briquedalle, 18.
Saint-Martin-le-Gaillard, 7.
Saint-Ouen-au-Bosc, 44, 45, 58.
 Saint-Requier, 21, 24, 27.
Saint-Riquier-ès-Plains, 52.
Saint-Sanson, 64.

Saint-Simon, 64.
Saint-Sylvain, 43.
Saint-Thomas (Léproserie de), 28.
Saint-Valery-sur-Fécamp, 29.
Sainte-Hélène-Bondeville, 29.
Sampagny, 50.
Sassetot-le-Mauconduit, 28, 40, 41.
Septimanville, 23, 47.
 Sevestre (Pierre), 59.
 Sirval (Jean), 27.
 Sommesnil (M. de), 71.
Sotteville-lès-Rouen, 47.
 Soudé (Robert), 23.
 Stor, *voy.* Estore.

Taillepie, 66, 70.
 Talbot (Robert), 83.
 Talbot ou Tallebot (Guillaume), 34, 82.
 Tallebot (Adrien), 45.
 Tallebot (Jacques-Adrien), 45, 58.
 Tallebot (Jacques Lanfranc), 45.
 Tallebot (Jean-Baptiste), 45.
 Tallebot (Jehanne), 34.
 Tallebot (Marguerite), épouse de Lanfranc de La Champagne, 44.
 Tallebot (Marie-Anne-Louise), 45.
 Tallebot (Marie-Magdeleine), épouse de Charles Raisin du Marest, 45, 64.
 Tallebot (Pierre), 52.
 Tallebot (René), 52.
 Tallebot (Richard), 44.
 Tesnière (Jean), 84.
 Thibault, archevêque de Rouen, 81, 82.
 Thibault (Nicolas), 84.
Thiboutot, 31.
 Thorel (Pierre), 23.
 Thuit (du), 47.
 Tiffroy (Guillaume), 59.
 Tot Varneville (Louise du), marquise de Daubeuf, 68.
 Toucher d'Amouville, 45.
Toucy, 50.
Tournetot (Fief), 27.
Tournetot (hameau de), 12.
Tournetot (Tènement de), 23.
 Toustain (Catherine), veuve de Guillaume Auber, 11, 40.

- Toustain (Adrien), 39.
 Toustain (Charles), 38.
 Toustain (François), 39.
 Toustain (Guillaume), 38.
 Toustain (Jehan), I^{er}, 11.
 Toustain (Jean), II, 38, 39, 83.
 Toustain (Jean), III, 38, 39.
 Toustain (Louis), 38.
 Toustain (Louis), pr., 84.
 Tulley (Guillaume), 87.

 Val Badon (Ph. du), 82.
 Valmont, 8, 82, 85.
 Valognes, 70.
 Vascœuil, 35.
 Vasse (Marie-Anne-Louise), épouse de
 Blanc-Manoir, 72.
 Vasse (Nicolas), 72.
 Vattetot, 29.
 Vaudémont, 38.
 Vaurabost, 45.
 Vaux, 71.
 Vénesville, 8, 12, 13, 16, 17, 18, 19,
 25, 40, 41, 47, 48, 60.

 Verdière (Barnabé), 85.
 Versailles, 70.
 Versigny, 64.
 Vertot, 39, 40.
 Veulettes, 8, 12, 14, 16, 17, 18, 19,
 23, 24, 40, 41, 53, 60, 68.
 Viennet (Jean-Baptiste), 72.
 Vigneral (le chevalier de), 70.
 Villées, 68.
 Villers-sur-Mer, 50, 60.
 Villers (Simon de), 87.
 Vinfrainville (fief), 25, 32.
 Vinfrainville (hameau), 25.
 Vinnemerville, 28, 35, 38, 39, 41.
 Viquemont, 36.
 Vittefleury, 13, 14, 15, 19, 27, 28, 38,
 39, 58.

 Wiffreville, 32.

 Y (Georges d'), 87.
 Yaume (Le), voy. Heaume.
 Yonville, 68.



TABLE DES ILLUSTRATIONS

	Pages.
I. — Carte de la paroisse d'Auberville-la-Manuel.....	5
II. — Vue cavalière de la Seigneurie d'Auberville.....	6
III. — Château d'Auberville. Tours d'angles.....	9
IV. — Château d'Auberville. Porte Saint-Michel.....	10
V. — Parc d'Auberville en 1830.....	12
VI. — Ferme de La Campagne.....	20
VII. — Cuisine de la Ferme de La Champagne.....	22
VIII. — Château d'Auberville en 1856.....	26
IX. — Château d'Auberville. Tourelle de l'enceinte.....	30
X. — Blasons	33
XI. — Blasons	37
XII. — Château d'Auberville. Sud-est.....	42
XIII. — Château d'Auberville. Communs.....	46
XIV. — Château d'Auberville. Porte de Vénesville.....	51
XV. — Château d'Auberville. Salle du Donjon.....	57
XVI. — <i>Château d'Auberville - Ouest</i>	62
XVI. — Château d'Auberville. Côté nord	67
XVII. — Château d'Auberville. Tour sud-ouest.....	73
XVIII. — Eglise d'Auberville	74
XIX. — Pierre tombale.....	77
XX. — Eglise d'Auberville. Fonts baptismaux.....	79
XXI. — Château d'Auberville. Le colombier.....	90
XXII. — Château d'Auberville. Grande Salle du rez-de-chaussée	93
XXIII. — Château d'Auberville. Salle à manger	95

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Origines	7
La Seigneurie.....	11
Les Seigneurs.....	31
L'Eglise. — La Cure. — Le Personnat.....	75
1. L'Eglise.....	75
2. La Cure. — Le Personnat.....	80
Le Château.....	91
Table onomastique.....	97
Table des illustrations.....	107

